

HSBC Assurances Vie

Rapport sur la Solvabilité
et la Situation Financière 2022



HSBC
Assurances

Pour toute copie papier du présent rapport, veuillez adresser votre demande à :
HSBC Assurances Vie
Service des relations publiques
Immeuble Cœur Défense
110 Esplanade du Général de Gaulle
La Défense 4 - 92400 Courbevoie

Le rapport est également disponible sur le site internet suivant : www.hsbc.fr

Sommaire

1 Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2022

2 Synthèse

- Présentation de Solvabilité 2
- Avertissement
- Présentation de HSBC Assurances Vie
- Chiffres clés de l'année 2022
- Synthèse du rapport

6 Section A : Activités et résultats

- A.1. Activités
- A.2. Résultats des activités de souscription
- A.3. Résultats des investissements
- A.4. Résultats des autres activités

13 Section B : Système de gouvernance

- B.1. Informations générales sur le système de gouvernance
- B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité
- B.3. Système de gestion des risques
- B.4. Contrôle interne
- B.5. Fonction d'Audit interne
- B.6. Fonction Actuarielle
- B.7. La gestion des activités sous-traitées

28 Section C : Profil de risque

- C.1. Risque de souscription
- C.2. Risque de marché
- C.3. Risque de liquidité
- C.4. Risque de contrepartie
- C.5. Risque opérationnel
- C.6. Autres risques importants

42 Section D : Valorisation à des fins de solvabilité

- D.1. Actifs
- D.2. Valorisation des provisions techniques
- D.3. Autres éléments de passif
- D.4. Méthodes de valorisation alternatives

54 Section E : Gestion du capital

- E.1. Fonds propres
- E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)
- E.3. Utilisation du sous-module "Risque action fondé sur la durée" dans le calcul du SCR
- E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
- E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation des MCR et SCR

60 Annexes

- Annexe 1 : S.02.01.17 : Bilan
- Annexe 2 : S.05.01.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- Annexe 3 : S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT
- Annexe 4 : S.22.01.01.01 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
- Annexe 5 : S.23.01.01 : Fonds propres
- Annexe 6 : S.25.04.11 : Capital de solvabilité requis
- Annexe 7 : S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance vie uniquement

72 Glossaire

Synthèse

Présentation de Solvabilité 2

Solvabilité 2 est une réforme européenne de la réglementation prudentielle s'appliquant au secteur de l'assurance. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, elle a pour objectif d'établir un régime de solvabilité mieux adapté aux risques encourus par les compagnies d'assurances ainsi qu'un système commun à tous les pays membres de l'Union européenne. Ce régime de solvabilité uniformise les pratiques en termes de communication financière et de gouvernance ainsi que les méthodologies de calcul de solvabilité.

Avertissement

Les chiffres figurant dans ce rapport ne sont pas audités. Ce rapport peut contenir des prévisions fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. La valeur des provisions techniques repose ainsi sur des projections de flux de trésorerie sur un horizon long et exige la formulation d'hypothèses et l'utilisation de modèles. Cet exercice suppose aussi le recours à l'appréciation et à l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des calculs. A ce titre, la valeur des provisions techniques comporte une part d'incertitude.

Aucune garantie ne peut être ainsi donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à HSBC Assurances Vie et ses investissements ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique et de la situation financière générale.

Les informations contenues dans ce rapport, dans la mesure où elles ne proviennent pas de HSBC Assurances Vie, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes. Aucune déclaration, garantie ni aucun engagement n'est ainsi donné à leur égard quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. La responsabilité de HSBC Assurances Vie ne saurait être engagée.

Présentation de HSBC Assurances Vie

HSBC Assurances Vie est une compagnie d'assurances qui manufacture des produits d'assurance épargne, emprunteur et temporaire décès distribués en France. Elle est une filiale à 100 % de la Banque HSBC Continental Europe, et appartient à ce titre au Groupe HSBC, l'un des principaux groupes bancaires au monde. HSBC Assurances Vie bénéficie de son réseau de distribution en France auprès des entreprises et des particuliers, ainsi que des investissements du Groupe dans son activité. Fidèle aux valeurs et aux engagements du Groupe HSBC, la compagnie met tout en œuvre pour assurer un traitement juste et équitable de ses clients, des produits en accord avec leurs besoins ainsi qu'une gestion des risques prudente et pérenne. Dans le cadre de la gestion de l'Actif Général, HSBC Assurances Vie a établi depuis 2019 une politique d'investissement durable. Cette politique intègre, en lien avec la politique du Groupe, des critères d'exclusion d'activités spécifiques au sein d'une liste de secteurs d'activités à impacts ESG négatifs. Par ailleurs, HSBC Assurances Vie enrichit régulièrement son offre en unités de compte de solutions d'investissements durables, l'ensemble de la gamme d'investissements répondant à l'appétit aux risques et aux attentes des assurés.

Chiffres clés de l'année 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	
<i>(sauf ratio de solvabilité en pourcentage)</i>	
	31.12.2022
Chiffre d'affaires	1 512
Résultat net	73
Total bilan Solvabilité 2	21 504
Ratio de Solvabilité 2	232 %

Synthèse du rapport

A. Activité et performance

En 2022, HSBC Assurances Vie s'est attaché à mettre en œuvre l'accord de partenariat avec My Money Group ("MMG") dans le cadre du projet de cession de la banque de détail HSBC en France. Pour mémoire, le 25 novembre 2021, HSBC Continental Europe a signé un accord-cadre avec Promontoria MMG SAS ("My Money Group") et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la vente planifiée des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, et concomitamment, un accord a été signé en ce qui concerne la continuité de service et la distribution des produits d'assurance de HSBC Assurances Vie pour les clients de la banque de détail.

Par ailleurs, HSBC a enrichi son offre en unités de compte, poursuivi sa politique de finance durable et amélioré son efficacité opérationnelle et sa qualité de service envers ses clients.

Ces actions ont été menées dans un contexte externe marqué par la hausse brutale des taux d'intérêts parallèlement à la remontée rapide de l'inflation. La crise liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie a relancé et ainsi fait perdurer le climat d'incertitude économique qui prédomine depuis le début de la crise sanitaire.

Sur son activité épargne, en 2022, HSBC Assurances Vie a enregistré une baisse de 8 % de la collecte brute et une réduction de 4,3 % des encours à 20,5 milliards EUR en normes françaises. Cette baisse de 927 millions EUR se décompose entre une baisse de 372 millions EUR sur le fonds Euro, plus modérée qu'en 2021, et une baisse de 556 millions sur les unités de compte liée à l'évolution défavorable des marchés.

Le résultat net s'établit à 73 millions EUR en normes comptables françaises. Le chiffre d'affaires à 1 512 millions d'euros est en baisse de 124 millions d'euros par rapport à 2021, pénalisé par le contexte de marché décrit ci-dessus moins favorable au développement des offres de la compagnie.

Le ratio de solvabilité 2 s'établit à 232 %, certes en baisse par rapport à 2021 mais toujours significativement au-dessus des exigences réglementaires.

Ces résultats sont le reflet de décisions prudentes de la compagnie dans un environnement économique particulièrement volatil en 2022, tant sur le marché des taux que sur celui des actions.

B. Système de gouvernance

HSBC Assurances Vie a mis en place un système de gouvernance strict et robuste. Ce dernier respecte à la fois les exigences réglementaires Solvabilité 2 et les politiques, normes et directives du Groupe HSBC. La gouvernance de la compagnie est organisée autour du Conseil d'Administration qui définit la stratégie et l'appétence au risque de la compagnie en lien avec les orientations du Groupe HSBC. Assisté par le Comité d'Audit et des Risques, il veille notamment au respect de ses directives et détermine les orientations de HSBC Assurances Vie.

Par ailleurs, conformément à la réglementation Solvabilité 2, les quatre fonctions clés sont en place au sein de la compagnie : gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et fonction actuarielle. Les responsables de ces fonctions participent à la gouvernance de la compagnie en intervenant en toute indépendance et sur leur périmètre, en communiquant les résultats de leurs travaux au Comité d'Audit et des Risques, puis au Conseil d'Administration.

Enfin, ce système comprend une évaluation propre des risques et de la solvabilité (ORSA – *Own Risk and Solvency Assessment*), processus permettant de piloter l'ensemble des risques de l'entreprise et d'évaluer, notamment, les conséquences des décisions stratégiques sur la solvabilité de la compagnie. L'ORSA intègre également des calculs prospectifs permettant d'anticiper l'évolution du profil de risque de la compagnie en fonction de différents scénarios de stress.

C. Profil de risque

HSBC Assurances Vie est sensible à différents types d'aléas intégrés dans son profil de risque et exprimés en exigence de capital de solvabilité. Compte tenu de ce profil de risque, la formule standard est adaptée pour le calcul du besoin en capital de HSBC Assurances Vie. La compagnie s'assure ainsi de la bonne couverture de ses risques et de la suffisante capitalisation de son bilan. Les principaux risques auxquels est exposée la compagnie sont les suivants :

Capital de solvabilité requis net¹ au 31.12.2022 (en pourcentage)

Risque de souscription (vie et santé)	49,5 %
Risque de marché.	45,0 %
Risque opérationnel.	5,2 %
Risque de contrepartie	0,2 %

¹ Le capital de solvabilité requis net prend en compte l'impact de la diversification des risques et les ajustements liés à l'absorption des pertes par les provisions techniques et les impôts différés.

Synthèse (suite)

En lien avec le système de gestion des risques, des techniques d'atténuation sont utilisées pour maîtriser les deux types de risques principaux auxquels est exposée HSBC Assurances Vie :

- Risque de souscription : les processus de gestion de ce risque se caractérisent majoritairement par des limites strictes en matière de gestion des sinistres, des procédures d'approbation et de revue des produits (nouveaux et existants), des révisions tarifaires, une politique de réassurance prudente et une gestion stricte des dépenses ;
- Risque de marché : les processus de gestion de ce risque portent principalement sur l'investissement privilégié dans des titres présentant une qualité de crédit élevée et sur l'utilisation d'outils de couverture financière limitant l'impact de la volatilité du marché.

HSBC Assurances Vie est en outre sensible à d'autres risques (comme le risque opérationnel, le risque de contrepartie ou le risque de liquidité) qui sont également encadrés par un système de gestion strict.

Enfin, HSBC Assurances Vie est également sensible à des risques qui ne sont pas intégrés dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis. C'est le cas notamment du risque de réputation et des risques émergents. Parmi ceux-ci, la compagnie est plus particulièrement attentive aux risques liés à la crise russo-ukrainienne (et son impact sur l'environnement macroéconomique), aux risques liés aux changements climatiques, au cyber-risque et au changement de modèle de distribution.

Aucun événement lié à des conditions existantes à la date de clôture et nécessitant un ajustement des comptes de l'exercice 2022 n'a été relevé.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le système de gestion des risques s'appuie sur un bilan solide dont les postes sont évalués par l'intermédiaire de règles prudentielles décrites dans la directive et le règlement délégué relatifs à Solvabilité 2. Le bilan prudentiel de HSBC Assurances Vie est arrêté au 31 décembre. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou cédés entre des parties informées, consentantes et dans les conditions normales de marché (hors ajustements liés visant à tenir compte du risque de crédit propre à la Société). Les provisions techniques sont ainsi valorisées de manière à couvrir tous les flux futurs vers les assurés, dont la participation aux bénéfices futurs (y compris discrétionnaire), ainsi que les frais généraux, les commissions et le coût des options et garanties. De même, les actifs sont évalués à la juste valeur, aux prix des transactions constatées sur le marché, si ces derniers sont disponibles. En pratique, HSBC Assurances Vie utilise le dernier cours coté connu extrait d'un fournisseur de données financières.

Cette valorisation, qui permet d'intégrer une dimension prospective et prudentielle au bilan, a donc pour conséquence la création d'écarts entre le bilan en normes comptables françaises et le bilan en référentiel Solvabilité 2.

E. Gestion du capital

La valorisation des actifs et des passifs de HSBC Assurances Vie décrits précédemment concourt à la détermination du SCR et des fonds propres éligibles pour le couvrir.

Les calculs de solvabilité permettent de déterminer un ratio de solvabilité en capital minimal (MCR) et un ratio de solvabilité en capital requis (SCR), indicateurs clés de solidité de la compagnie.

Au 31 décembre 2022, les indicateurs de solvabilité de la compagnie ainsi que le classement des fonds propres sont les suivants :

<i>(en millions d'euros et en pourcentage)</i>	31.12.2022
Ratio de fonds propres éligibles sur MCR	425 %
Ratio de fonds propres éligibles sur SCR	232 %
Ratio de fonds propres éligibles sur SCR (sans ajustement de volatilité)	216 %
MCR	338
SCR	751
Fonds propres disponibles	1 804

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	115	115			
Réserve de réconciliation	713	713			
Fonds excédentaires	440	440			
Dettes subordonnées	472		101	371	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	65				65
Fonds propres de base totaux disponibles après ajustements	1 804	1 268	101	371	65
Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	1 744	1 268	101	371	4
Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	1 436	1 268	101	67	0

Les résultats de l'activité et les indicateurs de solvabilité démontrent la capacité de résistance de HSBC Assurances Vie dans un contexte économique particulièrement volatil, avec des taux qui augmentent fortement et des marchés action globalement orientés à la baisse. La compagnie se caractérise ainsi par une gestion prudente des risques, un bon niveau de capitalisation et un bilan solide qui lui permettent de continuer à développer son activité et de préparer l'avenir.

Ainsi au 31 décembre 2022, la baisse des fonds propres est essentiellement liée à l'impact de la hausse des taux sur l'actualisation de la valeur des fonds excédentaires et de la réserve de réconciliation.

D'autre part, le SCR reste stable à 751 millions EUR (+ 1 %), l'augmentation des risques de souscription étant compensée par la réduction des risques de marché.

Cette capacité de résistance et les éléments la soutenant assurent également la viabilité et la continuité des décisions stratégiques tournées vers l'accompagnement des clients.

Section A : Activités et résultats

A.1. Activités

HSBC Assurances Vie est une compagnie spécialisée dans la conception d'une large gamme de produits et services d'assurances afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en France en matière d'assurance vie, d'assurance emprunteur et de prévoyance (temporaire décès essentiellement).

C'est une société anonyme au capital de 115 000 000 EUR dont le siège se situe à Courbevoie. HSBC Assurances Vie, avec 212 collaborateurs, est une filiale à 100 % de la banque HSBC Continental Europe. La compagnie fait donc partie du Groupe HSBC, l'un des groupes bancaires les plus solides, dont le siège social se situe à Londres. Elle est ainsi liée aux politiques et lignes directrices du Groupe et s'appuie sur son expertise et son réseau de distribution. HSBC Assurances Vie tire également un avantage concurrentiel fort de ce lien, puisqu'elle bénéficie directement des investissements financiers déployés en France par le Groupe HSBC.

A.1.1. Contexte externe

Les mutations de la bancassurance s'inscrivent depuis plus de cinq ans dans un contexte de persistance de taux d'intérêt bas, de renforcement des mesures de protection des consommateurs et d'accès à l'information. Cependant, dès le début de l'année 2022, les taux d'intérêt sont repartis brutalement à la hausse dans un contexte d'inflation marquée, devenant commune à l'ensemble des pays occidentaux.

La crise liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie a relancé et ainsi fait perdurer le climat d'incertitude économique qui prédomine depuis le début de la crise sanitaire Covid. Cette incertitude pèse sur l'industrie assurancière mais celle-ci conserve sa solidité pour faire face à ses engagements.

HSBC Assurances Vie, tout comme ses pairs, a donc évolué dans un environnement de nouveau complexe en 2022, dont les principales caractéristiques peuvent se résumer comme suit :

– Au regard des marchés financiers :

- les banques centrales ont rapidement relevé leurs taux directeurs afin de parer à l'ancrage de l'inflation et à la dévaluation des monnaies ;
- une forte baisse des marchés actions à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie puis un important rebond au quatrième trimestre. Les marchés obligataires ont également été fortement impactés : hausse des taux et écartement du *spread* ;
- une envolée de l'inflation consécutive à la hausse des prix de l'énergie ; son niveau était en

moyenne à 8 % en Europe et aux Etats-Unis, ce qui pesait sur le pouvoir d'achat et sur la propension des ménages à épargner ;

- l'Euro a également été fragilisé et est, pour la première fois en vingt ans, revenu à la parité avec le dollar ;
 - la hausse des taux d'intérêt a fortement réduit la capacité d'emprunt des ménages et a, de manière combinée avec la progressive remontée du taux d'usure, ralenti le marché du crédit immobilier ;
 - l'arrivée à échéance des PGE combinée à la hausse des tarifs de l'énergie qui pèse très fortement sur l'activité et la rentabilité de nombre d'entreprises.
- En matière réglementaire :
- entrée en vigueur de la loi Lemoine dont le potentiel impact sur l'assurance emprunteur est important : résiliation infra-annuelle, suppression de la sélection médicale selon le niveau des capitaux empruntés, modification des délais appliqués au droit à l'oubli ;
 - depuis le 1^{er} juin 2022, renforcement de la transparence sur les frais des contrats d'assurance retraite PER avec nécessité de publier cette information en ligne ;
 - la réglementation relative à la considération des critères de durabilité liés à l'environnement, aux questions sociales et de gouvernance (ESG) s'est renforcée :
 - Depuis le 1^{er} janvier 2022, les contrats multisupports d'assurance vie doivent proposer dans leur gamme UC au moins un fonds solidaire, un fonds Investissement Socialement Responsable et un fonds labellisé Greenfin.
 - Entrée en vigueur de la loi Energie Climat.
 - Obligation pour les assureurs d'introduire le risque "climat et environnement" dans le pilotage de leurs risques quantitatifs (directive Solvabilité 2 – août 2022).
 - Evolution du profil des risques des compagnies d'assurance, entre autres induite par la prise en compte des risques climatiques et d'environnement.
 - Les travaux relatifs à la nouvelle norme comptable IFRS 17 se sont poursuivis, imposant aux compagnies d'assurance concernées une première expression des comptes au travers de cette norme.

- En matière de comportement assurés :
 - une prise de conscience de la crise climatique s’affirme comme l’un des enjeux fondamentaux pour les années à venir ;
 - une recherche de sens dans les investissements avec des demandes d’investissements socialement responsables ;
 - plus de flexibilité et de transparence en termes de lisibilité de leur contrat, de personnalisation et d’accessibilité sans effort aux produits et services ;
 - une utilisation généralisée des comparateurs en ligne et des réseaux sociaux ;
 - de nouveaux usages liés à la digitalisation : accent sur l’expérience client et développement de l’usage des applications mobile.
- En termes de concurrence et de produits :
 - une évolution du modèle opérationnel impacté par la crise Covid, avec l’humain toujours au centre du dispositif mais un développement du phygital¹ et un renforcement de la multidistribution ;
 - des stratégies de croissance centrées autour du client ;
 - des investissements importants dans les parcours utilisateurs, sur le digital et le développement de l’Intelligence Artificielle (IA) et de l’utilisation de la donnée ;
 - une accélération de l’utilisation de la donnée permettant une tarification prédictive et un allègement du parcours client en termes de sélection médicale, grâce au travail conjoint assureur/réassureur ;
 - une transformation des systèmes d’information avec recours au cloud² pour tendre vers une plateforme permettant des connexions immédiates et facilitées avec des distributeurs et autres partenaires de service ;
 - une recherche de produits moins consommateurs de capital et en lien avec l’appétit du client ;
 - une compétitivité accrue autour des prix, services et garanties ;
 - le développement d’acteurs spécialisés : *robo-advisors*, courtiers spécialisés, plateformes de services.
- En matière d’organisation du travail et de protection sociale :
 - la rétention et le recrutement des talents au sein des organisations ;
 - l’accélération des méthodes dites AGILE ;
 - la généralisation du télétravail et l’acculturation aux outils numériques de communication.

En plus des impacts sur son marché local, le développement de la compagnie d’assurances en France s’inscrit dans le cadre suivant :

 - Les travaux relatifs à la vente de son principal réseau de distribution – la banque de détail HSBC en France – à My Money Bank l’incitant à repenser son modèle d’affaires et son organisation.
 - Le respect des normes Groupe, les *Global Standards*, visant à lutter contre la criminalité financière, à éviter le blanchiment d’argent et à veiller au respect des sanctions financières internationales grâce notamment à un haut niveau d’exigence dans les contrôles mis en place.
 - Le respect de la politique *Conduct* du Groupe HSBC qui a introduit depuis 2013 des règles d’éthique et de transparence pour tous les collaborateurs au service du client, notamment en termes de traitement des clients et d’intégrité des marchés.
 - Plus généralement, le respect de toutes les normes, politiques et procédures du Groupe HSBC.

1 *Phygital* : le terme “Phygital” est utilisé pour nommer l’utilisation de la technologie permettant de faire le lien entre le monde numérique et le monde physique. D’où le nom : phy(sique)(di)gital. L’objectif est clair : offrir à l’utilisateur une expérience interactive unique en alliant l’expérience physique en point de vente, la relation client, le contact humain avec l’expérience digitale et les interactions en ligne.

2 *Cloud* : le cloud computing (en français, “informatique dans les nuages”) fait référence à l’utilisation de la mémoire et des capacités de calcul des ordinateurs et des serveurs répartis dans le monde entier et liés par un réseau. Les applications et les données ne se trouvent plus sur un ordinateur déterminé mais dans un nuage (cloud) composé de nombreux serveurs distants interconnectés.

Section A : Activités et résultats (suite)

A.1.2. Présentation générale de l'activité

Lignes d'activité

HSBC Assurances Vie commercialise ses contrats en France uniquement. Les besoins clés d'assurance des clients sont identifiés pour l'activité WPB (*Wealth and Private Banking*) et pour l'activité CMB (*Commercial Market Banking*) qui diffuse principalement de la prévoyance à destination des entreprises.

La compagnie d'assurances couvre ainsi chaque étape de la vie de ses clients : constitution, valorisation du capital, préparation de la retraite, protection des proches, transmission du patrimoine mais aussi pour la personne morale, la protection des dirigeants, assurant ainsi la pérennité et la transmission de leurs entreprises. Elle est également en mesure de proposer une réponse adaptée à sa clientèle haut de gamme.

Selon le référentiel Solvabilité 2, les produits de la compagnie sont regroupés dans les lignes d'activité suivantes :

- 30 : Assurance avec participation aux bénéficiaires ;
- 31 : Assurance indexée et en unités de compte ;
- 32 : Autre assurance vie (garantie décès de l'emprunteur, temporaire décès) ;
- 33 : Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé (garantie incapacité-invalidité de l'emprunteur).

Canaux de distribution

HSBC Assurances Vie distribue ses produits par l'intermédiaire des deux canaux de distribution suivants :

- WPB (*Wealth and Private Banking*) : la banque des particuliers et des professionnels (ex-RBMW, *Retail Banking and Wealth Management*), et la banque privée ;
- CMB (*Commercial Market Banking*) : la banque des entreprises.

Produits

HSBC Assurances Vie accompagne ses distributeurs dans de nouvelles offres produits et poursuit le développement de ses activités épargne, prévoyance et emprunteur.

Les contrats d'assurance vie proposant une large gamme de supports financiers, ils s'adressent à différents types d'investisseurs, notamment aux personnes souhaitant investir dans des supports qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales ou des supports qui ont un objectif d'investissement durable ou de réduction d'émission de carbone.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi Pacte, et de l'engagement déontologique de France Assureurs, HSBC Assurances Vie permet aux clients qui le souhaitent de transférer un ancien contrat HSBC Assurances Vie vers un contrat de même nature, ouvert à la commercialisation, auprès du même distributeur, tout en conservant l'antériorité fiscale du contrat d'origine.

Faits marquants

L'année 2022 a été marquée par :

- l'accélération du programme visant à mettre en œuvre l'accord de partenariat avec My Money Group ("MMG") en ce qui concerne la continuité de service et de distribution des produits d'assurance HSBC Assurances Vie par suite du projet de cession de la banque de détail HSBC en France ;
- la mise en place des normes IFRS 17 : finalisation et approbation des politiques comptables, montée en compétence des équipes, détermination du bilan de transition ;
- la mise en conformité sur le plan réglementaire : loi Lemoine concernant l'offre assurance emprunteur, loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), PRIIPS (*Packaged Retail and Insurance-based Investment Products*), IDD (*Insurance Distribution Directive*), loi Energie Climat, SFDR¹ (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) ;

¹ *SFDR* : la réglementation SFDR, entrée en vigueur en mars 2021, donne aux gérants d'actifs un cadre permettant l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tant au niveau de l'entreprise que des fonds / produits.

- l’enrichissement de notre offre en unités de compte avec de nouveaux fonds thématiques (eau, solidaire et éducation) ;
- l’accélération de la stratégie en matière de finance durable avec 1 576 millions EUR d’investissements verts, durables ou à vocation “Sociale” ;
- pour la quatrième année consécutive, parrainage de la Fondation pour la Recherche Médicale où l’équivalent de la première prime du produit de prévoyance HSBC Solution Famille est versé à la Fondation ;
- l’amélioration de notre efficacité opérationnelle et de la qualité de nos services envers nos clients ;
- la poursuite d’une organisation hybride présentiel et télétravail pour l’ensemble des collaborateurs avec la poursuite des actions RH pour prévenir l’isolement et les risques psychosociaux (#résilience, *Mental health program* et *Financial well-being*).

Par ailleurs, l’expertise de HSBC Assurances Vie et l’adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises ont de nouveau été reconnues en 2022 par différentes récompenses :

- les Oscars de l’assurance vie 2022 pour HSBC Evolution Patrimoine Vie 2 ;

- les Oscars de l’assurance vie 2022 pour HSBC Stratégie Patrimoine Vie 2 ;
- les Victoires d’Argent 2022 pour HSBC Stratégie Patrimoine Vie 2 ;
- Label d’excellence 2022 des Dossiers de l’Epargne pour le produit HSBC Protection Homme Clé ;
- Label d’excellence 2022 des Dossiers de l’Epargne pour le produit HSBC Solution Famille pour la 4^e année consécutive.

Contacts

Il convient également de noter que l’autorité de contrôle de HSBC Assurances Vie est l’ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège est situé au 4, place de Budapest, 75009 Paris. Cette autorité administrative indépendante, dévolue au secteur de la banque et de l’assurance, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Enfin, le Commissaire aux comptes titulaire de HSBC Assurances Vie est PricewaterhouseCoopers, dont le siège est situé au Crystal Park, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine.

A.2. Résultats des activités de souscription

La performance de HSBC Assurances Vie en 2022 s’inscrit dans un environnement marqué par la guerre russo-ukrainienne, la montée de l’inflation, la poursuite de l’évolution du cadre réglementaire et un contexte de taux d’intérêt nettement réorientés à la hausse.

A.2.1. Indicateurs des activités de souscription

Les indicateurs, exprimés en normes comptables françaises, de suivi des activités de souscription sont détaillés au sein du tableau ci-dessous :

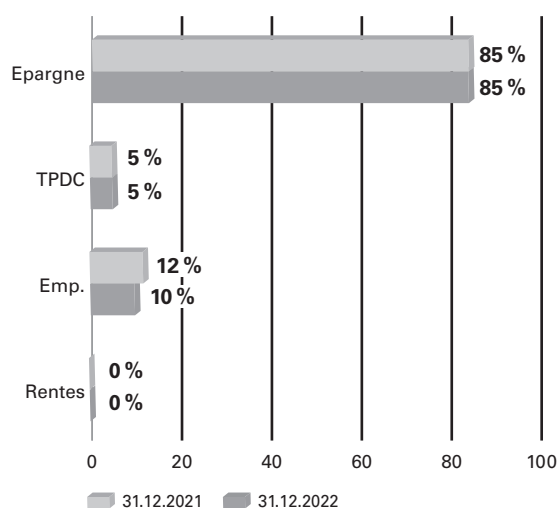
(en millions d’euros)	31.12.2022	31.12.2021	Variations	Var. %
Primes brutes de réassurance	1 511,9	1 635,6	(123,8)	(7,6 %)
Production Epargne Vie.....	1 456,7	1 580,0	(123,3)	(7,8 %)
dont UC	630,0	691,8	(61,8)	(8,9 %)
UC en %.....	43,3 %	43,8 %	(0,5 %)	
Autres produits d’assurance	55,2	55,6	(0,5)	(0,8 %)
dont Emprunteurs	38,5	37,3	1,2	3,2 %
dont temporaire décès	16,7	16,2	0,6	3,6 %
Encours Epargne	20 481,9	21 408,9	(927,0)	(4,3 %)
Euro	14 812,6	15 184,1	(371,5)	(2,4 %)
UC.....	5 669,3	6 224,8	(555,5)	(8,9 %)
UC en %.....	27,7 %	29,1 %	(1,4 %)	

Le chiffre d’affaires affiche une baisse de 8 % par rapport à 2021. La production en unités de compte représente 43 % de la production Epargne Vie contre 44 % l’année précédente et 42 % des primes globales brutes de réassurances.

Section A : Activités et résultats (suite)

Il convient de noter que si l'activité protection (prévoyance et emprunteur) a un poids marginal dans le chiffre d'affaires annuel, sa part dans les revenus (dont marge technique, commissions sur entrée et sur encours), illustrée par le schéma ci-dessous, équivaut à 15 % du total de la compagnie en 2022, identique à 2021.

Part des activités dans le revenu manufacturé



En termes de performance financière, les résultats de l'année 2022 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021	Variations	Var. %
Marge brute (commissions sur encours et entrée, et marge technique)	139,2	142,0	(2,8)	(2,0%)
Frais généraux	(63,3)	(57,4)	(5,9)	10,3%
Autres	15,9	5,1	10,8	212,3%
Résultat technique	91,8	89,8	2,1	2,3%

Le résultat technique est en hausse de 2,3 % par rapport à 2021 et s'élève à 92 millions EUR (contre 90 millions EUR en 2021).

Ces résultats reflètent l'environnement macroéconomique décrit ci-dessus et une activité commerciale ralentie sur la deuxième partie de l'année. Les éléments suivants méritent d'être soulignés :

- La marge brute est en baisse de 3 millions EUR en 2022, expliquée par la baisse des commissions sur entrées et des commissions sur encours sur l'activité Epargne ;

La collecte brute en assurance-vie s'est élevée à 1 457 millions EUR (- 8 % par rapport à 2021), dont 630 millions EUR sur les unités de compte (- 9 % par rapport à 2021) qui représentent 43 % de la collecte. La collecte nette en assurance-vie sur le réseau HSBC Continental Europe s'élève à - 90 millions EUR en 2022, dont + 283 millions EUR portant sur les unités de compte. Les encours gérés par la société d'assurance représentent 20,5 milliards EUR contre 21,4 milliards EUR un an plus tôt (- 4 %). Au sein de ceux-ci, les unités de compte représentent 28 % et sont en baisse de 556 millions EUR par rapport à 2021 (- 9 %). Le mouvement d'arbitrage des fonds en euros vers les contrats en unités de compte s'élève à + 44 millions EUR sur le réseau HSBC Continental Europe.

- Les frais généraux augmentent de 10 % en 2022 liés à l'accélération du projet de cession de la banque de détail de HSBC en France visant à mettre en œuvre l'accord de partenariat avec My Money Group ("MMG") en ce qui concerne la continuité de service et de distribution des produits d'assurance HSBC Assurances Vie.
- Le résultat technique augmente avec l'amélioration sur 2022 du contexte économique.

A.2.2. Résultat par branche d'activité

Au 31 décembre 2022, les résultats de souscription répartis par branche d'activité Solvabilité 2 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en UC	Autres assurances vie	Total
Primes émises brutes de réassurance ..	7,4	826,7	630,0	47,7	1 511,9
Charge des sinistres bruts de réassurance	(3,2)	(1 445,7)	(354,8)	(9,5)	(1 813,2)
Variation des autres provisions techniques brutes de réassurance ...	(0,1)	(453,1)	238,6	26,7	(187,8)
Dépenses engagées.....	(3,6)	(108,3)	(31,9)	(11,4)	(155,3)

Ces chiffres illustrent la prédominance de l'assurance avec participation aux bénéficiaires (55 % du total des primes émises brutes) ainsi que la part croissante de l'assurance indexée et en unités de compte (42 % contre 39 % en 2021). L'assurance maladie, correspondant à l'assurance emprunteur incapacité/invalidité, et les autres assurances vie, correspondant à l'assurance temporaire décès, complètent les activités de HSBC Assurances Vie.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Activités d'investissement

L'année 2022 a été marquée par l'inflation qui s'installe, nourrie dès 2021 par des déséquilibres conjoncturels poussant à la hausse les prix à la consommation puis les prix de l'énergie sous l'effet des tensions d'approvisionnement exacerbées par la politique zéro Covid de la Chine. En conséquence, les actions de politiques monétaires ont visé quasi exclusivement à lutter contre l'ancrage de l'inflation et ses effets néfastes à long terme sur la croissance et la solvabilité des acteurs économiques. L'espérance d'une inflation qui devait rester transitoire n'a pas résisté au lancement de l'offensive russe en Ukraine en février 2022, déclenchant une crise énergétique majeure en Europe et la flambée des prix de l'énergie. En réaction, la banque centrale américaine (FED) a relevé ses taux sept fois en 2022, les passant de [0 ; 0,25 %] à [4,25 % ; 4,5 %] et a enclenché un programme de rachat d'actifs visant à réduire la taille de son bilan (*QT – Quantitative Tightening – resserrement quantitatif*), martelant le message que

la lutte contre l'inflation reste la priorité absolue malgré les risques de récession économique d'une telle politique. La Banque Centrale Européenne (BCE) a elle aussi relevé ses taux à quatre reprises à partir de juillet passant d'un taux de dépôt de - 0,5 % à + 2,0 %. Le rythme a été toutefois moins soutenu et la communication moins marquée que la Fed.

En 2022, dans ce contexte, les taux d'intérêt ont fortement progressé avec une augmentation de + 290 bps sur le taux de référence à 10 ans en zone euro, à 3,20 % contre 0,30 % à fin décembre 2021, et un régime de volatilité très forte s'est enclenché, aussi bien sur les marchés de taux que d'actions, rendant le pilotage financier des entreprises et des politiques publiques complexe.

L'effet de l'inflation et des politiques des banques centrales a eu un impact prépondérant sur les différentes courbes de taux aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. Ainsi, le taux 10 ans américain augmente de + 236 bps en 2022, passant de 1,51 % à 3,87 %. En Europe, le rendement des emprunts d'État français (OAT) à 10 ans augmente de + 292 bps dans la lignée du taux de *swap* 10 ans euro pour s'établir en territoire positif à + 3,12 % au 31 décembre 2022 contre + 0,20 % au 31 décembre 2021 (source : Bloomberg GFRN10 Index).

Sur les marchés en actions cotées, les performances sont en retrait en 2022, après une année 2021 exceptionnelle, du fait des craintes de récession suite aux actions des banques centrales. Ainsi les performances enregistrées sont de - 9,5 % sur l'indice CAC 40 (France) et - 11,7 % sur l'Eurostoxx50 (Eurozone) et - 19,4% sur l'indice S&P500 (US).

Section A : Activités et résultats (suite)

Dans cet environnement complexe, la politique de gestion de HSBC Assurances Vie est restée fidèle à ses trois piliers : la prudence, la qualité de crédit et la diversification. Les résultats liés aux activités d'investissement au 31 décembre 2022 et en millions EUR sont les suivants :

Catégorie d'actifs	Dividendes	Intérêts	Profits et pertes nets	Pertes et gains non réalisés	Total N	Total N-1	Ecart N/N-1
Obligations souveraines	0	70	3	34	108	108	(1)
Obligations d'entreprises	0	142	(5)	(16)	121	145	(24)
Actions	8	0	(19)	(48)	(59)	73	(133)
Fonds d'investissement	12	42	(779)	(212)	(936)	1 049	(1 985)
Titres structurés	0	53	(17)	(416)	(380)	50	(430)
Immobilisations corporelles.	25	0	0	4	29	58	(29)
Instruments de couverture (call et put)	1	0	6	77	84	12	71
Total	45	307	(811)	(577)	(1 035)	1 496	(2 531)

Les données reprises dans le tableau ci-dessus sont valorisées selon la norme Solvabilité 2. Les marchés actions comme les marchés obligataires ayant connu une performance négative en 2022, en réaction aux politiques des banques centrales qui ont impulsé un mouvement de hausse généralisé des taux, la variation des valeurs des actions, des produits structurés et de certains fonds d'investissement fait apparaître une très forte baisse de la valorisation sur les actifs en représentation du fonds Euro. Sur les obligations souveraines, de même que sur les obligations d'entreprises, la production d'intérêts est en léger recul par rapport à 2021, mais moins marquée qu'en 2020 du fait d'une reprise des investissements en obligations à taux fixe et d'un ralentissement net de la dilution du portefeuille obligataire à taux fixe notamment. Enfin,

le portefeuille immobilier en direct voit sa valeur de marché marginalement augmenter, l'écart par rapport à 2021 venant d'un versement de dividende moindre en 2022 mais toujours satisfaisant.

A.3.5. Investissements dans une titrisation

HSBC Assurances Vie utilise des véhicules de titrisation à des fins de financement de l'économie réelle (financement de PME et prêts à des collectivités locales notamment), sans utiliser d'effet de levier et totalement transposables. Le processus de sélection des fonds (*Full Due Diligence Process*) intègre notamment une évaluation complète et très large de leur dispositif de gestion des risques (risque investissement, conformité réglementaire, lutte anti-blanchiment, risque opérationnel, ESG).

A.4. Résultats des autres activités

Le résultat net avant impôt de HSBC Assurances Vie est en baisse de 3 % soit - 4 millions EUR par rapport à l'année précédente, marqué par l'accélération du projet de cession de la banque de détail de HSBC en France, programme visant à mettre en œuvre le coût des investissements liés au projet avec My Money Group ("MMG") en ce qui concerne la continuité de service et de distribution des produits d'assurance HSBC Assurances Vie.

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021	Variations	Var. %
Marge brute	139,2	142,0	(2,8)	(2,0%)
Frais généraux	(63,3)	(57,4)	(5,9)	10,3%
Autres	15,9	5,1	10,8	212,3%
Résultat technique	91,8	89,8	2,1	2,3%
Résultat non technique avant impôts	14,8	20,6	(5,8)	(28,2%)
Résultat net avant impôts	106,6	110,4	(3,7)	(3,4%)
Impôts sur les sociétés	(33,4)	(29,6)	(3,7)	12,6%
Résultat net après impôts	73,3	80,7	(7,5)	(9,3%)

Section B : Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Présentation de la structure de gouvernance et de l'organisation de la compagnie

B.1.1.1. Principes généraux

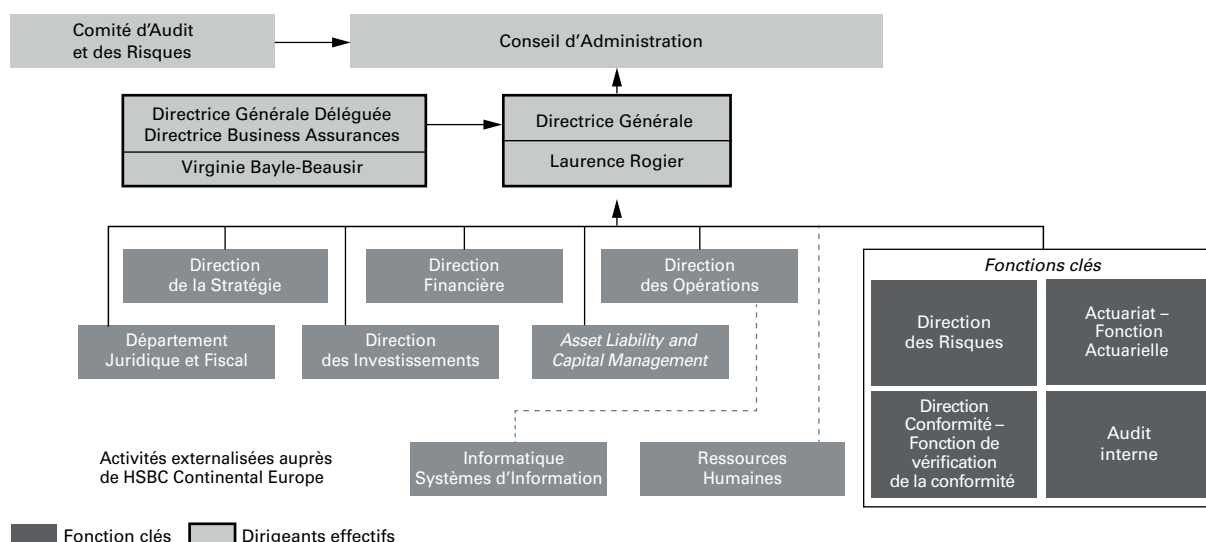
La gouvernance de HSBC Assurances Vie est assurée selon les grands principes détaillés ci-après :

- Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre. De ce fait, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il est collectivement responsable de la gouvernance et met en place une gestion prudente qui permet le succès à long terme de la Société. Le président du Conseil d'Administration dirige et oriente les travaux de cette instance ;
- Les actionnaires, c'est-à-dire HSBC Continental Europe, s'assurent de l'efficacité de la structure de gouvernance ;

B.1.1.2. Structure de gouvernance

La Société a mis en place, dans le cadre de la gouvernance Groupe, un système de gouvernance visant à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système comprend une structure organisationnelle transparente adéquate, avec une séparation claire et appropriée des responsabilités, ainsi qu'un dispositif de transmission des informations.

La gouvernance de HSBC Assurances Vie est structurée de la façon suivante :



Chacun des éléments clés de la structure de gouvernance de HSBC Assurances Vie est développé ci-après.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a un rôle clé dans la gouvernance de la Société en fixant la stratégie et l'appétence au risque de HSBC Assurances Vie et en veillant à leur mise en œuvre et à leur gestion. Il tient

- La Direction Générale, composée des deux dirigeants effectifs (Directeur Général et Directeur Général Délégué), dirige les activités de la Société, est en charge de la gestion courante, et la représente vis-à-vis des tiers. Pour mener à bien ces travaux, elle s'appuie sur le Comité Exécutif.

HSBC Assurances Vie, comme toutes les entités du Groupe HSBC, s'attache à appliquer des standards élevés en matière de gouvernement d'entreprise. Le Groupe HSBC dispose d'un ensemble complet de principes, de politiques et de procédures afin de s'assurer que le Groupe est bien géré avec un niveau de supervision et de contrôle approprié.

Enfin, la gouvernance est articulée en vue d'assurer une gestion saine et prudente des risques ainsi que la mise en place d'un *risk appetite* (appétence au risque) limité.

compte dans son fonctionnement de la position de HSBC Assurances Vie, compagnie d'assurances agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, détenue à 100 % directement par HSBC Continental Europe, membre d'un Groupe bancaire international.

Section B : Système de gouvernance (suite)

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Plus spécifiquement :

- Le Conseil d'Administration détermine les orientations, à partir de la stratégie élaborée par la Direction Générale de HSBC Assurances Vie, supervise et contrôle leur mise en œuvre par les dirigeants effectifs ;
- Il supervise et contrôle les prises de décisions et les actions des dirigeants effectifs, assure une surveillance efficace des dirigeants effectifs, remet en question de façon constructive et examine de manière critique les propositions et les informations reçues des dirigeants effectifs ainsi que leurs décisions ;
- Il veille à la qualité de l'information fournie à l'actionnaire à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- Il approuve les projets d'investissement ou de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat de la Société ;
- En matière de surveillance du dispositif de gouvernance et de contrôle des risques, il évalue périodiquement l'efficacité du dispositif de gouvernance interne et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ; il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ; il approuve les limites globales de risque ;
- Il examine les rapports réguliers présentant l'analyse et le suivi des risques associés à l'activité et aux résultats ;
- Il est informé, par les dirigeants effectifs, de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci ;
- Il veille, dans le cadre de la gestion de la Société, à la réputation du Groupe HSBC en France et dans le monde.

Au 31 décembre 2022, il est composé de dix administrateurs dont trois administrateurs externes au Groupe HSBC dont deux indépendants.

Afin de préparer ses délibérations dans certains domaines, le Conseil d'Administration a constitué un Comité spécialisé, le Comité d'Audit et des Risques, qui a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées à l'information financière et aux risques élevés ainsi qu'à la gouvernance des risques.

Ses principales missions au regard du système de gestion des risques, définies dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

- Examiner l'intégrité des états financiers, la communication d'informations dans le cadre de Solvabilité 2, les communications relatives à la performance financière, l'efficacité de l'Audit interne et du processus d'audit externe, l'efficacité des systèmes de contrôle financier interne ;
- S'assurer de la prise en compte de l'appétence au risque dans la stratégie et les business plans de la Société ainsi que du contexte macroéconomique et financier ;
- Examiner l'appétence au risque de la Société et faire des recommandations au Conseil d'Administration pour approbation, au moins une fois par an ;
- Examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques de la Société et des systèmes de contrôle interne (autres que les systèmes de contrôle financier interne) ;
- Examiner le processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité (ORSA) et faire des recommandations au Conseil d'Administration ;
- Surveiller toutes les questions liées aux risques impactant la Société dont la gouvernance des risques et les systèmes de contrôle interne et conseiller le Conseil d'Administration sur ces questions et sur l'appétence aux risques ;
- Revoir les rapports réguliers sur la gestion des risques afin d'évaluer les risques liés aux activités et éventuellement demander des évaluations approfondies sur des risques non identifiés ;
- S'assurer de l'existence de procédures adéquates pour suivre, de manière suffisamment rapide et exacte, les grands risques ou les types de risque dont l'importance peut croître, ainsi que la conformité des activités avec les politiques du Groupe ;
- Examiner toutes les conclusions importantes des revues réglementaires et des échanges avec l'autorité de contrôle concernant la gouvernance des risques, le processus d'évaluation et de gestion des risques ;
- Veiller à l'efficacité du système de contrôle interne ;
- S'assurer que la fonction de gestion des risques dispose de ressources adéquates et du positionnement approprié au sein de la Société et qu'elle est libre de toute contrainte ou restriction. Il reçoit les conclusions de l'Audit interne sur les processus de contrôle interne en matière de gestion des risques et s'assure qu'ils sont adaptés à la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ;

- Fournir au Conseil d'Administration toute assurance supplémentaire, qu'il pourrait raisonnablement demander, concernant la fiabilité des informations sur les risques qui lui sont transmises.

Les travaux du Comité font l'objet de rapports détaillés par son Président et sont débattus en séance du Conseil. Dans ce cadre, le Conseil est tenu informé, à chacune de ses séances, des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et des Risques, notamment en matière de supervision, de projets et de sujets comptables, de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne et externe, de conformité et de contrôle permanent.

Si les opérations de suivi et de revue du Comité font apparaître des problèmes ou des besoins d'amélioration, le Comité présente au Conseil d'Administration des recommandations sur les actions nécessaires pour traiter le problème soulevé ou apporter les améliorations requises.

Le Comité se réunit indépendamment avec les Commissaires aux comptes, le Directeur des Risques (*Chief Risk Officer*) et le Responsable de l'Audit interne au moins deux fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus.

Par ailleurs, deux certificats, signés par le président du Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie, sont transmis deux fois par an au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC Continental Europe confirmant, notamment, que le Comité a examiné les rapports sur les risques et qu'aucun sujet n'a été porté à son attention autre que ceux décrits dans les supports.

Les Dirigeants effectifs

Les Dirigeants effectifs sont responsables de la mise en œuvre des stratégies définies par le Conseil et en rendent compte régulièrement au Conseil. Ils interviennent dans toute décision significative avant sa mise en œuvre.

Les Dirigeants effectifs sont les suivants :

- Laurence Rogier, Directrice Générale, dirige la compagnie ; elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la compagnie et la représente également en présence de tiers ;
- Virginie Bayle-Beausir, Directrice Business Assurance, est Directrice Générale Déléguée rattachée à la Directrice Générale de HSBC Assurances Vie.

Virginie Bayle-Beausir se charge plus particulièrement de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie commerciale et de la maîtrise des risques s'y rapportant. En cas d'indisponibilité de la Directrice Générale, la Directrice Générale Déléguée a la

capacité, notamment grâce à ses délégations de pouvoirs, d'engager l'entreprise sans limite de montant et d'assurer les activités courantes de l'entreprise.

Les comités

Afin de mener à bien ses missions, la Direction Générale s'appuie sur le Comité Exécutif et sur différents comités qui recouvrent les différentes natures de risques qui pèsent sur l'entreprise.

Les comités sont organisés en lignes de défense dont les rôles et responsabilités sont détaillés en Partie B.4.1.2.

Les fonctions clés

La directive Solvabilité 2 définit les quatre fonctions clés suivantes :

- La fonction gestion des risques (cf. Partie B.3) : le responsable de la gestion des risques rend compte du niveau de risque et du suivi du *risk appetite* au Comité d'Audit et des Risques. Il présente également un rapport sur la gestion des risques à chaque Conseil d'Administration. Par ailleurs, il anime le *Risk Management Meeting* et donne des avis sur la gestion globale du risque de l'entreprise ;
- La fonction de vérification de la conformité (cf. Partie B.4.3) : le responsable de la fonction de vérification de la conformité identifie et évalue le risque de conformité ; il détermine également l'impact des évolutions réglementaires sur les activités de HSBC Assurances Vie et transmet le résultat de ses observations aux membres du Comité d'Audit et des Risques par l'intermédiaire de son plan de conformité ;
- La fonction Audit interne (cf. Partie B.5) : le responsable de la fonction Audit interne intervient comme troisième ligne de défense. Il est en charge du contrôle et de l'évaluation du système de contrôle interne mis en place ainsi que du système de gouvernance. Il transmet les conclusions et les recommandations de ses travaux au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Risques auquel il rend compte et présente pour approbation le plan d'audit de l'année ;
- La fonction actuarielle (cf. Partie B.6) : le responsable de la fonction actuarielle effectue des travaux de revue et de contrôle, en informe le Comité d'Audit et des Risques puis le Conseil d'Administration, et communique annuellement, dans un rapport, les résultats des travaux.

Par ailleurs, chaque fonction clé est représentée au Comité d'Audit et des Risques.

Section B : Système de gouvernance (suite)

B.1.1.3. Conventions réglementées

Au 31 décembre 2022, il n'y avait pas de convention réglementée signée au cours de l'exercice ou des exercices précédents et continuant à produire des effets.

B.1.2. Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération de HSBC Assurances Vie, filiale de HSBC Continental Europe, s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération de HSBC Continental Europe et de ses instances de gouvernance, et plus généralement dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe HSBC dont les principes généraux sont soumis aux règles édictées par le régulateur anglais ("FCA"/"PRA") et qui s'appliquent de façon homogène à l'ensemble des entités du Groupe.

Elle est organisée autour des principes suivants :

- Les enveloppes de rémunérations variables discrétionnaires sont déterminées en fonction de la performance financière et durable du Groupe, de sa compétitivité commerciale et de sa gestion maîtrisée des risques du Groupe et des différents métiers qui le composent. Ces enveloppes budgétaires sont ensuite réparties selon la performance de chaque ligne de métier. A noter qu'elles sont susceptibles d'être revues et ajustées lors de la clôture définitive des comptes annuels ;
- Les rémunérations fixes peuvent être revues conformément aux enveloppes budgétaires annuelles définies en local, selon la performance économique et le positionnement de l'entreprise sur son marché ;
- La Politique de Rémunération adopte une approche de rémunération totale (salaire de base + variable) avec un niveau de variable différencié en fonction de la performance individuelle ;
- La Politique de Rémunération adopte une approche discrétionnaire pour déterminer la rémunération variable plutôt qu'une approche automatique basée sur des formules qui pourrait encourager des comportements inappropriés en matière de prise de risque et/ou de vente inadaptées aux clients ;
- La Politique de Rémunération adopte une approche de rémunération totale distinguant clairement les éléments de rémunération fixe (salaire de base, et éventuellement prime fixe), les éléments de rémunération variable (rémunération variable individuelle discrétionnaire et/ou collective) et les indemnités versées en cas de départ de l'entreprise ;
- Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération

globale. En toute hypothèse, la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale afin de pouvoir prévoir la possibilité de réduire ou de ne pas verser de composante variable ;

- Un principe de versement différé de la rémunération variable sous forme d'actions HSBC est mis en place pour les collaborateurs éligibles afin de mieux corréliser la composante variable de la rémunération avec la performance du Groupe, d'aider à la rétention de nos collaborateurs et de répondre aux obligations du régulateur ;
- L'engagement est pris de ne pas mettre en œuvre de méthodes ou instruments permettant de contourner les principes réglementaires en matière de rémunération variable applicables aux entreprises d'assurances et de réassurance ;
- Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;
- Des packages de rémunération compétitifs sur le marché sont mis en place.

Sa déclinaison vise à assurer que le mécanisme de rémunération est conforme aux exigences réglementaires et à un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux d'HSBC Assurances Vie.

La Politique de Rémunération suit les directives annuelles élaborées par le Groupe HSBC, les lignes de métier (Business Assurance, DBS, Finance, Risques...) auxquelles les collaborateurs sont affectés ainsi que les principes, chaque fois qu'ils sont applicables, de la politique de rémunération de HSBC Continental Europe.

Du fait de son appartenance au Groupe, HSBC Assurances Vie est tenue de communiquer ou de solliciter l'avis du Comité des Rémunérations de HSBC Continental Europe (France) qui valide les principes généraux et la conformité de sa Politique de Rémunération avec les exigences du Groupe.

La Politique de Rémunération est présentée une fois par an pour approbation au Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie, après validation de la fonction de Vérification de la Conformité.

Le Conseil d'Administration fixe les principes généraux de la Politique de Rémunération pour les Personnels Identifiés et a la responsabilité de superviser la mise en œuvre de la Politique de Rémunération.

En outre, le Conseil d'Administration valide pour chaque exercice la liste des Personnels Identifiés.

Les fonctions du Responsable des Risques et de la Vérification de la Conformité veillent à la conformité de la Politique de Rémunération avec les normes en vigueur.

La Politique de Rémunération fait l'objet, une fois par an, d'une évaluation centrale et indépendante assurée par l'Audit interne.

Depuis l'exercice 2016, les collaborateurs identifiés comme "Personnels identifiés" pour HSBC Assurances Vie sont concernés par des règles spécifiques de différé appliquées selon la réglementation Solvabilité 2.

La liste des "Personnels identifiés" est approuvée chaque année par le Responsable de la Conformité, le Comité des Rémunérations de HSBC Continental Europe et le Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie. Elle regroupe les collaborateurs de HSBC Assurances Vie dont l'activité a un impact important sur le profil de risque de la Société, soit :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- Les Dirigeants effectifs ;
- Les membres du Comité Exécutif dont les membres sont choisis par la Directrice Générale, s'ils ne sont pas inclus dans les autres catégories et s'ils exercent une fonction stratégique impactant le profil de risque de l'entreprise ;
- Les collaborateurs occupants les fonctions clés suivantes : Responsable de l'Audit interne, Responsable des Risques, Responsable de l'Actuariat et Responsable de la Vérification de la Conformité ;
- Et les autres personnes dont l'activité a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise (les "Preneurs de Risque").

Le responsable de la fonction Vérification de la Conformité, avec l'appui de la fonction RH, identifie les collaborateurs qui répondent aux critères selon un processus d'identification validé par la Société.

La liste des Personnels Identifiés est revue deux fois par an. Le premier de ces deux examens a lieu au cours du 1^{er} trimestre ou au début du 2^e trimestre et le second dans le courant du 3^e trimestre.

Les collaborateurs qualifiés de Personnels Identifiés sont informés individuellement de leur identification et de l'impact éventuel sur la structure de leur rémunération.

Les principes de rémunération applicables aux Personnels Identifiés sont les suivants :

- Equilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable : la rémunération variable des collaborateurs Personnels Identifiés ne peut être supérieure à deux fois leur rémunération fixe ;
- Règles applicables aux rémunérations variables attribuées aux Personnels Identifiés : conformément à l'Opinion EIOPA, lorsque la composante variable de la rémunération d'un collaborateur qualifié de Personnel Identifié est supérieure à 50 000 EUR et excède le tiers de sa rémunération annuelle totale, les règles décrites ci-dessous s'appliquent ;
- Une partie au moins égale à 50 % de la rémunération variable est attribuée sous forme d'instruments financiers ;
- La part différée de la rémunération variable est attribuée sous la forme d'actions ordinaires HSBC et est acquise sur une période de trois ans (66 % en année n+2 et 34 % en année n+3) :
 - Un différé de 60 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une composante variable de la rémunération d'un montant total supérieur ou égal à 500 000 GBP,
 - Un différé de 40 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une composante variable de la rémunération d'un montant inférieur à 500 000 GBP.

Enfin, HSBC Assurances Vie ne fournit pas aux membres du Conseil d'Administration, aux dirigeants effectifs et aux représentants des fonctions clés un régime de retraite complémentaire ou anticipée différent de celui de l'ensemble des collaborateurs de la compagnie.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

La réglementation Solvabilité 2 exige que les entreprises d'assurance veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, les membres du Conseil d'Administration et les personnes qui occupent d'autres fonctions clés satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- Leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité) ;

Section B : Système de gouvernance (suite)

- Leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence).

La politique de compétence et d'honorabilité, approuvée par le Conseil d'Administration, décrit le dispositif mis en œuvre pour s'assurer du respect sur base continue des critères de compétence, d'expérience et d'honorabilité des personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- Les dirigeants effectifs ;
- Les responsables des fonctions clés ;
- Les personnes qui occupent une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise (le Directeur Financier, le Directeur des Opérations / *Chief Operating Officer*).

B.2.1. Procédures initiales d'évaluation des compétences et d'honorabilité

Le dispositif d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité est un dispositif appliqué dans le cadre de la nomination et du renouvellement des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants et des responsables des fonctions clés :

- Les membres du Conseil d'Administration : les vérifications couvrent à la fois l'honorabilité, les compétences et l'expérience. L'évaluation des compétences et de l'expérience est appréciée individuellement et collectivement au travers notamment d'une matrice de compétences. Le périmètre s'étend aux qualifications, aux connaissances et à l'expérience, ainsi que tout autre aspect considéré comme pertinent et notamment dans les domaines suivants :
 - Connaissance du marché de l'assurance et des marchés financiers,
 - Stratégie métier et modèle économique,
 - Système de gouvernance,
 - Analyse financière et actuarielle,
 - Cadre et exigences réglementaires,
 - Autres aspects spécifiques à l'activité ;
- Les dirigeants effectifs : les vérifications initiales portent sur la vérification de l'identité, du casier judiciaire, des antécédents professionnels et des informations requises dans le cadre du dossier de

nomination à l'ACPR. L'évaluation des compétences et de l'expérience est appréciée individuellement et collectivement au travers notamment d'une matrice de compétences ;

- Les personnes ayant des fonctions clés ou critiques : les vérifications initiales portent sur la vérification de l'identité, du casier judiciaire, des antécédents professionnels et des informations requises dans le cadre du dossier de nomination à l'ACPR.

B.2.2. Suivi de l'évolution des compétences et critères de réévaluation

Certaines situations doivent conduire à une réévaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes concernées (membres du Conseil, dirigeants effectifs, responsables d'une fonction clé). Il s'agit notamment des situations suivantes :

- En cas de renouvellement de fonction ou de mandat ;
- En cas de démission ou de non-renouvellement de fonction ou de mandat ;
- En cas d'évolution significative affectant la compétence, l'expérience ou l'honorabilité d'une personne concernée.

En dehors des situations spécifiques définies dans la politique, le dispositif prévoit la vérification continue de l'aptitude.

B.3. Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques de HSBC Assurances Vie a pour objectif d'identifier et de suivre les risques, ainsi que le respect de l'appétence aux risques. Il est organisé de manière à veiller au respect du principe de la gestion prudente, en ligne avec les orientations stratégiques de la compagnie.

Le système de gestion des risques intègre tous les risques principaux auxquels la compagnie fait face et permet une prise en compte du risque dans l'ensemble des décisions de l'entreprise. Ces derniers sont identifiés grâce à une cartographie des risques qui permet de dresser le profil de risque de la compagnie ; profil qui sera détaillé en Partie C de ce rapport.

Le système de gestion des risques s'appuie également sur le processus ORSA, mécanisme d'évaluation des risques destiné à aider à la prise de décision des dirigeants.

B.3.1. Description du système de gestion des risques

B.3.1.1. Principes, organisation et gouvernance du système de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, HSBC Assurances Vie a mis en place une stratégie de gestion des risques qui repose sur plusieurs principes :

- Un capital solide qui se matérialise par une large couverture de l'exigence de capital ;
- Une gestion et une discipline conservatrice de la liquidité définie par une structure de financement diversifiée ;
- Une marque forte permettant de s'assurer de la réputation et de la qualité de l'éthique du Groupe HSBC ;
- Des risques proportionnés aux revenus, ces derniers devant être générés en ligne avec les plans stratégiques et les politiques conservatrices de risque ;
- Des entités légales du Groupe HSBC robustes qui doivent mettre en place les moyens nécessaires pour atténuer la contagion des risques en situation de crise ;
- Une croissance de revenu durable au travers d'activités suffisamment diversifiées pour produire un revenu prévisible et peu volatil ;
- Une diversification des risques dont les bienfaits doivent être évalués en permanence et se refléter dans les exigences de capital.

Afin de respecter ces principes, HSBC Assurances Vie s'appuie sur un dispositif global de gouvernance du système de gestion des risques qui fait intervenir les acteurs des trois lignes de défense définies par la compagnie (cf. [Partie B.4.1](#)) et encadrées par des comités.

B.3.1.2. Identification, évaluation, gestion et reporting des risques

Afin de garantir l'exhaustivité du périmètre des risques, HSBC Assurances Vie élabore une cartographie des risques liés à son activité en s'assurant que l'ensemble de son périmètre et de ses risques soit couvert.

Pour ce faire, la compagnie s'appuie sur une cartographie des risques couvrant à la fois les risques opérationnels et non opérationnels. Cette cartographie reprend les risques auxquels les établissements financiers sont confrontés avec un ajout de risques spécifiques à l'activité assurance, tels que le risque de souscription ou de réassurance.

Du fait de son intégration dans le dispositif de gestion de risques, cette cartographie permet d'identifier, d'évaluer, de suivre et d'engager les actions d'atténuation des risques.

Le Directeur des Risques procède mensuellement à l'évaluation de chaque risque, démarche le conduisant à considérer les cas suivants :

- Le risque est géré dans des limites de risques acceptables ;
- Un renforcement de la surveillance est nécessaire : le risque est en dehors des limites de l'appétence au risque et des actions pourraient devenir nécessaires pour le ramener dans ces limites ;
- Une action est nécessaire : le risque est significativement en dehors des limites acceptables et des actions sont requises pour le ramener dans ces limites.

Pour procéder à cette évaluation et selon la nature du risque, le Directeur des Risques tient notamment compte de l'environnement macroéconomique, de la volatilité des marchés, du niveau des indicateurs de risques, des incidents survenus, des rapports d'audit et de l'évolution de la réglementation.

Section B : Système de gouvernance (suite)

Par ailleurs, le Directeur des Risques assume, avec le support des membres du *Risk Management Meeting*, la responsabilité d'identifier les risques émergents et les risques majeurs, en anticipant l'évolution de l'environnement économique et réglementaire permettant d'apprécier son potentiel impact sur le profil de risques de HSBC Assurances Vie.

La cartographie des risques incluant les risques émergents et les risques majeurs est partagée par

le Directeur des Risques avec le *Senior Management* de l'entreprise à l'occasion du *Risk Management Meeting*.

Ces différents éléments sont également présentés aux Administrateurs membres du Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration afin de rendre compte du niveau de risques de l'entreprise.

Compte tenu de la nature de son activité, le profil de risques de la compagnie s'établit selon le schéma repris dans le tableau ci-dessous :

Type de risque	Description
1- Marché	Le risque de marché regroupe les différents risques d'évolution défavorable des marchés financiers. Les risques de marché ont plusieurs origines telles que la fluctuation des taux d'intérêt, les hausses de <i>spread</i> de crédit des actifs obligataires, les baisses des marchés action ou les baisses du marché immobilier.
2- Crédit	Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations.
3- ALM.....	Le risque de gestion actif-passif est le risque que les actifs détenus par la compagnie ne permettent pas de faire face aux flux des engagements du passif d'assurance.
4- Liquidité.....	Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir satisfaire ses engagements ou de le faire mais à un coût excessif, par manque de ressources financières disponibles.
5- Souscription.....	Le risque de souscription fait référence aux incertitudes liées à l'évaluation des engagements d'assurance (caractère imprévisible des flux de passif). Il inclut notamment les risques de décès, de rachats et de frais généraux.
6- Modèle.....	Le risque qu'une mauvaise utilisation des modèles ou que des données de modèle incorrectes ou inappropriées amènent la compagnie à s'exposer à des pertes financières potentielles, à prendre des décisions incorrectes ou à communiquer des informations erronées.
7- Opérationnel	Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information, ou d'événements extérieurs. La gestion du risque opérationnel inclut également la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que la conformité réglementaire.
8- Réputation.....	Le risque de réputation correspond à la perte de confiance des clients, des actionnaires ou des partenaires suite à un événement, un comportement, une action ou inaction, de la compagnie, de ses employés ou d'entités avec qui la compagnie est associée.
9- Stratégique.....	Le risque que la compagnie ne parvienne pas à identifier des opportunités et des menaces issues de changements dans son environnement économique politique ou réglementaire, dans les comportements de la clientèle ou dans les possibilités technologiques, ou qu'elle ne soit pas en mesure d'y réagir de manière appropriée.
10- Risque d'appartenance au Groupe HSBC....	Les risques découlant de l'appartenance au Groupe HSBC sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Le risque que les changements stratégiques du Groupe aient un impact sur la Stratégie de HSBC Assurances Vie ; – Le risque lié à la dépendance aux infrastructures fournies par le Groupe ; – Le risque lié aux processus externalisés au sein du Groupe ; – Le risque de réputation lié à l'image du Groupe.
11- Risques émergents.....	On entend par le terme "risques émergents" des risques en cours de développement ou dont le développement est probable et dont les effets sont soumis à de fortes incertitudes. Cette incertitude provient d'un manque de données historiques, mais également de changements macroéconomiques, sociopolitiques ou réglementaires susceptibles de produire des effets de rupture ou de transformation des risques. Ces risques peuvent donc toucher n'importe lequel des domaines listés précédemment.

B.3.1.4. Cadre d'appétence

L'approche de l'appétence au risque chez HSBC Assurances Vie, en ligne avec celle définie par le Groupe, se traduit par :

- La capacité de prise de risque en fonction du capital disponible et de la solidité du bénéfice ;
- La prise en compte des aspects positifs et négatifs de la totalité des risques afin d'opérer une sélection et une évaluation de ces derniers en ligne avec la stratégie ;
- Des mesures quantitatives et qualitatives ;
- Une définition basée sur la mesure des risques pris individuellement afin de s'assurer d'un niveau de risque global acceptable ;
- Une définition claire, applicable, pragmatique et simple à communiquer (en interne et en externe) ;
- La reconnaissance de l'interdépendance entre le risque, le bénéfice et la croissance de l'activité.

L'identification, la documentation et les méthodes de gestion des risques décrites ci-dessus sont également illustrées par l'ORSA qui constitue un outil stratégique pour HSBC Assurances Vie. En effet, cette évaluation interne des risques et de la solvabilité a pour objectif de prendre en compte les risques dans le pilotage stratégique. De fait, les travaux d'identification et de cartographie des risques sont donc un préalable à sa mise en place.

B.3.2. L'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est un processus instaurant une dynamique entre le système de gestion des risques et la stratégie de l'entreprise. Il s'agit d'un processus permanent de collecte d'informations, d'analyse, de conclusions et de recommandations qui permettent d'ajuster le niveau des fonds propres à la réalité des risques auxquels est exposée l'entreprise à un moment donné, et tels qu'ils se déformeront dans le temps avec la mise en œuvre de sa stratégie.

La finalité de l'ORSA est de permettre au Conseil d'Administration d'évaluer les conséquences des décisions stratégiques sur la solvabilité de la compagnie et de décider du niveau des fonds propres nécessaires, en cohérence avec les obligations réglementaires, pour garantir la résilience de HSBC Assurances Vie en France.

Il convient de noter que le processus ORSA fait l'objet d'une amélioration continue afin de s'intégrer au mieux dans le processus de gestion des risques et peut ainsi être amené à évoluer tant au niveau de sa gouvernance que de son utilisation.

B.3.2.1. Fréquence d'évaluation de l'ORSA et calendrier de production

L'ORSA est produit annuellement suivant un processus permanent de collecte d'informations. Un ORSA hors du cycle annuel peut cependant être requis dans les cas suivants :

- Si le profil de risque ou l'environnement externe de HSBC Assurances Vie a sensiblement évolué et sur décision du Conseil d'Administration ;
- Si l'autorité de contrôle le demande.

Dans le cadre de l'ORSA, trois évaluations sont effectuées :

- Evaluation de la solvabilité globale ;
- Surveillance de la conformité aux exigences de fonds propres et provisions techniques ;
- Evaluation de l'écart du profil de risque de la Société avec la formule standard.

Au fur et à mesure de leur production, les différents éléments découlant des processus concourant à la réalisation de l'ORSA font l'objet d'une validation par les différents responsables concernés.

B.3.2.2. Besoin Global de Solvabilité (BGS) et formule standard du SCR

HSBC Assurances Vie procède trimestriellement au calcul de son BGS à date. Il correspond à l'évaluation de l'ensemble des moyens dont doit disposer la compagnie pour assurer la pérennité de son activité, compte tenu de ses objectifs stratégiques et de son appétence au risque ; il constitue donc un outil décisionnel et stratégique pour HSBC Assurances Vie.

Le BGS couvre les calculs suivants :

- Le calcul de l'exigence de fonds propres ;
- L'évaluation du bilan économique ;
- L'analyse des mouvements des postes du bilan économique ;
- L'analyse de l'évolution du ratio de couverture de l'exigence de fonds propres ;
- Le suivi des indicateurs d'appétence au risque.

Section B : Système de gouvernance (suite)

Une évaluation prospective est également réalisée annuellement et fait l'objet de tests de résistance (*stress tests*). Cet exercice permet de procéder à l'évaluation de la solvabilité prospective de la compagnie à l'horizon du plan stratégique (en fonction du *business plan* de l'entreprise et en fonction des scénarios de crises).

Le BGS de HSBC Assurances Vie repose sur le calcul du Capital Economique (*Economic Capital* – EC) et du SCR. La compagnie étudie également la matérialité des risques spécifiques non pris en compte dans la formule standard (utilisée pour le calcul du SCR) et les intègre le cas échéant à l'EC :

- Risque de variation de la volatilité des taux et des actions ;
- Risque de *spread* sur les emprunts obligataires souverains ;
- Risque de changements de la forme de la courbe des taux (pentification/aplatissement).

A noter que les composants de la formule standard sont détaillés en [Partie E](#).

Par ailleurs, l'évaluation prospective de la solvabilité complète l'évaluation du BGS et vise à démontrer le respect permanent des obligations réglementaires et la capitalisation suffisante de HSBC Assurances Vie sur l'horizon du plan stratégique.

B.3.2.3. Intégration dans le système de gestion des risques des mesures de contrôles et d'analyse

HSBC Assurances Vie a déterminé des métriques et des limites, révisées annuellement, qui permettent à la compagnie de suivre et de gérer son profil de risque de façon permanente, de manière à rester dans le cadre des tolérances aux risques.

Ces limites de risque incluent :

- Des métriques quantitatives qui définissent les mesures de solvabilité, de résultats et de capital (exemples de métriques utilisées : ratios de couverture Solvabilité 2, rendement des fonds propres, volatilité des revenus, etc.) ;
- Des limites d'exposition pour les risques qualitatifs, comme pour le risque de liquidité ou de modèle.

Le mécanisme de production ORSA s'inscrit dans un dispositif de suivi régulier, permettant ainsi à la

compagnie de s'assurer du respect permanent de son appétence aux risques et de ses limites :

- Mensuellement, un suivi du budget est réalisé, permettant de porter un regard sur l'évolution du plan stratégique, et donc sur le cadre de projection des activités de HSBC Assurances Vie. Un suivi des hypothèses non économiques du *business plan* est par ailleurs réalisé. Il vise à évaluer la pertinence des hypothèses retenues et à réviser éventuellement le cadre d'appétence ;
- Trimestriellement, la production des calculs du BGS est remontée, conjointement aux indicateurs de risques, au *Risk Management Meeting* ainsi qu'aux autres comités spécialisés de deuxième ligne de défense. Ce *reporting* permet l'évaluation régulière du respect du cadre d'appétence. En cas de dépassements des limites définies sur chacun des indicateurs et sur le montant du BGS, des études de sensibilités sont réalisées pour étudier plus en détail l'exposition de la compagnie aux différents risques ;
- Enfin, annuellement, les comités de deuxième ligne de défense procèdent à un *reporting* des résultats de l'ORSA et à une réévaluation des limites d'appétence aux risques de la compagnie.

Les résultats sont communiqués au Conseil d'Administration afin que ses membres puissent les prendre en compte dans leurs décisions stratégiques. De même, le processus ORSA fait l'objet d'un rapport destiné au Conseil d'Administration et remis à l'ACPR.

En particulier, le rapport ORSA rappelle les informations suivantes :

- Les résultats qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation interne du risque et de la solvabilité, et les conclusions tirées par l'entreprise d'assurance ;
- Les méthodes et principales hypothèses utilisées dans l'évaluation interne du risque et de la solvabilité ;
- Des informations sur les besoins globaux de solvabilité de l'entreprise et une comparaison entre ces besoins, les exigences de fonds propres réglementaires et les fonds propres de l'entreprise ;
- Des informations qualitatives et, en cas d'écart important identifié, quantitatives sur l'adéquation des hypothèses retenues dans le calibrage de la formule standard avec le profil de risque de HSBC Assurances Vie.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Description du système de contrôle interne

B.4.1.1. Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne en vigueur chez HSBC Assurances Vie a pour objet :

- De veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s’inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l’entreprise, par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l’entreprise ;
- De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l’activité et la situation de la Société ;
- De prévenir et maîtriser les risques résultant de l’activité de l’entreprise ainsi que les risques d’erreurs ou de fraudes.

B.4.1.2. Organisation du contrôle interne

Le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les “trois lignes de défense”, qui définit la répartition des rôles et responsabilités au regard des activités sous-jacentes.

Cette structure contribue à attribuer clairement les responsabilités en matière d’identification, d’évaluation, de mesure, de surveillance et d’atténuation des risques pour soutenir le renforcement de la gestion des risques. A cette fin, elle établit une séparation entre la propriété du risque (première ligne de défense), la surveillance du risque (deuxième ligne de défense) et la revue indépendante (troisième ligne de défense).

La première ligne de défense est le propriétaire (*owner*) des risques et des contrôles. Elle est constituée des métiers et fonctions qui sont responsables de leurs activités au quotidien, de la gestion des risques associés et des contrôles de premier niveau mis en place pour prévenir ces risques. Dans la mesure où certains processus et certaines activités peuvent être sous-traités en externe ou en interne, cette responsabilité s’étend aux activités sous-traitées et externalisées afin d’assurer une gestion complète des risques et de leur maîtrise.

Au sein de la première ligne de défense, les responsabilités des différents acteurs sont les suivantes :

- Les propriétaires des risques, *Risk owners*, sont situés dans les métiers, et sont responsables du respect du *risk appetite*, de l’identification et de la gestion des risques opérationnels dans les limites définies ;
- Les propriétaires de contrôle, *Control owners*, qui peuvent faire partie d’un métier, d’une fonction, ou d’une tierce partie, sont responsables de l’évaluation du bon fonctionnement des processus, des activités ou des systèmes dans leur périmètre. Ils collaborent avec les *Risk owners* pour comprendre les risques et les gérer ;
- Les équipes de gestion des contrôles (*Chief Control Office – CCO*) fournissent des conseils sur la gestion des risques opérationnels, maintiennent la cartographie des risques de l’entreprise et travaillent en étroite collaboration avec les *Risk Owners*, les *Risk Stewards* et les *Control Owners* pour s’assurer que les activités de gestion du risque opérationnel sont effectivement exécutées.

Ainsi, la responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers et fonctions, qui doivent s’assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés et couverts par un dispositif de contrôle de second niveau.

La deuxième ligne de défense est constituée de fonctions indépendantes (risques, conformité, juridique et fiscal) dont le rôle est de s’assurer que les risques du domaine qu’elles supervisent de manière transverse au sein de HSBC Assurances Vie sont gérés de manière efficace par la première ligne et dans les limites du *risk appetite* tel que défini par la compagnie.

Elles assument une responsabilité importante afin de garantir que HSBC Assurances Vie satisfait à ses responsabilités de gestion des risques et de contrôle interne en ce qui concerne les risques placés sous leur surveillance. Elles ont un rôle de conseil et d’expertise et s’assurent que les activités de gestion et de contrôle du risque menées par la première ligne de défense sont appropriées. Elles ont également la charge de déployer le plan de contrôle indépendant de second niveau (incluant le plan de contrôle de la Conformité) coordonné par le *Chief Risk Officer* depuis 2022.

Section B : Système de gouvernance (suite)

Enfin, le Directeur des Risques est responsable de la fonction de gestion des risques et, à ce titre, s'appuie notamment sur les *Risk Stewards*. Un ensemble de comités parachève le dispositif, au sein desquels le *Risk Management Committee* joue un rôle faîtière (cf. [Partie B.3](#)).

La troisième ligne de défense est l'Audit interne, dont le rôle est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une vision indépendante sur la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne.

Le contrôle périodique a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'investigations indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Cette évaluation porte tant sur la gestion des risques et des contrôles de la première ligne de défense que sur la supervision de la deuxième ligne (cf. [Partie B.5](#)).

B.4.2. Fonction de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité a pour mission principale de veiller au respect de la réglementation relative aux activités d'assurance et à la maîtrise du risque de non-conformité (Lutte contre la criminalité financière et conformité réglementaire) au sein de HSBC Assurances Vie et notamment aux règles de bonne conduite et de protection de la clientèle. Son responsable élabore une politique de conformité et un plan de conformité. Cette fonction joue également un rôle de conseil et de veille réglementaire auprès des organes dirigeants et de surveillance sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives, et évalue les conséquences sur les opérations de l'entreprise résultant d'éventuels changements dans l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour l'organisme soient identifiées et qu'un plan d'action soit implémenté dans des délais raisonnables.

Le responsable de la fonction clé de vérification de la Conformité communique avec tous les membres de HSBC Assurances Vie, a accès à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de sa mission et dispose

de l'indépendance nécessaire à la production d'un travail exempt de conflits d'intérêts. L'indépendance permet à la fonction clé de jouer pleinement son rôle de conseil et d'information du Conseil d'Administration dans le respect du pouvoir hiérarchique dont dispose le Directeur Général. En conséquence, son responsable informe les membres du Conseil d'Administration et le Comité d'Audit et des Risques de la Société de l'identification et de l'évaluation du risque de Conformité de l'entité, ainsi que des actions correctrices et des dates de mises en œuvre de toutes les problématiques substantielles de la Société. Pour cela, le responsable de la fonction clé de vérification de la Conformité est positionné à un niveau hiérarchique lui permettant concrètement et de façon réaliste de remplir sa mission.

Les principaux risques entrant dans le champ d'intervention de la fonction sont notamment :

- Les risques liés au non-respect des règles de bonne conduite vis-à-vis des clients (exemple : commercialisation d'instruments et de produits d'assurance couvrant le domaine de l'épargne et de la protection) ;
- Les risques liés au non-respect des dispositions relatives au secret professionnel, aux conflits d'intérêts, aux barrières d'information et à la protection des données à caractère personnel ;
- Les risques liés au non-respect des dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs ;
- Les risques liés au non-respect des règles inhérentes à la protection de la clientèle, et les risques liés aux réclamations ;
- Les risques liés au non-respect des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et le financement du terrorisme ;
- Les risques liés à la Fraude Interne et externe ;
- Les risques liés aux sanctions financières internationales et à la lutte contre la corruption ;
- Les risques liés à la politique de rémunération.

L'activité de la conformité de la Société s'exerce dans tous les domaines de l'activité de HSBC Assurances Vie : produits d'assurance épargne et protection proposés à une clientèle de personnes physiques et morales, quels que soient le réseau et le canal de distribution.

B.4.2.1. Organisation de la fonction de vérification de la Conformité

Si le champ d'intervention de la fonction clé de vérification de la Conformité s'étend à l'ensemble des dispositions applicables aux activités d'assurance, la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombe, en premier niveau, à d'autres directions spécialisées de HSBC Assurances Vie ou HSBC Continental Europe (Ressources Humaines, Finance, Crédit, Gestion...) disposant d'une expertise et de moyens.

Néanmoins, la fonction clé de vérification de la Conformité a vocation à être informée, dans le cadre des procédures de *reporting* ou d'escalade en vigueur, par les directions concernées, des éventuels dysfonctionnements relevés et des mesures correctrices mises en œuvre susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de non-conformité.

Tout comme le dispositif de contrôle interne, le dispositif du risque de non-conformité s'articule autour des trois lignes de défense. Le contrôle interne de la compagnie d'assurances participe à la maîtrise des risques en première ligne de défense, y compris celui de non-conformité, en procédant à des contrôles indépendants et en proposant des recommandations. Le responsable de la conformité est donc en relation régulière avec l'équipe du contrôle interne dans le cadre des missions de suivi et de synthèse des travaux de contrôle permanent des fonctions risquées.

Le responsable de la fonction clé de vérification conformité est considéré comme acteur de deuxième ligne de défense et donc considéré comme un "*risk steward*". Le responsable de la fonction clé de vérification dispose de l'expertise et des moyens nécessaires. A cet égard, il s'appuie sur une équipe Conformité dédiée à la compagnie d'assurance et délègue certaines activités de conformité à des équipes spécialisées au sein de sa maison-mère HSBC Continental Europe, tout en assurant une surveillance et une maîtrise de ces activités déléguées.

A cet égard, il est important de noter que certaines activités de conformité ont été externalisées au Groupe HSBC. En effet, les activités de contrôle de conformité de deuxième niveau sont externalisées à deux équipes distinctes au sein du Groupe HSBC (une équipe en charge des risques de Conformité de niveaux faible et

moyen et une équipe en charge des risques de Conformité de niveaux élevé et très élevé) ainsi que les activités d'investigations en matière de LCB-FT (réalisation des examens renforcés et des déclarations de soupçon pour HSBC Assurances Vie) et la prestation de traitement des alertes issues du filtrage de la base client HSBC Assurances Vie (Sanctions et LCB-FT), laquelle a été externalisée à HSBC Continental Europe en France. Pour le traitement des alertes sanctions, HSBC Continental Europe a recours également à des entités internes au Groupe HSBC situées respectivement au Caire et à Hyderabad (incluant le contrôle de la qualité du traitement des alertes sanctions).

Le responsable de la fonction participe également à plusieurs instances de gouvernance et à plusieurs comités.

L'organisation de la fonction de vérification de la conformité et le dispositif l'entourant sont détaillés dans la politique de conformité, approuvée par le Conseil d'Administration et mise à jour annuellement. La dernière mise à jour ayant eu lieu en octobre 2021.

B.5. Fonction d'Audit interne

B.5.1. Modalités de mise en œuvre de la fonction d'Audit interne

La fonction d'Audit interne exerce ses activités dans le respect de la Politique d'Audit interne approuvée par le Conseil d'Administration en mai 2017. Cette politique qui est conforme au cadre issu de la directive Solvabilité 2 ainsi qu'aux principes et standards établis par le *Global Internal Audit (GIA)* fait l'objet d'une révision annuelle (une mise à jour a été effectuée en avril 2022).

Les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la politique sont précisées dans une charte d'audit conforme aux standards internationaux en matière d'Audit interne.

Le Directeur de l'Audit interne est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de HSBC Assurances Vie (HAV) et fonctionnellement au Directeur de l'Audit Assurances pour les régions Europe et Amérique latine, basé à Londres. Il rapporte également au président du Comité d'Audit et des Risques et présente chaque année un rapport d'activité au Conseil d'Administration.

Section B : Système de gouvernance (suite)

La fonction Audit interne constitue la troisième ligne de défense au sein de HSBC Assurances Vie. Son responsable est le représentant de l'Audit interne et le garant de son activité, en totale indépendance et libre de toute influence. De ce fait, la fonction dispose de l'autorité pour accéder à toutes les opérations, tous les dossiers et à tout le personnel pour mener à bien ses missions.

L'Audit interne réalise différents types de travaux selon une approche basée sur les risques :

- Audits *Risk Governance Framework* : cible les structures de gouvernance et la méthodologie de contrôle interne utilisée pour évaluer comment une catégorie de risque est gérée ;
- Audits de processus et de contrôles : évaluation de toute la chaîne de production ;
- Audits thématiques : évalue la gestion d'un risque ou d'un processus en particulier ;
- Audits de projet : évalue la mise en place de changements matériels et de nouveaux programmes ;
- Audits réglementaires : en fonction des demandes de l'autorité de contrôle et des risques inhérents à l'activité d'assureur ;
- Audits d'investigation et spécifiques.

Ces missions sont conduites en accord avec les modalités définies dans la charte d'audit. Elles ciblent un thème précis recouvrant une ou plusieurs activités de la Société et ont pour objectifs d'évaluer l'efficacité des procédures de contrôle interne et de s'assurer du respect des normes du Groupe et des réglementations en vigueur. Elles s'appuient également sur les travaux des activités de contrôle permanent des première et seconde lignes de défense.

Les missions réalisées par l'Audit interne donnent lieu à l'émission de constats et de recommandations repris dans des rapports présentés à différents organes de gouvernance comme le Comité d'Audit et des Risques. Le management dispose d'un délai de six à douze mois pour mettre en place les changements demandés selon le risque lié ainsi que la difficulté de mise en œuvre.

Un suivi de l'avancement de la mise en place des recommandations par le management de l'entreprise est présenté tous les trimestres au Comité d'Audit et des Risques.

B.6. Fonction Actuarielle

B.6.1. Missions et organisation de la Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle fait partie du processus de gouvernance des entreprises d'assurance et de réassurance, son rôle étant décrit par l'article 48 de la Directive Solvabilité 2 (2009/138/CE) et complété dans l'article 272 du règlement délégué. Ses missions sont articulées autour de quatre pôles :

- Coordination du calcul des provisions techniques : garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Emission d'un avis sur la politique de souscription (y compris la politique de revalorisation) : évaluation de la suffisance des primes pour couvrir les sinistres et dépenses à venir compte tenu des risques sous-jacents, analyse de l'évolution du profil de risque du portefeuille de contrats, identification d'éventuels effets d'anti-sélection, etc. ;
- Emission d'un avis sur la politique de réassurance : analyse du caractère adéquat de la couverture de réassurance, de la cohérence avec l'appétit aux risques et les politiques de souscription et de provisionnement, des risques de contrepartie et de la couverture attendue en scénarios de crise ;
- Contribution à la mise en place d'un système de gestion des risques.

Au sein de HSBC Assurances Vie, le responsable de la Fonction Actuarielle est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de l'entreprise, ce qui lui permet de préserver son indépendance.

Les principaux livrables, attestant du respect du périmètre réglementaire affecté à la Fonction Actuarielle, sont les suivants :

- La rédaction du rapport de la Fonction Actuarielle : réalisé annuellement à destination du Conseil d'Administration, il rend compte du cadre d'intervention, du suivi des recommandations des

précédents rapports, des travaux réalisés sur l'exercice, ainsi que des conclusions et recommandations afférentes ;

- La contribution au système de gestion des risques : les travaux de revue des provisions techniques de la Fonction Actuarielle contribuent à la validation d'une partie calculatoire importante du processus ORSA. De plus, la Fonction Actuarielle est partie prenante du système de gestion des risques de la compagnie au travers de sa participation à un certain nombre de comités (*Model Management Meeting* (MMM), *Risk Management Meeting* (RMM), *Asset and Liability Committee* (ALCO), *Financial Reporting Committee* (FRC), *Insurance Risk Committee* (IRC), *Product Control Committee* (PCC), Comité des taux).

B.7. La gestion des activités sous-traitées

B.7.1. Politique de sous-traitance

HSBC Assurances Vie fait appel à des prestations réalisées par des fournisseurs extérieurs, et s'est dotée d'un dispositif d'évaluation et de gestion des risques associés à ces prestations afin d'assurer la mise en place de contrôles et mesures de couverture adéquats, dispositif mis en place en conformité notamment avec la procédure du Groupe HSBC (DIM Outsourcing).

Dans ce cadre, la politique générale d'externalisation et de sous-traitance a pour objectif de :

- Encadrer le processus d'externalisation en adéquation avec l'appétit aux risques et les objectifs commerciaux et de rentabilité de HSBC Assurances Vie ;

- Définir les rôles et responsabilités pour la mise en place et le contrôle des activités sous-traitées ;
- Détailler les critères d'éligibilité des sous-traitants ;
- Décrire l'évaluation des risques en tenant compte notamment de la dépendance vis-à-vis d'un prestataire et du risque de concentration ;
- Détailler le processus de suivi et de contrôle de l'externalisation.

Cette politique, validée par le Conseil d'Administration, est revue annuellement et réévaluée si des changements importants sont effectués durant l'année. Elle fait intervenir les équipes HSBC Assurances Vie, qui peuvent s'appuyer sur les fonctions du Groupe le cas échéant, que ce soit lors de la mise en place de la prestation ou de son renouvellement ou lors du suivi de la prestation.

B.7.2. Détails sur les prestataires de services

HSBC Assurances Vie traite avec deux types de prestataires :

- Externes : les activités sont sous-traitées à des prestataires ne faisant pas partie du Groupe HSBC ;
- Internes : les activités sont sous-traitées au sein du Groupe HSBC afin de capitaliser sur ses pôles d'expertise et de mutualiser les moyens.

Le recours à des prestations, totalement ou en partie, peut être dicté par des considérations industrielles, économiques ou relatives à la politique de gestion des risques, ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne.

Section C : Profil de risque

L'analyse du profil de risque de HSBC Assurances Vie comprend, d'une part, un recensement exhaustif des risques auxquels la compagnie est exposée compte tenu de son activité d'assureur vie et de son environnement, et d'autre part un exposé des politiques, mécanismes et processus mis en place afin de réduire et de maîtriser ces différents risques. A ce titre, la cartographie des risques décrite dans la Partie B.3 est l'outil principal d'identification et de recensement des risques. Les risques décrits ci-après reflètent donc les grands enseignements de cette cartographie.

La plupart des risques identifiés dans le profil de risques sont intégrés dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis (SCR) selon la formule standard. L'utilisation de la formule standard permet de disposer d'une méthode d'évaluation homogène pour les différents risques. Les résultats des calculs, après diversification, sont présentés en détail dans la Partie E ; ils permettent de souligner globalement le poids des principaux risques dans le calcul du besoin en capital de HSBC Assurances Vie.

La composition du SCR net détaillée ci-dessous, met en lumière les natures de risques les plus significatives pour HSBC Assurances Vie (France) :

Capital de solvabilité requis net au 31.12.2022
(en pourcentage)

Risque de marché	49,5 %
Risque de souscription (vie et santé)	45,0 %
Risque opérationnel	5,2 %
Risque de contrepartie	0,2 %

Les principaux risques pour HSBC Assurances Vie au sein des différentes catégories sont également détaillés dans le tableau suivant :

Modules de risques	Sous-modules de risques
Souscription	Rachats
Marché	Spread
Marché	Action
Souscription	Dépenses (frais)
Marché	Taux

Le calcul du SCR prend en compte l'impact de la diversification des risques et les ajustements liés notamment à l'absorption des chocs par le passif et les impôts différés. HSBC Assurances Vie, du fait de son activité principalement axée sur l'épargne, est sensible à cette capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques qui lui permet de réduire son SCR de 51 %.

Cependant, comme évoqué précédemment, la formule standard n'intègre pas tous les éléments qui composent le profil de risque de HSBC Assurances Vie. A ce titre, les risques de réputation et émergents seront détaillés en Partie C.6 de ce rapport.

Cette partie du rapport vise à détailler les principaux risques auxquels est exposée HSBC Assurances Vie. Les principales techniques d'atténuation des risques ainsi que les sensibilités utilisées seront également indiquées afin de mettre en avant la gestion prudente de la compagnie.

Par ailleurs et afin de faciliter la lecture du rapport, les catégories de risque suivantes ont été distinguées :

- Risque de souscription ;
- Risque de marché ;
- Risque de liquidité ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque opérationnel ;
- Autres risques importants : risque de réputation, risque cyber et risques émergents.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Présentation des risques de souscription

Exposition et concentration du risque de souscription

Le risque de souscription fait référence aux incertitudes liées à l'évaluation des engagements d'assurance (caractère imprévisible des flux de passif). Il couvre dans cette section à la fois les risques de souscription vie et santé.

HSBC Assurances Vie commercialise des contrats/supports/options couvrant les assurés contre certains risques en leur offrant des garanties :

Type de produit	Type de contrat/support	Garanties
Epargne/Retraite. .	Poche en euros	Garantie en Capital (brute de frais de gestion)
	Poche en unités de compte (UC)	Garantie Plancher (option)
	Rentes immédiates/différées	Rentes viagères
Protection	Temporaire décès	Garanties données en cas de décès Garanties données en cas d'incapacité (option)
	Emprunteur	Garanties données en cas de décès Garanties données en cas d'incapacité, invalidité (option)

Le principal risque de souscription auquel HSBC Assurances Vie pourrait faire face est une sous-estimation de ses engagements envers son portefeuille d'assurés. Ce cas peut survenir en raison d'une fréquence ou d'une sévérité de la sinistralité plus importante en réalité qu'estimée. En effet, les événements d'assurance sont aléatoires, le nombre réel de sinistres et leur montant précis peuvent varier d'une année à l'autre ou d'une population assurée à l'autre, et donc s'éloigner des résultats des méthodes d'évaluations statistiques utilisées.

Les risques principaux sont ceux liés aux dépenses et aux rachats décrits en [section C1.2](#).

Les autres risques liés à la souscription sont les suivants :

- Risque de morbidité (Protection seulement) : risque de perte technique lié à une forte augmentation des prestations consécutive à une hausse du nombre d'assurés en état d'incapacité/invalidité ou à une recrudescence de la sinistralité sur des assurés ayant des mensualités de remboursement importantes ;
- Risque de mortalité : risque de perte technique lié à une sinistralité du portefeuille plus importante qu'estimée initialement (due à une fréquence ou une intensité de la sinistralité dégradée) ;
- Risque de longévité : risque de perte technique lié à une mortalité du portefeuille plus faible qu'estimée initialement ;
- Risque de catastrophe : risque de surmortalité/morbidité instantanée lié à un événement catastrophique.

Méthodes d'atténuation communes aux différents sous-risques

HSBC Assurances Vie gère le risque de souscription par l'intermédiaire de plusieurs dispositifs, dont :

- Des limites strictes en matière de souscription et de gestion des sinistres ;
- Des procédures d'approbation pour les nouveaux produits et les évolutions des produits existants ;
- Des révisions tarifaires ;

- Une politique de réassurance et un plan de réassurance couvrant les risques des activités Protection (proportionnel pour l'écrêtement des sinistres et non proportionnel sur les risques catastrophe et pandémie) ;
- Une surveillance des risques sous-jacents.

Plus spécifiquement, la gestion du risque de souscription auquel est exposée HSBC Assurances Vie est encadrée par sa politique écrite de souscription et ses politiques de revalorisation des supports en euros des contrats (d'une part épargne et d'autre part PERin). Ces documents, révisés annuellement et approuvés par le Conseil d'Administration, définissent et encadrent les activités de souscription au regard à la fois des orientations stratégiques, des objectifs commerciaux et de l'appétence au risque. Ils traitent entre autres des risques de pertes liés à la tarification et à la sélection des risques (anti-sélection), ainsi que des risques commerciaux (par exemple le fait de proposer un produit non concurrentiel) et des risques de réputation liés à la non-atteinte des attentes raisonnables des clients. La gestion de ces risques se traduit par plusieurs principes et processus :

- Chaque étape de la conception et de la mise à jour des produits est validée par un comité dédié ;
- La conception et la tarification des produits prennent en compte l'ensemble des flux de trésorerie mis en jeu et l'ensemble des incertitudes pesant sur ces flux, *via* des méthodes conformes aux pratiques du marché ;
- La sélection des risques comporte un certain nombre de contrôles ainsi que des études médicales et financières, dont résultent des limites strictes en matière d'acceptation ;
- Il existe plusieurs dispositifs de suivi des risques, notamment en ce qui concerne les produits significatifs, les indicateurs d'inventaire, de sinistralité et d'exercice des options, la performance de gestion, et les évolutions marketing, actuarielles, juridiques et fiscales.

Section C : Profil de risque (suite)

Concrètement, HSBC Assurances Vie continue de limiter ses engagements en termes de taux garantis sur le fonds en euros pour ses contrats d'épargne. Depuis 1997, la compagnie n'accorde plus de garantie de taux pour les nouveaux contrats, et depuis 2018 seules des garanties en capital brutes de frais de gestion sont commercialisées. HSBC Assurances Vie propose à ses clients, dans le respect de leur profil de risque, de diversifier leur épargne grâce à l'investissement en unités de compte.

En matière de tarification, des procédures sont applicables tant pour les contrats individuels que collectifs.

La Direction de l'Actuariat établit la tarification de l'ensemble des produits. Celle-ci est ensuite présentée au *Product Control Committee* pour validation. Des études de rentabilité annuelles sont menées sur la production pour s'assurer de l'adéquation de la tarification.

Enfin, il convient également de noter que HSBC Assurances Vie n'effectue pas d'acceptation ou de transfert de risque *via* des véhicules de titrisation.

Sensibilités

Tous les résultats de sensibilités indiqués dans la Partie C ont la même base de calcul, à savoir le scénario central à fin 2022.

Sur le périmètre Epargne, les hypothèses utilisées se basent sur une déviation à la hausse de 50 % des taux de rachat, ainsi que sur une déviation à la hausse de 50 % de la mortalité.

Globalement, les calculs intégrant une déviation de ces hypothèses ont un impact faible en termes de *best estimate* épargne, inférieur à 1 % du montant de *best estimate* global à la date de calcul.

Sur le périmètre Protection, une déviation de 10 % des taux de décès, d'incapacité et de résiliations a un impact limité sur le ratio global de solvabilité. En effet, les tests effectués ont un impact en termes de *best estimate* inférieur à 0,1 % du *best estimate* total.

C.1.2. Analyse spécifique des risques majeurs

C.1.2.1. Risque de dépenses

Le risque de dépenses est le risque que les dépenses courantes de fonctionnement augmentent significativement au regard du résultat généré par les activités d'assurances (résultat financier et chargements).

La compagnie est exposée au risque d'évolution des dépenses découlant essentiellement des frais de personnel et des coûts informatiques.

Une forte gouvernance relative au contrôle du niveau des frais généraux permet d'en limiter le risque d'augmentation.

C.1.2.2. Risque de rachat

Le risque de rachat correspond au risque résultant d'une modification du comportement des assurés en matière d'exercice de leur option de rachat de contrat.

Le risque de rachat, auquel la compagnie est plus sensible, provient essentiellement des produits d'épargne et est lié à trois causes potentielles de pertes :

- Un potentiel défaut de rentabilisation des coûts d'acquisition des contrats si ceux-ci ne restent pas en portefeuille aussi longtemps que prévu lors de la tarification des produits ;
- Le manque à gagner sur les produits financiers et chargements à prélever dans le futur sur les contrats ayant été rachetés ;
- Un lien important entre le risque ALM (actif-passif) et le risque de sorties anticipées, lesquelles peuvent conduire la compagnie à vendre des actifs avant leur terme et donc potentiellement en moins-values. Des réalisations de moins-values peuvent entraîner une dégradation du rendement servi, et une perte financière pour la compagnie.

La forte hausse des taux constatée en 2022 a augmenté l'exposition de la compagnie au risque de rachat en raison du possible manque de compétitivité du fonds euro par rapport à d'autres produits d'épargne (produits d'épargne bancaire, investissement immobilier par exemple). Ce risque avait déjà été identifié et des mesures ont été mises en place pour permettre à la compagnie de proposer un taux de rémunération attractif à ses assurés (investissement dans des produits dérivés apportant un surcroît de rendement en cas de hausse des taux, abondement de provisions permettant de rehausser le taux servi et réduction de la durée de la partie obligataire du portefeuille pour optimiser la gestion de son taux de rendement).

Ces mesures ont pour objectif de réduire les mouvements de rachats qui pourraient être consécutifs à la hausse des taux.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Présentation générale des risques de marché

Nature du risque

Le risque de marché, auquel HSBC Assurances Vie est exposée à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif, regroupe les différents risques d'évolution défavorable des marchés financiers.

HSBC Assurances Vie assure la gestion administrative et comptable de ses portefeuilles financiers ainsi que la gestion financière avec la détermination de l'allocation stratégique et tactique. La compagnie a confié les interventions sur les marchés financiers à HSBC Global Asset Management pour la gestion des obligations classiques et pour la gestion actions en direct, et cela en son nom et pour son compte selon les modalités et les conditions définies dans les mandats de gestion signés et revus annuellement. S'agissant des investissements en immobilier en direct, HSBC Assurances Vie s'appuie sur l'expertise de HSBC REIM pour la gérance d'un véhicule dédié Société Civile Immobilière (SCI), selon les modalités définies dans le cadre d'une convention. HSBC Assurances Vie assume par ailleurs directement les décisions d'investissement sur les autres actifs (souscription de fonds d'investissement, *Private Equity*, infrastructures, titres structurés et couvertures des risques de marché).

Exposition globale aux risques de marché

Le principal risque lié aux marchés financiers est le risque que les investissements de la compagnie ne soient pas suffisants pour faire face aux engagements adossés aux différents contrats d'assurance et à la demande des assurés en termes de rendement.

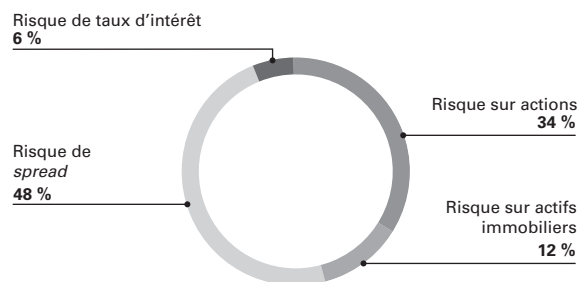
Les risques de marché auxquels sont exposés les portefeuilles de HSBC Assurances Vie ont plusieurs origines :

- Fluctuation des taux d'intérêt ;
- Hausse des *spreads* de crédit des actifs obligataires ;
- Baisse du marché actions ;
- Baisse du marché immobilier.

En lien avec son portefeuille et le niveau de risque inhérent à chaque classe d'actif (comme indiqué dans la formule standard), HSBC Assurances Vie est principalement exposée au risque de *spread*, au risque de taux, au risque action et au risque immobilier.

Enfin, il est important de noter que HSBC Assurances Vie n'est exposé au risque de change que de façon résiduelle en raison d'une politique d'investissement tournée presque exclusivement vers des actifs libellés en euros.

Décomposition du risque de marché net au 31 décembre 2022 (en pourcentage)



Techniques de gestion ou réduction des risques communes à l'ensemble des risques de marché

L'exposition aux risques de marché reflète la prudence de HSBC Assurances Vie dans sa stratégie d'investissement. Cette dernière est définie de manière à limiter les risques, notamment grâce à l'utilisation de produits dérivés réduisant l'impact des fluctuations des taux mais aussi à la prépondérance des titres obligataires présentant une qualité de crédit élevée, et cela au détriment des titres à plus forts rendements. Par ailleurs, une stratégie de couverture a été mise en place afin de se prémunir d'une baisse importante des marchés actions. Ces choix stratégiques mettent en lumière la faible appétence pour le risque de la compagnie en termes de risque de marché.

HSBC Assurances Vie a mis en place un suivi régulier des risques de marché. Des limites strictes sont ainsi imposées aux gestionnaires d'actifs au sein de leurs mandats. De même, la compagnie gère ses actifs de manière à atteindre un taux de rendement compétitif en respectant des contraintes en termes de risque mais aussi en fonction de limites sur la liquidité des actifs, sur leur qualité de crédit et sur l'adéquation actif-passif.

Un suivi trimestriel du programme d'investissement effectif et des stratégies de couverture en place est effectué par le comité ALM (ALCO).

Section C : Profil de risque (suite)

Sensibilités aux risques

HSBC Assurances Vie calcule son exposition aux risques de marché trimestriellement en utilisant la méthodologie et l'agrégation des risques de la formule standard Solvabilité 2.

En complément, HSBC Assurances Vie effectue des calculs de sensibilités du *Best estimate* (actualisation des engagements prospectifs envers les assurés) aux risques de marché. La méthodologie de calcul est identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires.

HSBC Assurances Vie effectue des simulations de chocs spécifiques pour les risques de taux (hausse ou baisse de la courbe des taux d'intérêts), le risque action (baisse de l'indice) et le risque de *spread* (écartement des *spreads* de crédit).

C.2.2. Analyse spécifique des risques majeurs

C.2.2.1. Risque de *spread*

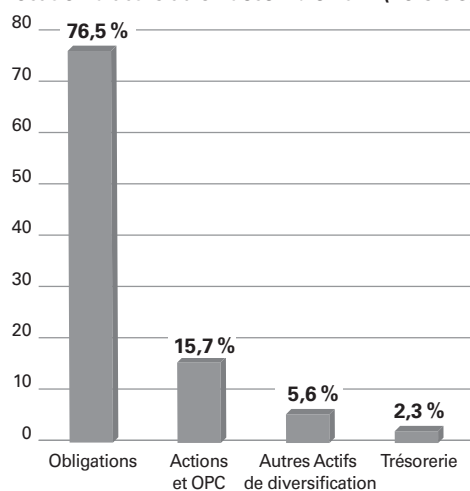
Nature du risque

HSBC Assurances Vie détient majoritairement des obligations européennes d'Etats ou d'entreprises. Le portefeuille de la compagnie est sensible à travers ces dernières aux variations des *spreads* de crédit des actifs obligataires résultant de mouvements de marché, de dégradation de notation ou de défaut.

Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie a fait le choix d'investir une part importante de ses actifs dans les titres obligataires. La répartition de l'exposition de la compagnie en fonction des actifs illustre cette prépondérance :

Allocation d'actifs au 31 décembre 2022 (hors UC)



Le portefeuille d'investissements est diversifié afin de réduire le risque de subir des pertes significatives. HSBC Assurances Vie est soumise au risque de concentration de ses produits financiers en fonction des :

- Emetteurs ;
- *Ratings* ;
- Zones géographiques ;
- Secteurs d'activité.

Enfin, il convient de rappeler que, dans l'évaluation du risque de *spread* pour le calcul du SCR, la probabilité de défaut des Etats membres de l'Union Européenne et de leurs banques centrales et de certaines institutions internationales est fixée à zéro par la réglementation.

Techniques de gestion ou de réduction du risque de *spread*

HSBC Assurances Vie, du fait de l'importance de son exposition au risque de *spread*, a mis en place des techniques d'atténuation et de gestion de ce risque. Les investissements sont réalisés sur des obligations avec une bonne qualité de crédit avec une cible de *rating* moyen du portefeuille de "A". Aussi, plus de 30 % du portefeuille obligataire est investi dans des obligations émises ou garanties par des Etats (principalement de la zone euro) et aucun investissement n'est réalisé dans des dérivés de crédit en tant que preneur de risque.

Répartition des obligations par notation

AAA	8,0 %
AA.....	29,7 %
A	43,9 %
BBB.....	17,2 %
< BBB (yc NR)	1,2 %

C.2.2.2. Risque de taux

Nature du risque

Le risque de taux est le risque de pertes consécutif aux fluctuations des taux d'intérêt. Il y a risque de taux d'intérêt par exemple lorsque le rendement du portefeuille d'actifs peut varier à la baisse, compromettant la capacité de HSBC Assurances Vie à payer aux assurés les montants liés aux garanties dont ils bénéficient.

Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie est sensible aux fluctuations suivantes des taux :

- Risque de hausse des taux :
 - En cas de hausse rapide des taux, risque de pertes liées à une vague de rachats déclenchée par des taux de participation aux bénéfices servis inférieurs au rendement d'autres produits d'épargne, notamment du fait de l'inertie du portefeuille obligataire,
 - Fluctuation à la baisse des valeurs de marché des actifs obligataires ;
- Risque de baisse des taux : risque, pour la compagnie, de ne plus pouvoir honorer une partie des engagements pris envers ses assurés en raison d'un rendement à l'actif insuffisant.

L'exposition de HSBC Assurances Vie aux fluctuations de taux d'intérêts est concentrée au sein de son portefeuille de contrats ayant des garanties de taux ou des garanties de capital.

Techniques de gestion ou de réduction du risque de taux

Les fluctuations de valeurs dues aux taux d'intérêts sont partiellement atténuées par les fluctuations de valeurs contraires des provisions techniques. La compagnie effectue un suivi de son exposition à travers une revue périodique de sa stratégie actif-passif.

Par ailleurs, la compagnie a mis en place les dispositifs suivants :

- Revue de la politique de revalorisation pour limiter l'impact des fluctuations de taux sur le passif ;
- Revue périodique de ses positions en termes d'actifs et de passifs, afin d'assurer une durée de l'actif plus courte que la durée du passif ;
- Gestion des réserves statutaires françaises sous forme de coussins contracycliques avec plus-values provisionnées sur cessions d'obligations (Réserve de capitalisation) et Réserve de participation aux bénéfices (Provision pour Participation aux Excédents) ;
- Gestion, avec l'approbation du régulateur, de la Provision Mathématique Globale Complémentaire dédiée aux contrats à plus haute garantie ;
- Souscription de produits dérivés afin de limiter l'impact potentiel de la hausse ou la baisse des taux.

C.2.2.3. Risque action

Nature du risque

HSBC Assurances Vie, comme investisseur dans des actions cotées ou des OPCVM Actions, est exposée à une possible baisse de la valeur des actions qu'elle détient.

Exposition et concentration

La proportion des actions, en termes de montant dans le bilan de HSBC Assurances Vie, est relativement faible par rapport aux obligations (8,20 % de l'encours en actions en direct). Cependant, la contribution au SCR du risque action est significative.

HSBC Assurances Vie est sensible à la baisse des actions puisque le portefeuille de la compagnie contient des supports avec participation aux bénéfices discrétionnaire (risque de moins-values latentes et du provisionnement associé pour servir la participation aux bénéfices) et des supports en unités de compte (risque de baisse des chargements sur encours prélevés avec des frais constants).

Techniques de gestion ou de réduction du risque action

Afin de limiter l'impact du risque action, HSBC Assurances Vie a mis en place les techniques de gestion et d'atténuation du risque suivantes :

- L'établissement et le suivi d'une politique d'investissement destinée à limiter l'exposition de HSBC Assurances Vie à ces différents risques au moment d'acheter ces actifs (allocation tactique en ligne avec l'allocation stratégique prédéfinie dans la politique d'investissement) ;
- La diversification des investissements en termes géographique et sectoriel ;
- L'achat de produits dérivés destinés à limiter l'impact potentiel d'une baisse des marchés actions.

C.2.2.4. Risque immobilier

Nature du risque

La compagnie a fait le choix d'investir dans des actifs immobiliers car ils assurent un rendement récurrent et en partie indépendant des variations des autres actifs financiers. Cependant, HSBC Assurances Vie est exposée à une baisse éventuelle de la valeur de ces actifs de placement qu'elle détient et au non-paiement des loyers.

Section C : Profil de risque (suite)

Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie a investi prioritairement dans des immeubles de bureaux à Paris intra-muros et en proche banlieue dans le respect de son appétence au risque.

Afin de limiter cette exposition aux risques, HSBC Assurances Vie a fait le choix d'investir dans des biens de qualité, notamment en choisissant des gestionnaires d'actifs immobiliers spécialistes et reconnus, et de mettre en place une politique de diversification des biens.

Techniques de gestion ou de réduction du risque immobilier

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de biens immobiliers, HSBC Assurances Vie s'est fixé des critères de qualité élevée :

- Des locataires de qualité, dont la solvabilité et les caractéristiques sont examinées minutieusement (core/core+/prime) ;
- Des baux fermes et de longue durée ;
- Des immeubles neufs ou récents.

Ces critères permettent de limiter l'exposition aux risques de non-paiement des loyers, de vacance des biens ou de détérioration rapide des immeubles, sans pour autant les faire disparaître.

C.3. Risque de liquidité

C.3.1. Nature du risque

HSBC Assurances Vie est soumise au risque de liquidité, c'est-à-dire au risque de ne pas pouvoir satisfaire ses engagements ou de le faire mais à un coût excessif, par manque de ressources financières disponibles. Ce risque est lié aux investissements réalisés sur les marchés financiers qui peuvent ne pas correspondre aux besoins de liquidité liés aux engagements détenus par HSBC Assurances Vie.

Le risque de liquidité auquel est soumis HSBC Assurances Vie présente deux composantes :

- Le risque que les actifs détenus par HSBC Assurances Vie soient illiquides et qu'ils ne permettent pas de faire face aux engagements de la compagnie ;
- Le risque que des demandes de remboursements, dues à des rachats, arbitrages ou décès plus importantes qu'anticipées, obligent HSBC Assurances Vie à céder des actifs en moins-value latente et entraînent une perte financière.

C.3.2. Exposition et concentration

La hausse des taux constatée au cours de l'année 2022 a augmenté l'exposition de HSBC Assurances Vie au risque de liquidité en raison de l'écart entre le taux servi aux assurés et les rendements d'autres produits d'investissement. Cet écart pourrait en effet conduire les assurés à liquider leurs contrats d'épargne, en tout ou partie. Cette décollecte entraînerait un besoin de liquidité pour la compagnie, l'obligeant à vendre une partie de ses actifs obligataires (actuellement en moins-values latentes en raison de la hausse des taux) et entraînant une perte financière.

Le risque de liquidité est mesuré par quatre types d'indicateurs :

- Des indicateurs du niveau de liquidité des actifs détenus par HSBC Assurances Vie : qualité de crédit des obligations du portefeuille supérieur à A, niveau de trésorerie du portefeuille et des produits structurés avec lettre de liquidité ;
- Des indicateurs liés au risque de décollecte : ces indicateurs (taux de rachats, taux d'intérêts, gap de duration actif/passif) sont suivis grâce à l'instauration de seuils d'alerte ;
- Retour d'experts sur les risques de liquidités du marché ;
- Des *stress tests* de liquidité effectués trimestriellement afin de vérifier la capacité de HSBC Assurances Vie à générer des liquidités en quantité et en temps voulu.

C.3.3. Atténuation du risque de liquidité

HSBC a mis en place un cadre de gestion du risque de liquidité revu annuellement. Il définit les indicateurs et les seuils d'alerte associés, les scénarios des *stress tests* trimestriels de liquidité, les niveaux de stress critiques (*reverse stress tests*), et les actions à mener en cas de crise avérée de liquidité.

Les mécanismes d'atténuation du risque de liquidité mis en place par HSBC Assurances Vie prennent les formes suivantes :

- Rédactions de clauses spécifiques lors de la commercialisation des contrats afin de limiter les risques de rachats et d'arbitrage massifs ;
- Suivi régulier du risque de liquidité, *via* notamment les indicateurs chiffrés ;
- Politique d'investissement destinée à limiter le risque de liquidité des actifs ;

- Part significative de l’actif investie en monétaire ;
- Utilisation de la réserve de capitalisation pour absorber des moins-values latentes à constater en cas de vente d’obligations sous certaines conditions de marché ;
- Pilotage de la PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices) afin de pallier une diminution de rendement des actifs pour rester compétitif dans le marché ;
- Utilisation de dérivés de couverture de taux.

C.3.4. Sensibilités

HSBC Assurances Vie réalise des *stress tests* trimestriels de liquidité en prenant des hypothèses sur les aspects suivants :

- Réduction de production nouvelle ;
- Hausse du taux de rachat ;
- Décote des actifs vendus ;
- Délai de vente des actifs.

HSBC Assurances Vie vérifie le risque de liquidité à différents horizons (de un à douze mois).

De plus, un *reverse stress test* est effectué annuellement pour déterminer les situations amenant à une impasse de trésorerie sur un mois et pour estimer si elles sont suffisamment lointaines ou si des actions préventives doivent être menées. Deux scénarios extrêmes sont considérés :

- Une rumeur sur la possible faillite de HSBC incite les clients à racheter en masse leurs contrats d’assurance et à ne plus investir dans les fonds HSBC ;
- Une importante et soudaine hausse des taux d’intérêt encourage les clients à racheter massivement leurs contrats d’assurance afin de réinvestir sur des placements plus attractifs, forçant à la réalisation de moins-values potentielles sur le portefeuille obligataire.

Au regard de la situation actuelle, la survenance de ces deux scénarios semble suffisamment éloignée pour ne pas engager de plan d’actions spécifique. En outre, le deuxième scénario a été testé dans le cadre du processus ORSA, ce qui a permis de vérifier la résistance de la structure à cette éventualité.

C.4. Risque de contrepartie

C.4.1. Nature du risque

Le risque de contrepartie est le risque qu’une contrepartie soit incapable d’honorer ses engagements vis-à-vis de HSBC Assurances Vie.

C.4.2. Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie est exposée au risque de contrepartie *via* la détention des actifs suivants :

- Produits dérivés (produit de couverture actions et taux) : risque de défaut des contreparties ;
- Provisions techniques cédées aux réassureurs : risque de défaut des réassureurs ;
- Créances : risque de contrepartie vis-à-vis des clients ;
- Comptes de dépôts : risque de défaut des banques.

HSBC Assurances Vie est principalement exposée au risque de défaut des contreparties avec lesquelles elle traite des produits dérivés. Néanmoins, ce risque est très fortement atténué par des contrats d’appels de marge quotidiens pour chacune des contreparties. Pour rappel, le risque de défaut des obligations est intégré pour partie dans le risque de *spread*.

Le besoin en capital net lié au risque de contrepartie au 31 décembre 2022 reste relativement faible et est présenté dans la suite de ce rapport.

C.4.3. Atténuation du risque de contrepartie

La politique de gestion du risque de contrepartie de HSBC Assurances Vie intègre des seuils d’alerte et des processus d’atténuation stricte des risques ; processus pouvant être matérialisés par :

- Une sélection stricte des réassureurs visant à limiter l’exposition aux risques de contrepartie. La revue du *rating* des réassureurs est effectuée annuellement dans le cadre du renouvellement des traités de réassurance ;
- Les investissements, notamment concernant les actifs obligataires, sont réalisés en respectant les limites de crédits du *Credit Risk Mandate* (CRM). Ce dernier vise à diversifier le portefeuille pour limiter le risque de concentration en termes d’émetteurs, de *ratings*, de zones géographiques et de secteurs d’activité ;
- Une revue mensuelle de l’exposition au risque de contrepartie du portefeuille d’investissement par le Comité des Investissements.

Section C : Profil de risque (suite)

C.4.4. Sensibilités

Le risque de contrepartie étant faible et peu volatil, HSBC Assurances Vie ne réalise pas de sensibilités de ce risque.

C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque financier, réputationnel ou réglementaire résultant d'événements extérieurs ou de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de la défaillance de procédures ou processus internes (qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes informatiques).

Le risque opérationnel inclut notamment l'indisponibilité des systèmes informatiques, le risque de non-conformité, les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris des événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance.

Le contrôle permanent et la gestion des risques opérationnels relèvent en premier lieu de la responsabilité des responsables des métiers et des fonctions qui doivent :

- Identifier les risques engendrés par les opérations qu'ils traitent ;
- Effectuer des actions de prévention (en particulier grâce à des formations suivies par les collaborateurs) ;
- Suivre le risque de vieillissement des outils informatiques ;
- S'assurer de la mise en place de contrôles de 1^{er} niveau en adéquation avec les activités exercées et veiller à leur bonne exécution par les équipes opérationnelles ;
- Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du dispositif de contrôle en s'appuyant sur l'équipe de gestion des risques opérationnels (*Chief Control Officer*) ou les équipes de contrôles indépendantes de second niveau (*CRO, Assurance Teams*).

C.5.1. Exposition

Le Groupe HSBC a défini une taxonomie de risques dans laquelle les risques opérationnels sont répartis en différentes catégories de risques. Les principales sont : Stratégie, Reporting financier, Résilience, Criminalité financière et fraude, Conformité réglementaire, Juridique, Ressources humaines, Risque de modèle.

Les métiers en lien avec FLRC et les *Risk Stewards* veillent à l'établissement et l'actualisation régulière de cartographies recensant les risques opérationnels identifiés.

L'exigence de capital relative au risque opérationnel suivant la formule standard s'élève à 66 millions EUR au 31 décembre 2022.

HSBC Assurances Vie effectue également sa propre évaluation des risques grâce à l'analyse de scénarios identifiés par le métier afin de mesurer l'impact financier, client, réputationnel et réglementaire des risques ainsi que leur probabilité d'occurrence. Ces scénarios font l'objet d'estimations de pertes liées à trois configurations :

- Typique : risque pouvant se manifester dans l'année et ayant un impact modéré ;
- Sévère (ou grave) : risque pouvant survenir dans la décennie et ayant un impact significatif ;
- Extrême : risque se présentant une fois tous les 100 ans et ayant un impact très grave en termes de perte opérationnelle.

Cette évaluation est complétée par des données internes au Groupe HSBC et des données externes qui sont combinées afin de déterminer le montant de capital économique relatif au risque opérationnel dans le cadre du calcul de l'*Economic Capital* (EC).

C.5.2. Atténuation des risques

Afin d'établir les cartographies des risques opérationnels, les métiers en lien avec FLRC déploient une méthodologie dénommée *Operational Risk Management Framework* (ORMF). Elle s'appuie sur une nomenclature des risques et des contrôles, des scénarios de risques et une *risk prioritisation matrix* se basant sur la combinaison d'une probabilité d'occurrence et d'impacts qui permet d'évaluer le niveau de risque inhérent et résiduel de chacun des risques.

La gestion du risque opérationnel est un processus intégré au sein de HSBC Assurances Vie, régi par un ensemble de procédures écrites et s'appuyant sur une séparation des tâches appropriée et efficace.

Un système informatique dédié, appelé HELIOS, centralise l'enregistrement du RCA (*Risk and Control Assessment*), du plan de contrôle, des résultats de contrôles (défaillances et recommandations) et des incidents opérationnels.

En complément et pour piloter la gestion du risque opérationnel, les MSII (*Management Self Identified Issues*) permettent aux managers de toutes les équipes de déclarer des déficiences et de proposer des plans d'action pour y remédier.

De plus, pour atténuer le risque opérationnel, des revues indépendantes sont respectivement réalisées par :

- L'équipe INFR *Assurance Team*, au sein de la Direction des Risques ;
- Les *Risk Stewards*, et notamment le CRO ;
- Différentes équipes *Assurance Teams* du Groupe HSBC ;
- IT Security ;
- *Independent Model Review (IMR)* ;
- L'équipe Audit interne.

HSBC Assurances Vie s'appuie également sur sa politique de gestion des prestataires pour limiter le risque opérationnel lié à l'externalisation. De plus, conformément aux exigences de Solvabilité 2, des plans de continuité de l'activité et de rétablissement ont été établis et sont mis à jour régulièrement.

Enfin, pour garantir l'intégration du processus de gestion des risques opérationnels au niveau de l'ensemble des collaborateurs, des formations internes (*e-learning*) sont régulièrement suivies par ces derniers.

C.6. Autres risques importants

HSBC Assurances Vie, du fait de son activité, est également sensible à des risques qui ne sont pas intégrés dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis. C'est le cas notamment du risque de réputation et des risques émergents. Les sections suivantes présentent la nature de ces risques et les méthodes d'atténuation.

C.6.1. Risque de réputation

Nature du risque et exposition

Le risque de réputation est défini comme l'incapacité à répondre aux attentes des parties prenantes à la suite d'un événement, d'un comportement, d'une action ou inaction, par HSBC Assurances Vie, ses employés ou par ceux avec qui la compagnie est associée, pouvant induire une vision négative de HSBC. La concrétisation du risque de réputation peut entraîner des conséquences financières, non-financières et une perte de confiance.

Les risques matériels de réputation auxquels l'entreprise est exposée comprennent principalement :

- Le risque de ne pas atteindre les attentes raisonnables des clients ;
- Le risque de commercialisation inadaptée, relatif à l'absence de transparence de l'information au moment de la promotion d'un produit ou d'un service ou à l'absence de conseil approprié aux clients pour un produit ou un service ;
- Le risque client donnant lieu potentiellement à l'exposition du Groupe au blanchiment, au financement du terrorisme et aux pratiques non conformes des personnes ou des entreprises politiquement exposées ;
- Le risque de non-respect des réglementations et du code de déontologie, c'est-à-dire la non-conformité aux exigences législatives et réglementaires ou au code de déontologie adopté par le Groupe HSBC ;
- Le risque lié à l'inexactitude et au caractère non exhaustif des informations financières ;
- Le risque de fraude, de corruption ;
- Le risque en matière de développement durable (voir ci-dessous [C.6.5](#)).

Méthode de gestion et d'atténuation du risque de réputation

L'impact réputationnel est inclus dans la matrice d'évaluation des risques opérationnels. Il est identifié et suivi par les équipes opérationnelles afin de s'assurer que les risques soient efficacement contrôlés en toutes circonstances. De plus, les équipes *Financial Crime Compliance* (en ce qui concerne la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme) et *Regulatory Compliance* (en ce qui concerne le non-respect des exigences réglementaires, notamment en termes de protection de la clientèle) assurent, par leur fonction de conseil et d'accompagnement, la bonne maîtrise du risque de réputation par les équipes opérationnelles. En fonction de cas spécifiques, les conseils et les directives sont apportés par les fonctions concernées afin de minimiser l'impact (Juridique, Communications, Relations investisseurs, Développement durable Groupe, Ressources humaines, etc.). Des indicateurs de risque de réputation sont suivis de manière régulière lors du *Risk Management Meeting*.

Section C : Profil de risque (suite)

C.6.2. Risques émergents

Nature du risque et exposition

On entend par le terme “risques émergents” des risques en cours de développement ou dont le développement est probable et dont les effets sont soumis à de fortes incertitudes. Cette incertitude provient d’un manque de données historiques, mais également de changements macroéconomiques, sociopolitiques ou réglementaires susceptibles de produire des effets de rupture ou de transformation des risques. Ces risques peuvent donc toucher n’importe lequel des domaines listés par ailleurs.

Parmi les risques émergents considérés par HSBC Assurances Vie, on peut notamment lister :

- Les risques cyber, qui font l’objet de la [Partie C.6.4](#) ci-dessous ;
- Les risques liés aux changements climatiques, qui font l’objet de la [Partie C.6.5](#) ci-dessous ;
- Les potentielles évolutions du régime fiscal des contrats d’assurance vie qui pourraient conduire les clients à réduire la durée de détention de leurs contrats et avoir un impact négatif sur la collecte ;
- Les conséquences de la hausse des taux qui pourraient induire une augmentation des rachats et un ralentissement de la collecte ;
- Des changements dans le calcul du capital réglementaire peuvent donner lieu à un risque de modélisation. L’EIOPA prévoit une actualisation majeure dans le cadre de Solvabilité 2, actuellement en cours de discussion au sein des instances de l’Union Européenne ;
- Certains changements réglementaires en cours de discussion au sein du Parlement Européen doivent être mis en œuvre de manière très rapide sans que les modalités d’application soient définies de manière parfaitement claire, conduisant à des risques opérationnels ;
- L’entrée sur le marché de l’assurance de nouveaux acteurs (GAFA) pourrait réduire l’attractivité de la compagnie, vis-à-vis des clients comme des employés.

Méthode de gestion et d’atténuation des risques émergents

Les risques émergents sont suivis de manière régulière lors des *Risk Management Meetings*. Dans le cadre de ce suivi, un certain nombre d’analyses ont été produites afin d’estimer la capacité de résilience de HSBC Assurances Vie en cas de la réalisation d’un de ces risques et les mesures à prendre le cas échéant :

- Une veille réglementaire précise permet d’anticiper les changements qui pourraient intervenir dans les calculs réglementaires ou dans la gestion des produits proposés par la compagnie (en particulier pour les aspects de fiscalité) ;
- Cette veille permet aussi d’anticiper la fiscalité appliquée aux clients sur les produits d’assurance et sur les autres produits d’investissements et donc d’ajuster la politique commerciale de la compagnie ;
- La politique commerciale prend en compte les différents risques pouvant conduire à une augmentation des rachats et à une réduction de la production, en proposant une gamme de produits plus complète, plus attractive et adaptée en fonction des évolutions réglementaires et fiscales ;
- Une attention particulière est portée à la mise à jour des systèmes informatiques ;
- La politique d’investissement et l’offre UC prennent en compte la volonté de la compagnie de participer à la réorientation des flux de capitaux vers une économie plus durable, favoriser le long terme et gérer l’importance croissante des risques pour la durabilité. Cette évolution est en parfaite cohérence avec les évolutions réglementaires en la matière ;
- Des travaux sont en cours pour estimer les risques de baisse de valeur pesant sur les émetteurs en fonction de leur exposition au risque de transition et de leur niveau de préparation ;
- Des groupes de travail dédiés mettent en œuvre les évolutions réglementaires concernant les différents aspects de durabilité, en particulier s’agissant des nouveaux reportings à produire.

C.6.3. Covid-19

L'apparition en début d'année 2020 du virus Covid-19 et sa diffusion à l'échelle mondiale ont eu des répercussions sans précédent sur les sociétés et l'économie partout à travers le monde. Cet événement est le cas typique d'un risque émergent avéré dans la mesure où les effets à moyen et long terme de la pandémie sont encore incertains.

Les actions mises en œuvre au cours des années 2020 et 2021 ont permis de faire face aux différentes conséquences de cette crise, s'agissant des relations avec la clientèle comme de la gestion de l'activité de la compagnie dans les meilleures conditions sanitaires pour les employés.

Le choix d'un système de travail mêlant télétravail et activité dans les locaux de HSBC Assurances permet de gérer les cas de contamination (potentielle ou avérée) dans les meilleures conditions de sécurité et d'efficacité. En cas d'évolution défavorable de la situation sanitaire, les moyens sont toujours en place pour une mise en place plus massive du télétravail.

C.6.4. Cyber risque

Du fait de l'architecture informatique globale du Groupe HSBC, HSBC Assurances Vie bénéficie des contrôles et règles de sécurité applicables au Groupe, notamment :

- Un programme spécifique (Le “*cyber security maturity improvement programme*”) qui vise à réduire le risque de cybersécurité pour l'ensemble du Groupe HSBC ;
- L'application des politiques et processus de HSBC Security ;
- Les contrôles des accès mail/internet.

L'environnement de contrôle des risques cyber de HSBC Assurances Vie fait également l'objet d'un certain nombre de travaux complémentaires comme des évaluations du risque, effectuées par une équipe groupe dédiée (*Group Application Security Risk Assessment*), des tests de sécurité des applications et infrastructures, et des contrôles des services des tiers parties.

D'autres initiatives sont régulièrement menées pour prévenir le risque cyber telles que des formations à destination des développeurs IT, des campagnes d'information des collaborateurs, des tests de pénétration, un nouvel outil anti-*malware* et la mise en place d'un comité cyber défense.

Un *cyber playbook* a été produit afin de diffuser les procédures à suivre dans le cas de la survenance d'incidents résultant de violations ou de menaces à la cybersécurité concernant la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des services aux entreprises fournis par HSBC Assurances Vie.

Des travaux sont en cours pour intégrer les exigences de contrôle de cybersécurité plus tôt dans le cycle de vie du développement des applications. Cela améliorera l'efficacité du processus pour identifier les problèmes et recommander des contre-mesures, que la plateforme soit hébergée en interne ou en externe par HSBC Assurances Vie.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie a pris en compte la notice de l'ACPR de juin 2021 consacrée aux modalités de mise en œuvre par les entreprises du secteur l'assurance des mesures relatives à la sécurité et à la gouvernance des technologies de l'information et de la communication.

C.6.5. Risques liés aux changements climatiques

Les changements climatiques ont un impact sur plusieurs des risques auxquels la compagnie est exposée.

L'impact le plus important concerne les actifs : certains titres pourraient voir leur valeur baisser en raison de leur exposition aux risques climatiques physiques ou au risque de transition. Notre politique d'investissement continuera à être adaptée pour faire face à ces risques (risque de marché et risque de crédit) mais aussi pour mettre en œuvre une stratégie en relation avec les objectifs du Groupe HSBC en termes de durabilité.

D'autres risques seront également touchés comme les risques opérationnels, le risque assurantiel, le risque réglementaire, le risque de souscription et le risque de réputation. Ces différents aspects sont passés en revue ci-dessous.

Risque de marché, risque de crédit et politique d'investissement

Certains émetteurs pourraient être mis en difficulté dans le cadre du risque climatique ou du risque de transition.

Le risque climatique prend en compte les impacts physiques directs des changements climatiques. Sont par exemple exposés à ce risque de manière directe certains biens immobiliers ou des infrastructures et donc les entreprises ou exploitants dont l'activité en dépend.

Section C : Profil de risque (suite)

Le risque de transition envisage l'évolution à plus long terme de l'activité d'une entreprise dans la phase de transition vers une économie en partie décarbonée. Le niveau d'exposition d'une entreprise à ce risque dépendra de son activité mais aussi de son niveau de préparation.

Le Groupe HSBC travaille à la mise en place d'une méthodologie permettant de calculer le niveau de risque des différents titres à ces risques. D'ores et déjà, le processus ORSA 2023 inclut un scénario de stress "climatique" prenant en compte une baisse appuyée des marchés actions et immobilier pendant cinq ans et un élargissement des *spreads* de crédit pour le portefeuille obligataire, calculé en tenant compte de l'exposition relative des différents secteurs d'activité.

Notre politique d'investissements continuera à être adaptée pour tenir compte de ce risque. En outre, notre politique d'investissement prend également en compte des objectifs en termes de durabilité. Dans ce cadre, nous cherchons à identifier des opportunités d'investissements durables, où notre intervention permettra de susciter des impacts positifs tant pour l'environnement que pour la société. Par ailleurs, une politique volontaire est mise en œuvre pour développer une approche restrictive et transparente du financement des secteurs intensifs en carbone ou potentiellement dommageables à l'environnement. Ainsi, le Groupe HSBC ne finance plus de nouvelles mines de charbon thermique ni de centrales thermiques au charbon depuis la révision de la politique sectorielle énergie mi-2018. Le Groupe HSBC procède régulièrement à la révision de ses politiques sectorielles internes (agriculture, chimie, énergie, foresterie, industrie minière, métallurgie, préservation des sites du patrimoine mondial et des zones humides "Ramsar").

Risques opérationnels

Le risque climatique pourrait avoir des conséquences directes pour la compagnie sur la sécurité des salariés ou sur la disponibilité des locaux. Le développement du télétravail permettrait de répondre rapidement à une telle situation, la grande majorité des employés ayant désormais la possibilité de pouvoir travailler efficacement depuis leur domicile.

Risque réglementaire

De nouvelles réglementations (SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*), Loi Energie Climat, Taxonomie) imposent la production de rapports riches en informations et donc parfois complexes à produire.

Les travaux correspondants sont mis en œuvre dans le cadre de groupes de travail impliquant les différents départements concernés de la compagnie.

Risque assurantiel

Les changements climatiques pourraient se traduire, concernant notre activité épargne, par une hausse de la mortalité. Cette évolution serait sans doute relativement lente, l'impact financier serait donc limité.

Pour notre activité protection, nous pourrions constater une hausse de la mortalité, de la morbidité et des invalidités. L'impact pour l'activité pourrait donc être plus sensible. Notons toutefois qu'à court terme notre plan de réassurance nous couvre contre des évolutions qui seraient trop défavorables. En outre, la part de cette activité dans notre production est modeste, ce qui limiterait les conséquences de cette évolution.

Risque de souscription – politique commerciale

Les changements climatiques pourraient se traduire par un besoin de financement accru pour les ménages, dans le but par exemple de financer des travaux immobiliers. Cela induirait une hausse des rachats et une baisse de la production, qui pourraient être significatifs et durables dans le temps. Le scénario de stress "climatique" qui sera simulé dans le cadre du rapport ORSA 2023 inclut une hausse des rachats de 10 % et une baisse de la production de 10 % pendant plusieurs années.

Pour faire face à ce risque, notre politique commerciale se fixe pour objectif de développer une gamme de produits plus complète et plus attractive. Dans ce cadre, l'offre UC prend en compte la volonté de la compagnie de participer à la réorientation des flux de capitaux vers une économie plus durable et de répondre aux attentes des assurés dans ce domaine.

Nous continuerons ainsi de proposer aux assurés des options d'investissement ESG prenant en compte leur sensibilité en la matière et leurs souhaits concernant l'orientation de leurs placements et nos produits refléteront les besoins des clients et de la société.

Risque réputationnel

Ce risque peut s'exprimer à travers le terme "Greenwashing", qui qualifie les entreprises qui se flattent de mettre en œuvre des politiques vertueuses en termes de durabilité mais dont les actes ne sont pas en cohérence avec cet affichage.

Il est donc important que nos politiques soient en cohérence avec nos objectifs exprimés. Les aspects “ESG” de la politique commerciale décrits ci-dessous devront donc être appliqués de manière précise, et il devra en être de même pour la politique d’investissement. De manière générale, un suivi précis garantira que nos actions soient en accord avec les objectifs du Groupe en termes de durabilité.

Par ailleurs, les principes de durabilité sont également appliqués dans le cadre du fonctionnement de notre entreprise, avec une analyse de notre empreinte carbone et une attention forte portée à l’efficacité énergétique de nos locaux. Enfin, depuis plusieurs années déjà, la dématérialisation et la très forte réduction de notre consommation de papier ont permis de réduire notre impact sur l’environnement.

C.6.6. Risques de changement de modèle de distribution

A la suite de l’annonce en juin 2021 relative à la cession planifiée des activités françaises de banque de détail de HSBC Continental Europe, un accord-cadre a été signé le 25 novembre 2021 entre HSBC Continental Europe et Promontoria MMG SAS (“My Money Group”), sa filiale Banque des Caraïbes SA (l’“Acquéreur”) et My Money Group (“MMG”). My Money Group, MMG et l’Acquéreur sont sous le contrôle, direct ou indirect, de fonds et de comptes gérés ou conseillés par Cerberus Capital Management L.P.

Concomitamment, un accord a été signé avec MMG en ce qui concerne la continuité de service et la distribution des produits d’assurance de HSBC Assurances Vie pour les clients de la banque de détail.

Cette étape marque le début de la procédure de mise en place de l’opération qui devrait être finalisée lors du second semestre 2023, sous condition de l’obtention de l’autorisation des organes financiers, gouvernementaux et réglementaires compétents. Jusque-là, les activités de banque de détail font partie intégrante de HSBC Continental Europe, et seront gérées en conséquence.

Ce changement de modèle de distribution pourrait nécessiter l’adaptation du fonctionnement de différents services de l’entreprise pendant la phase de transition

et d’exécution. A ce titre, une structure de projet a été mise en place pour accompagner la transformation nécessaire.

Par ailleurs, la nouvelle configuration aurait un impact global sur notre modèle économique et donc sur notre profil de risque. Dans ce nouveau contexte, certains risques doivent être réévalués, notamment :

- Le risque commercial : les relations avec un distributeur unique, désormais extérieur au Groupe HSBC, devront évoluer en particulier dans la recherche de nos intérêts communs ;
- Le risque de conformité : nous devons renforcer les contrôles relatifs aux données concernant les assurés et à leur renouvellement régulier ;
- Le risque de données : les échanges de données à travers des systèmes externes à l’entreprise augmenteront considérablement et avec eux les risques de pertes de données.

Ces risques ont été identifiés très tôt dans le déroulement du projet et les mesures nécessaires sont prises pour assurer leur maîtrise dans la nouvelle configuration.

C.6.7. Crise russo-ukrainienne

HSBC Assurances Vie n’est pas matériellement exposée sur les pays directement concernés par le conflit (Russie, Ukraine, Biélorussie). D’une part, seul un nombre très réduit de clients de la compagnie sont liés à ces pays (par leur nationalité ou leur lieu de résidence). D’autre part, la compagnie n’a pas d’exposition directe sur ces pays dans ses investissements dans le cadre de son fonds général et n’a qu’une exposition très limitée dans le cadre des unités de comptes (UC).

Il est à noter toutefois que la suspension de la valorisation de certaines UC, en raison de la fermeture de la Bourse de Moscou, pose des problèmes opérationnels dans le fonctionnement des contrats qui en sont porteurs. Des mesures ont été prises pour rétablir le fonctionnement de ces contrats et pour informer les clients concernés. Depuis le début de la crise, un comité dédié a été mis en place pour suivre entre autres le respect des sanctions internationales et la gestion des contrats porteurs d’UC suspendues.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs de HSBC Assurances Vie concourt à la détermination du SCR et des fonds propres éligibles pour les couvrir. Ces éléments sont détaillés dans la Partie E du rapport.

La valorisation du bilan prudentiel Solvabilité 2 s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient principalement en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché. En termes de valorisation des actifs et des passifs, on substitue donc une méthode de "juste valeur" à la méthode de "coût historique" applicable en normes comptables françaises.

La Directive Solvabilité 2 précise que les provisions techniques sont évaluées de façon cohérente avec le marché, et correspondent au montant d'actif qu'un tiers exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur. Les provisions sont donc calculées comme la somme du *best estimate* des flux futurs (*best estimate*) et de la marge de risque (*risk margin*). Le *best estimate* des engagements adossés à une marge de risque remplace donc l'estimation suffisante prônée en normes comptables françaises.

Malgré les différences inhérentes à chaque poste du passif ou de l'actif, les méthodes de valorisation définies par la directive Solvabilité 2 sont de trois types :

- Montant des actifs ou passifs échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché ;
- Montant des actifs ou passifs similaires échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché ;
- Si aucun prix de marché n'est disponible, la valorisation des actifs ou passifs pourra se faire sur la base d'un modèle utilisant des valeurs alternatives obtenues en se fondant autant que possible sur des données de marché.

HSBC Assurances Vie utilise donc ces méthodes pour valoriser les postes de son bilan prudentiel Solvabilité 2 ; ces méthodes seront décrites au sein des Parties D.1, D.2 et D.3 portant sur l'actif, les provisions techniques et les autres passifs.

La Partie D.4 rappelle les principaux postes pour lesquels des méthodes de valorisation alternatives à la valeur déterminée sur un marché actif sont utilisées.

D.1. Actifs

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie d'actifs, les valorisations Solvabilité 2, celles en application des normes comptables françaises et enfin l'écart constaté entre ces deux méthodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur Solvabilité 2 31.12.2021	Valeur Solvabilité 2 31.12.2022	Ecart 2022-2021 Valeur S2	Normes comptables françaises 31.12.2022	Ecart valeur S2 et normes comptables françaises
Goodwill	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'acquisition différés	0,00	0,00	0,00	0,26	(0,26)
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,16	(0,16)
Actifs d'impôts différés	0,00	65,20	65,20	0,00	65,20
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENTS (autres qu'actifs en représentation de contrats en UC et indexés) . . .	17 994,96	15 279,36	(2 715,60)	17 078,76	(1 799,41)
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	796,88	725,78	(71,10)	548,23	177,55
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions	251,08	208,03	(43,05)	216,23	(8,20)
Actions – cotées	251,08	208,03	(43,05)	216,23	(8,20)
Actions – non cotées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	13 854,54	11 375,54	(2 479,00)	13 284,36	(1 908,82)
Obligations d'Etat	3 961,44	3 437,79	(523,65)	4 120,42	(682,63)
Obligations d'entreprise	6 886,63	5 658,73	(1 227,91)	6 505,52	(846,79)
Titres structurés	3 006,47	2 279,03	(727,44)	2 658,42	(379,40)
Titres garantis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 066,72	2 819,05	(247,67)	2 898,92	(79,87)
Produits dérivés	25,74	150,96	125,22	131,03	19,93
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie . .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	6 214,56	5 753,04	(461,52)	5 753,04	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	0,00	0,00	0,00	56,21	(56,21)
Avances sur police	0,00	0,00	0,00	56,21	(56,21)
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	0,00	0,00	0,00	2,15	(2,15)
Non-vie et santé similaire à la non-vie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	0,00	0,00	0,00	2,15	(2,15)
Vie UC et indexés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	23,39	23,21	(0,18)	15,07	8,14
Créances nées d'opérations de réassurance	1,59	2,15	0,56	11,40	(9,25)
Autres créances (hors assurance)	33,73	39,15	5,41	52,48	(13,33)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 012,55	341,51	(671,04)	341,51	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	25 280,79	21 503,62	(3 777,17)	23 311,05	(1 807,43)

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

Les principaux postes de l'actif du bilan, en termes de montant, sont les suivants :

- Placements autres qu'unités de compte ou indexés :
 - obligations, notamment souveraines et d'entreprise,
 - fonds d'investissement (incluant les Fonds de prêt à l'économie),
 - immobilier,
 - actions ;
- Placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés.

Afin de faciliter la lecture et d'aborder uniquement les éléments significatifs du bilan, les méthodes de valorisation de ces postes de l'actif seront décrites ci-après.

D.1.1. Placements (autres qu'unités de compte ou indexés)

Les placements sont valorisés à la juste valeur, aux prix des transactions constatées sur un marché actif, si ces derniers sont disponibles. Le marché est considéré comme actif si des cours présentant une dispersion limitée peuvent être obtenus aisément et régulièrement auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un service de cotation ou d'autres sources externes et qu'ils reflètent des transactions réelles. En pratique, HSBC Assurances Vie utilise le dernier cours coté connu ; ce dernier est obtenu auprès d'un fournisseur de données financières.

Les actifs dont la valorisation n'est pas déductible d'un marché actif sont évalués sur la base de techniques alternatives de valorisation. Elles intègrent une part de jugement, liée aux choix des méthodes et des hypothèses retenues, même si les données observables sont toujours privilégiées.

Compte tenu de la qualité de son portefeuille, HSBC Assurances Vie considère que l'essentiel de ses placements ne présente pas d'incertitudes significatives.

L'écart constaté entre le bilan Solvabilité 2 et le bilan normes comptables françaises correspond au montant des plus ou moins-values latentes, les placements étant évalués au coût amorti net d'éventuelles dépréciations en normes françaises.

D.1.1.1. Obligations souveraines et d'entreprises

Les obligations souveraines regroupent les obligations et les titres de créance négociables émis ou garantis par :

- des autorités publiques ;
- des administrations centrales ;
- des institutions publiques supranationales ;
- des administrations régionales ou municipales.

Les obligations de sociétés sont constituées des obligations et titres de créances négociables ainsi que les titres participatifs et subordonnés émis par des entreprises.

Dans le bilan Solvabilité 2, les obligations sont valorisées à la juste valeur grâce au cours communiqué par le fournisseur de données financières. Ce dernier correspond aux moyennes des différentes contributions.

Pour les produits structurés, HSBC Assurances Vie utilise des cours publiés ou calculés par des contreparties externes avec prise en compte d'une double valorisation indépendante.

En normes comptables françaises, les obligations sont comptabilisées sur la base du prix d'achat, ajusté de surcotes et décotes, amorties sur la durée du titre et d'éventuelles dépréciations en cas de difficultés financières de l'émetteur.

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, la valeur Solvabilité 2 des obligations a reculé de 2 479 millions EUR, avec une baisse de 524 millions EUR des obligations souveraines ou garanties et 1 955 millions EUR des obligations d'entreprise.

Plusieurs effets se conjuguent : l'impact de la forte remontée des taux d'intérêt sur la valeur de marché des obligations associée à une hausse des *spreads* de crédit qui reviennent vers des niveaux moyens observés historiquement, l'arrivée à maturité de certaines obligations détenues et des décisions d'investissement prises.

Concernant l'évolution des taux d'intérêt :

- Le rendement des obligations souveraines a significativement augmenté sur l'exercice sous l'impulsion des politiques monétaires des banques centrales avec un effet d'inversion de la courbe pour certains Etats, lié aux perspectives d'inflation et de croissance. Alors qu'il était repassé en territoire positif fin 2021, à + 0,2 % le 31 décembre, le rendement des OAT à 10 ans a clôturé 2022 à + 3,12 %. Cette hausse des taux souverains a un effet négatif sur la valeur de marché des obligations souveraines en portefeuille ;

- Les *spreads corporate* ont observé une tendance haussière tout au long de l’année avec un pic en octobre du fait de l’inquiétude des marchés relative aux impacts de l’inflation et des politiques des banques centrales sur la croissance et les entreprises. Les *spreads* se sont détendus pour revenir à des niveaux moyens historiques en fin d’année toutefois en hausse par rapport à fin 2021 où les *spreads* étaient toujours sur des niveaux historiquement bas. Le *spread corporate* euro A 7-10 a ainsi crû de + 27 points de base fin 2022 à 80 bps contre 53 bps fin 2021, avec un plus haut au 25 octobre à 112 bps. L’effet d’une hausse des *spreads* est négatif sur la valeur de marché des obligations d’entreprise.

D.1.1.2. Fonds d’investissement (incluant les Fonds de prêt à l’économie)

Les fonds d’investissement regroupent l’ensemble des organismes dont l’objectif est le placement collectif en valeurs mobilières et/ou dans d’autres actifs.

En normes comptables françaises, les parts de fonds sont comptabilisées au prix d’achat, ajusté d’éventuelles dépréciations.

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, la valeur Solvabilité 2 des organismes de placements collectifs a baissé de 248 millions EUR, enregistrant notamment une baisse de la valeur des fonds actions européens et américains, dans un contexte de repli des marchés après une année 2021 en forte progression, compensé partiellement par une progression des fonds d’actions non cotés et infrastructure.

Plus particulièrement sur la part investie en fonds actions, HSBC Assurances Vie réalise des plus-values de façon tactique sur certains de ses investissements, afin de générer un revenu autant que possible régulier dans le temps. En 2022, malgré ce contexte de marché tendu, des plus-values ont été réalisées, afin de tirer parti des valorisations toujours élevées en début d’année et, dans une moindre mesure, au quatrième trimestre après une reprise du marché dans un but de réduction de l’exposition face aux risques de récession. La compagnie applique en parallèle des stratégies de couverture visant à protéger le portefeuille contre les éventuelles fortes baisses de ces marchés. Ces stratégies permettent, quand cela est nécessaire de compenser partiellement des moins-values latentes enregistrées sur l’année, jouant leur rôle de protection et de renforcement de la capacité de portage de ces positions dans le temps. Dans un contexte de marché action baissier, ces couvertures ont pleinement joué leur rôle.

D.1.1.3. Immobilier (autre que pour usage propre)

Les immeubles de placement que détient HSBC Assurances Vie, dans le cadre d’une SCI, ont les caractéristiques suivantes :

- Immeubles de bureaux, situés à Paris ou proche banlieue avec une diversification sur le secteur de l’hôtellerie et du loisir initiée depuis 2014 ;
- Dans l’objectif de respecter les normes environnementales les plus élevées (notamment BBC et HQE), soit en achetant des actifs déjà labellisés, soit en faisant des travaux visant l’obtention de labels ;
- Si possible mono-locataires ;
- Dotés de baux de long terme.

Dans le cadre de sa politique d’acquisition de biens immobiliers, HSBC Assurances Vie s’est fixé des critères de qualité élevée. Ces immeubles de qualité permettent de bénéficier d’un rendement récurrent et sûr pendant la durée de leur détention. Le risque de baisse de la valeur d’expertise est également moindre dans le temps.

Les immeubles de placement et les parts de SCI sont comptabilisés en juste valeur grâce à un rapport de gestion audité incluant la valorisation du bien détenu en direct, reçu une fois par an.

En normes comptables françaises, ces actifs sont valorisés au coût historique, corrigé des amortissements et d’éventuelles dépréciations.

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, la valeur en normes françaises de l’immobilier s’est réduite de 69 millions EUR suite à la vente de deux immeubles en portefeuille avec réalisation de plus-values significatives permettant encore en 2022 de distribuer un dividende au bénéfice de la participation aux bénéfices du fonds en euros. La valeur Solvabilité 2 de l’immobilier a baissé de 71 millions EUR, soit la baisse de l’actif du fait des ventes d’immeubles, l’actif net réévalué, correspondant à la somme des valorisations et de l’actif circulant dont on déduit les dettes, restant lui stable. Cela traduit une stabilité des prix de marché en 2022 sur le portefeuille immobilier.

D.1.1.4. Actions

Les actions sont valorisées au dernier cours coté. Les derniers cours cotés du mois sont transmis par un fournisseur de données financières à HSBC Assurances Vie.

En normes comptables françaises, les actions sont valorisées au coût historique, corrigé des amortissements et des éventuelles dépréciations.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, la valeur Solvabilité 2 des actions s'est réduite de 43 millions EUR. Cette réduction reflète la baisse de marché des cours des actions européennes, l'indice Eurostoxx 50 ayant perdu - 11,7 % entre fin 2021 et fin 2022. Le but de la stratégie "actions en direct" de HSBC Assurances Vie consiste en la recherche de titres de qualité présentant un objectif de rendement, bénéficiant du potentiel de revalorisation et de croissance de certaines zones géographiques ou secteurs économiques. Dans ce cadre, HSBC Assurances Vie réalise des plus-values de façon tactique sur certains de ses investissements en actions en direct, afin de générer un revenu autant que possible régulier dans le temps. La compagnie applique en parallèle des stratégies de couverture visant à protéger le portefeuille contre les éventuelles fortes baisses de ces marchés.

D.1.3. Placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés

Les placements en représentation de contrats UC ou indexés correspondent, dans le portefeuille HSBC Assurances Vie, à des OPC, des actions ou des produits structurés.

Ces actifs sont valorisés selon les cas de figure ci-dessous :

- Au cours coté sur un marché actif et à la cotation mensuelle extraite pour les actions et les OPC ;
- En utilisant des cours publiés ou calculés par des contreparties externes, avec prise en compte d'une double valorisation indépendante pour les produits structurés.

En normes comptables françaises, les placements en représentation de contrats unités de compte sont également valorisés à la juste valeur.

D.2. Valorisation des provisions techniques

Le tableau ci-dessous présente les valorisations au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 des provisions techniques Solvabilité 2 par ligne d'activité. Il intègre également une comparaison entre les valorisations des provisions techniques en normes Solvabilité 2 et en normes comptables françaises au 31 décembre 2022.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2021	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2022	Ecart 2022-2021 Solvabilité 2	Normes comptables françaises au 31.12.2022	Ecart entre S2 et normes comptables françaises
(1) PROVISIONS TECHNIQUES VIE (hors UC et indexés)	16 796	13 867	(2 928)	15 791	(1 923)
Provisions techniques santé (similaire à la vie) dont :	36	25	(11)	1	24
<i>Best estimate</i>	16	12	(4)	na	na
Marge de risque	20	14	(7)	na	na
Provisions techniques vie (hors santé. UC et indexés) dont :	16 759	13 842	(2 917)	15 789	(1 947)
<i>Best estimate</i>	16 675	13 552	(3 123)	na	na
Marge de risque	84	290	206	na	na
(2) PROVISIONS TECHNIQUES (UC et indexés)	6 098	5 498	(600)	5 667	(169)
<i>Best estimate</i>	5 965	5 380	(585)	na	na
Marge de risque	133	118	(15)	na	na
Total <i>Best estimate</i>	22 656	18 943	(3 713)	na	na
Total Marge de risque	238	423	184	na	na
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES = (1) + (2)	22 894	19 366	(3 528)	21 458	(2 092)

La contribution des contrats en unités de compte dans les provisions techniques Solvabilité 2 a augmenté et passe de 27 % à 28 % sur l'année 2022. Notons l'augmentation de la marge de risque due à la hausse des risques de souscription.

Concernant les différences entre les comptes en normes comptables françaises et les comptes Solvabilité 2, deux raisons principales expliquent l'écart de - 2 092 millions EUR :

- L'incorporation dans les comptes Solvabilité 2 de tous les flux futurs vers les assurés, dont la participation aux bénéfices actualisés futurs (y

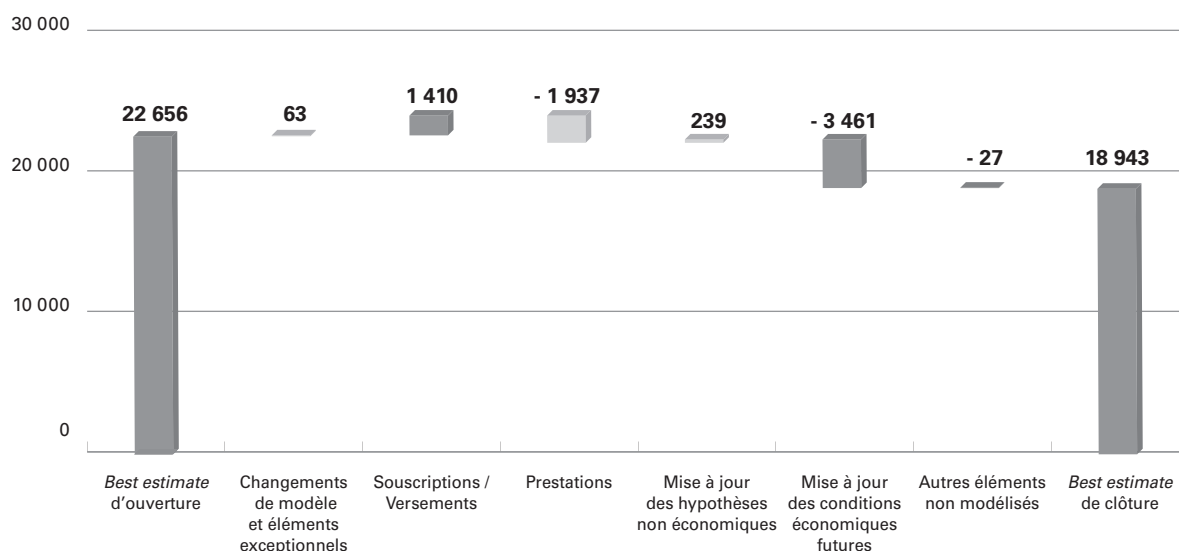
compris discrétionnaire) que l'assureur incorporerait en moyenne dans les prestations (décès et rachats), ainsi que les frais généraux, les commissions et le coût des options et garanties ;

- L'utilisation d'hypothèses réalistes (sans marges de prudence).

Evolution du *best estimate*

Le *best estimate* HSBC Assurances Vie baisse de 16 % (- 3 713 millions EUR) entre 2021 et 2022. L'évolution du *Best estimate* sur l'année peut se décomposer de la manière suivante :

Evolution du *best estimate* sur l'année 2022 (en millions d'euros)



Cette décomposition contient les éléments suivants :

- Changements de modèle affectant les provisions techniques : il s'agit essentiellement de la suppression de la contrainte minimale sur les obligations à taux fixe dans la gestion du portefeuille d'actifs (en lien avec la modélisation des produits structurés) comme recommandé par la Fonction Actuarielle ;
- Souscriptions / Versements : prise en compte du chiffre d'affaire de l'année ;
- Prestations : prise en compte des rachats, décès et frais de l'année ;
- Mises à jour annuelles des hypothèses non économiques :
 - stratégie d'allocation des actifs (SAA),
 - base des dépenses et du taux d'inflation,
 - tables de mortalité,
 - taux de la Participation aux Bénéfices,
 - frais d'arbitrage et de gestion des UC ;

- Mise à jour des conditions économiques futures : Prise en compte du niveau des indices action, des taux d'intérêt, du *spread* de crédit et des volatilités ;
- Autres éléments non modélisés.

D.2.1. Principe de valorisation des provisions techniques

Les provisions techniques constatent au passif du bilan les engagements réglementés de l'entreprise d'assurance vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats tout en intégrant les frais généraux et les commissions.

Sur les lignes d'activité "assurance avec participation aux bénéfices" et "unités de compte", les provisions techniques en normes comptables françaises et en Solvabilité 2 sont évaluées selon les principes suivants :

- En normes comptables françaises, les provisions mathématiques représentent une vision patrimoniale de l'engagement de la compagnie d'assurances envers ses assurés, aucun élément prospectif n'est intégré en dehors de certains risques spécifiques ;

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

- Dans le référentiel Solvabilité 2, l'engagement de l'assureur envers ses assurés est évalué en intégrant les événements probables qui surviendront sur le portefeuille (versement de certaines primes périodiques dans la limite des règles définies par la réglementation, rachats, prestations de décès, participation des bénéficiaires futurs, etc.), ainsi que les frais et commissions encourus pour la gestion des engagements d'assurance à la date de valorisation.

HSBC Assurances Vie applique une méthode d'évaluation classique autour des deux notions suivantes :

- La meilleure estimation (*best estimate*) : elle correspond à la moyenne des engagements de la compagnie d'assurances envers ses assurés, pondérée par la probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent. Des techniques actuarielles et statistiques permettent de calculer ces *best estimates* en intégrant des informations actualisées et crédibles, ainsi que des hypothèses réalistes ;
- La marge de risque (*risk margin*) : elle correspond au coût du capital immobilisé par la compagnie par rapport à ses engagements d'assurance. Elle est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance envers les assurés de HSBC Assurances Vie.

Sur le périmètre prévoyance des provisions techniques Solvabilité 2, les différences principales par rapport aux normes comptables françaises portent sur l'intégration des flux futurs de primes, sinistres, frais généraux, commissions et taxes.

D.2.2. Valorisation des provisions techniques

Le *best estimate* est calculé pour chaque ligne d'activité en estimant les flux futurs (ou *cash-flows*) à l'aide d'un modèle développé par HSBC Assurances Vie et complété par des ajustements réalisés en dehors du modèle.

Ce modèle prend également en compte les options et garanties des contrats :

- Sur le périmètre épargne, les garanties liées aux engagements en Euros et unités de compte sont modélisées avec un outil de projection actif-passif permettant de tenir compte des interactions entre le portefeuille des actifs et les engagements envers les assurés. Ce modèle constitue la référence de l'ensemble des travaux de la gestion actif-passif de HSBC Assurances Vie (réalisation des *reportings*

internes et externes, calcul des exigences réglementaires, *stress tests*, allocation d'actifs stratégique, évaluation du besoin du capital économique) ;

- Sur le périmètre prévoyance, sont modélisées avec un modèle de passif :
 - assurance des emprunteurs : les garanties liées au remboursement du capital restant dû en cas de décès d'un emprunteur, et, en option, les garanties liées à la prise en charge des mensualités en cas d'arrêt de travail prolongé,
 - assurance temporaire décès : les garanties liées au paiement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie de l'assuré.

D.2.2.1. Méthodes

Frontière des contrats

La frontière des contrats permet de définir si la reconduction du contrat, l'extension de la couverture d'assurance à une autre personne, l'allongement de la période d'assurance, l'élargissement de la couverture d'assurance ou la souscription de garanties complémentaires donne lieu à un nouveau contrat ou relève du contrat existant.

Les primes futures versées sont retenues dans le calcul du *best estimate* si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- Existence d'un contrat d'assurance ;
- Impossibilité pour l'assureur de s'opposer au paiement de la prime ;
- Impossibilité pour l'assureur d'augmenter le montant de la prime (hormis inflation ou indexation) ;
- Impossibilité de modifier les prestations qui seront versées à l'assuré.

Sur la base de ces éléments, les solutions retenues par HSBC Assurances Vie sont les suivantes :

- Epargne (Euros et UC) : seuls les versements périodiques bénéficiant d'un taux garanti strictement supérieur à 0 % (net de frais de gestion) ont été pris en compte dans le calcul du *best estimate* des contrats Euros et UC ;
- Emprunteur : les primes dues à chaque échéance et déterminées à l'adhésion pour chaque contrat sont projetées sur la durée restante du crédit assuré (distinction par risque : décès et incapacité de travail) ;
- Temporaire décès : les primes dues à chaque échéance sont projetées jusqu'à la prochaine échéance annuelle à laquelle l'assureur peut

unilatéralement résilier les adhésions ou réviser le tarif, pour les produits prévoyant explicitement cette faculté de résiliation ou de révision du tarif au bénéfice de l'assureur (analyse par produit).

Flux de trésorerie

Le *best estimate* correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Pour les contrats épargne, l'horizon de projection des *cash-flows* est de 40 ans. Il a été calibré dans le cadre d'une étude interne jugeant cette durée de projection suffisante pour que la valeur temps des options et garanties présentes au passif soit correctement estimée.

Pour les contrats prévoyance, l'extinction des polices au-delà de l'horizon de projection est caractérisée par :

- Emprunteur : limite de durée des crédits à 30 ans ;
- Temporaire décès : âge limite des polices à 75 ans, hypothèse d'extinction totale des polices au bout de 25 ans.

Les différents flux entrants et sortants sont modélisés à mi-année sur l'épargne, mensuellement sur la prévoyance, avec une valorisation des éléments bilanciaux en fin de période. Les flux de trésorerie pris en compte dans le calcul du *best estimate* sont les suivants :

- Pour les contrats d'épargne : primes périodiques, prestations de décès, rachats totaux et partiels, frais généraux et financiers (dont coûts de renouvellement des dérivés et coûts des TSR), commissions, impôts et taxes ;
- Pour les contrats de prévoyance : primes futures, prestations de décès, prestations liées à l'incapacité/invalidité, frais généraux et commissions, flux de réassurance, impôts et taxes.

En fin de projection, des traitements sont réalisés pour attribuer les éléments résiduels (provisions et actifs) entre le *best estimate* et la réserve de réconciliation, sur la base des exigences du Code des Assurances, des engagements contractuels et des pratiques de gestion.

La valorisation économique du montant admissible des provisions pour participation aux bénéficiaires est soustraite du *best estimate* pour être inscrite en fonds propres excédentaires.

D.2.2.2. Hypothèses utilisées pour calculer les *best estimates*

Le calcul du *best estimate* impose de définir un ensemble d'hypothèses afin de pouvoir projeter l'activité de la compagnie, le comportement des assurés et les conditions futures de marché.

Scénarios économiques

HSBC Assurances Vie utilise des scénarios stochastiques pour la valorisation des options et

garanties présentes dans les engagements vis-à-vis des assurés détenant des contrats d'épargne.

Les modèles de diffusion des actifs proposés par l'outil sont adaptés à des projections sur le long terme en risque neutre.

En outre, le choix de ces modèles est cohérent avec la spécificité des actifs de HSBC Assurances Vie, que cela soit en termes de marché des produits de taux, de marché actions ou de marché immobilier.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie a fait le choix d'utiliser la mesure de correction de la volatilité (VA) grâce à laquelle le taux sans risque utilisé pour actualiser les provisions techniques contient un élément contractuel destiné à limiter la volatilité d'une crise des *spreads* sur le passif. Le ratio de solvabilité avec et sans prise en compte de la correction pour la volatilité est respectivement de 232 % et 216 %. L'utilisation de la correction pour volatilité a un impact de :

- + 34 millions EUR sur les fonds propres ;
- - 54 millions EUR sur les provisions techniques ;
- - 39 millions EUR sur le SCR.

HSBC Assurances Vie n'utilise pas de mesure transitoire S2 dans le cadre du calcul du *best estimate*.

Frais et commissions

Les frais et commissions pris en compte dans le modèle de HSBC Assurances Vie couvrent le périmètre suivant :

- Les commissions aux apporteurs d'affaires et délégataires de gestion calculés sur les activités emprunteur et temporaire décès exprimés en pourcentage des primes émises décès et incapacité de travail ;
- Les frais d'expertise de sinistres sur l'activité emprunteur exprimés en pourcentage des primes émises décès et incapacité de travail ;
- Les frais généraux sur les activités épargne et prévoyance calculés comme étant le coût unitaire par le nombre de polices en portefeuille sur l'année, avec prise en compte d'un taux d'évolution ; ces frais généraux sont composés de :
 - coûts de gestion des contrats,
 - coûts de gestion des sinistres et prestations (rachats, décès, etc.),
 - coûts de gestion des placements,
 - autres frais généraux.
- Les commissions sur encours.

Décisions de gestion

Les décisions de gestion modélisées concernent :

- Les règles d'investissement ;

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

- La détermination du taux de revalorisation appliqué aux contrats en euros ;
- La gestion des emprunts subordonnés.

Comportement des assurés (rachats/résiliations)

Les lois de sortie (rachats/résiliations) sont construites à partir d'études de la sinistralité des contrats gérés par HSBC Assurances Vie. Elles sont révisées annuellement.

Afin d'intégrer les tendances observées sur les différents portefeuilles de contrats, les taux de sortie (rachats totaux, rachats partiels) retenus sont construits sur une moyenne des deux ou trois dernières années d'observation en fonction de la conjoncture observée. Un suivi de ces lois de sortie est effectué trimestriellement dans le cadre des comités "Insurance Risk Committee" afin de vérifier que les taux de sortie du *best estimate* sont conformes aux taux de sortie mensuels constatés sur le portefeuille.

Hypothèses non économiques (mortalité et incapacité/invalidité)

La pertinence des différentes lois liées à la sinistralité (table de mortalité, table d'incidence et de maintien en incapacité/invalidité) est analysée annuellement sur chacune des activités épargne et prévoyance. Un *back-testing* est réalisé sur les données techniques de l'exercice précédent et, en cas d'écart significatif entre la sinistralité constatée et les hypothèses du *best estimate*, de nouvelles tables sont construites en tenant compte des dernières données techniques. Un suivi de ces lois est effectué trimestriellement dans le cadre des *Insurance Risk Committee* afin de vérifier que les taux de mortalité/incidence/maintien sur chaque périmètre sont conformes aux taux mensuels constatés sur le portefeuille.

Hypothèses en matière de réassurance

Sur le périmètre prévoyance, les *best estimates* sont calculés brut et net de réassurance grâce à la projection des primes et des gains liés à la réassurance en excédent de plein. Le plan de réassurance en vigueur sert de base à la définition des hypothèses de projection : identification des traités de réassurance applicables aux adhésions (selon le produit, la date d'adhésion...), des conditions de réassurance (plein, plafond, grilles de tarifs...) et des règles de calcul des participations aux bénéfices de réassurance (taux de PB...).

D.2.3. Marge de risque

Le calcul de la *risk margin* est basé sur la méthode du coût du capital. Le calcul est réalisé estimant le SCR au global à chaque pas de temps *via* une approche proportionnelle par rapport au *Best Estimate*.

Ce choix de modélisation est justifié par les éléments suivants :

- L'approche consistant à projeter l'intégralité des données permettant d'effectuer un calcul complet du SCR à chaque pas de temps implique la mise en œuvre de calculs complexes et très longs ; devant cette complexité opérationnelle, HSBC Assurances Vie a fait le choix d'utiliser le troisième niveau de simplification proposé par l'EIOPA ;
- La *risk margin* représente 2,2 % du total des provisions techniques.

La *risk margin* globale est ensuite réallouée par ligne d'activité (ou *Line of Business – LoB*) au prorata du SCR selon les modalités décrites dans les spécificités techniques Solvabilité 2.

D.2.4. Limites et simplifications

Des simplifications sont effectuées dans l'évaluation des provisions techniques, les éléments suivants ne sont pas modélisés :

- Les arbitrages ;
- Les rentes ;
- La transparisation des fonds d'investissement (approche par regroupement retenue).

Par ailleurs, les produits PERin cantonnés dans leur gestion ne font pas l'objet d'un cantonnement lors de l'évaluation des provisions techniques.

D.2.5. Incertitude dans la valorisation des provisions techniques

Le niveau d'incertitude des provisions techniques peut être apprécié au travers des différentes sensibilités réalisées sur les *best estimates*.

L'ensemble des méthodes et hypothèses utilisées, ainsi que les contrôles de première et de deuxième lignes, assurent la fiabilité et l'adéquation du caractère de *best estimates* des engagements.

D.3. Autres éléments de passif

Comme mentionné auparavant, HSBC Assurances Vie valorise les autres éléments de passif en utilisant une approche économique et cohérente avec les données de marché, sans toutefois prendre en compte les effets des variations du risque de crédit de HSBC Assurances Vie.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie des autres éléments de passif, les valorisations Solvabilité 2, celles en application des normes comptables françaises et enfin l'écart constaté entre ces deux méthodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2021	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2022	Ecart 2022-2021 des valeurs Solvabilité 2	Normes comptables françaises 31.12.2022	Ecart valeur S2 et normes comptables françaises
Provisions autres que les provisions techniques	5	2	(2)	2	0
Provisions pour retraite	3	2	(1)	2	0
Dépôts des réassureurs	0	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	5	0	(5)	0	0
Produits dérivés	7	34	27	29	5
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	33	110	77	110	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	93	91	(2)	83	8
Dettes nées d'opérations de réassurance ..	3	3	(1)	13	(10)
Autres dettes (hors assurance)	55	83	27	100	(17)
Passifs subordonnés dont	474	472	(2)	470	2
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0	0	0	0	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	474	472	(2)	470	2
Total	679	797	118	809	(12)

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

Les principaux postes du passif, en dehors des provisions techniques, sont les suivants :

- Passifs d’impôts différés ;
- Produits dérivés ;
- Dettes financières envers les établissements de crédit ;
- Dettes nées d’opération d’assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Autres dettes (hors assurance) ;
- Passifs subordonnés.

Les méthodes de valorisation de ces postes seront détaillées ci-dessous.

D.3.1. Passifs d’impôts différés

Ce poste regroupe les impôts différés relatifs à tous les actifs et passifs, y compris les provisions techniques, comptabilisés à des fins fiscales ou de solvabilité. Ces impôts différés sont calculés sur la base de la différence entre les valeurs attribuées aux actifs et aux passifs comptabilisés et valorisés conformément à l’article 75 de la directive 2009/138/CE et, en ce qui concerne les provisions techniques, aux articles 76 à 85 de ladite directive, et les valeurs attribuées aux actifs et aux passifs tels que comptabilisés et valorisés à des fins fiscales. Les actifs d’impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu’il est probable qu’un bénéfice imposable, sur lequel cet actif d’impôt différé pourra être imputé, sera disponible à l’avenir, compte tenu des dispositions légales et réglementaires relatives aux limites temporelles applicables au report en avant de crédits d’impôts non utilisés et au report en avant de pertes fiscales non utilisées.

Pour HSBC Assurances Vie, les impôts différés proviennent essentiellement de la différence entre les valeurs comptables et fiscales portant sur les instruments financiers et sur les provisions techniques. Les méthodes de valorisation des instruments financiers et des provisions techniques sont détaillées dans les parties dédiées du présent rapport. Aucun impôt différé ne résulte du report en avant de crédits d’impôts non utilisés ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

A fin de l’année 2021, un passif d’impôt différé de 5 millions EUR avait été constaté en référentiel Solvabilité 2. Le passage à la situation d’actif impôt différé de 65 millions EUR à fin 2022 s’explique par la baisse de la PVFP dont le montant brut passe de 111 millions EUR à 18 millions EUR ainsi que des conditions économiques impactant la valorisation des principaux postes à l’origine de la constatation de l’impôt différé (instruments financiers).

D.3.2. Produits dérivés et Dettes financières envers les établissements de crédit

Le poste “Produits dérivés” correspond à la valeur des produits dérivés passifs.

Le poste “Dettes financières envers les établissements de crédit” regroupe les autres passifs financiers envers les établissements de crédit.

Dans le référentiel Solvabilité 2, ces postes sont valorisés à leur juste valeur. En normes comptables françaises, ils sont enregistrés au coût amorti.

Pour HSBC Assurances Vie, ces deux postes regroupent des éléments relatifs aux produits dérivés :

- Le poste “Produits dérivés” correspond, dans le référentiel Solvabilité 2, à la juste valeur des produits dérivés passifs. En normes comptables françaises, ce poste enregistre les primes à l’achat non amorties ;
- Le poste “Dettes financières envers les établissements de crédit” correspond à des appels de marge sur produits dérivés.

La variation des postes en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2021 et 2022 (+ 104 millions EUR pour le total des deux postes) s’explique par les évolutions des conditions de marché impactant notamment à la hausse les montants des appels de marge.

D.3.3. Dettes nées d’opérations d’assurance et montants dus aux intermédiaires

Les dettes nées d’opérations d’assurance correspondent aux montants dus aux assurés, autres assureurs, et entreprises en lien avec l’activité d’assurance, hors provisions techniques. Ceci comprend les montants dus aux intermédiaires d’assurance. Ces dettes sont valorisées à la juste valeur suivant une méthode de valorisation alternative.

En normes comptables françaises, les dettes nées d’opération d’assurance sont comptabilisées pour leur valeur nominale. L’écart de 8 millions EUR avec le référentiel Solvabilité 2 est dû à des reclassements effectués entre les deux normes : certains soldes (notamment les charges à payer) sont enregistrés en “Dettes nées d’opération d’assurance” en référentiel Solvabilité 2 mais en “Autres dettes” en normes comptables françaises, partiellement compensés par des reclassements à l’actif en normes françaises.

La variation du poste en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2021 et fin 2022 est non significative (- 2 millions EUR).

D.3.4. Autres dettes (hors assurance)

Les autres dettes regroupent principalement les dettes à caractère fiscal, salarial et social, ainsi que les dettes fournisseurs qui ne sont pas directement liées aux opérations d'assurance ou de réassurance. Comme le poste précédent, ces dettes sont valorisées à la juste valeur suivant une méthode de valorisation alternative.

En normes comptables françaises, les autres dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. L'écart de 17 millions EUR avec le référentiel Solvabilité 2 provient essentiellement des reclassements entre les postes "Dettes d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires" et "Autres dettes" évoqués précédemment et du décalage d'enregistrement de la C3S 2022 à payer en 2023 entre les normes françaises et Solvabilité 2.

La variation du poste en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2021 et fin 2022 correspond à une augmentation de 27 millions EUR liée principalement à l'augmentation des montants de Prélèvement sociaux et Prélèvement forfaitaire libératoire nette d'acompte (augmentation du poste de 17 millions EUR par rapport à fin 2021 du fait de l'augmentation de la Participation aux Bénéfices distribués), des dettes fournisseurs (+ 6 millions EUR) et de la dette d'impôt sur les sociétés (+ 4 millions EUR du fait de l'augmentation du résultat fiscal).

D.3.5. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés correspondent à des dettes qui se classent à un rang inférieur à d'autres dettes spécifiées lorsque l'entreprise est liquidée. Il s'agit des dettes envers les établissements de crédit, telles les banques, en excluant les obligations émises par l'entité et détenues par les institutions de crédit (car il n'est pas possible pour l'entreprise d'identifier tous les porteurs des obligations émises) et les dettes subordonnées.

Dans le référentiel Solvabilité 2, ils sont comptabilisés à leur juste valeur depuis le 1^{er} janvier 2019, tandis qu'en normes comptables françaises, ils sont enregistrés pour leur valeur nominale.

La variation du poste en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2021 et fin 2022 est non significative (- 2 millions EUR) et correspond à la variation de juste valeur. Le stock de titres subordonnés remboursables (TSR) reste identique par rapport à fin 2021, aucune opération d'achat/vente n'ayant été réalisée.

Pour HSBC Assurances Vie, ces passifs regroupent à fin 2022 quatre emprunts subordonnés à durée déterminée pour un nominal total de 370 millions EUR et deux emprunts subordonnés à durée indéterminée pour un nominal total de 100 millions EUR, tous souscrits par HSBC Continental Europe.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation alternatives correspondent à des méthodes autres que celles qui s'appuient sur la valeur de cotation sur un marché actif (pour l'actif principalement) ou un actif ou un passif similaire.

HSBC Assurances Vie utilise une méthode de valorisation alternative pour valoriser ses biens immobiliers détenus en direct au sein de la SCI HSBC ASSURANCES IMMO. En effet, elle fait appel à une société experte dans la valorisation des biens immobiliers. Cette dernière fournit annuellement un rapport indiquant la valorisation de chaque bien. Elle est par ailleurs mandatée pendant cinq ans, période après laquelle un nouvel appel d'offres est lancé et une nouvelle société choisie.

La société experte retient des méthodes d'évaluation par comparaison et par le rendement. La valeur locative de chaque bien, les correctifs (notamment en termes de budget travaux) et le taux de rendement sont calculés et transmis annuellement à HSBC Assurances Vie.

Section E : Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Objectifs et procédures de gestion du capital

Les fonds propres représentent les ressources à la disposition de la compagnie qui garantissent sa solvabilité. Ils appuient notamment la stratégie de la compagnie (pilotage de la performance, développement de produits, tarification, politique d'investissement, etc.) et son plan de gestion du capital.

Les fonds propres de HSBC Assurances Vie sont gérés de manière à disposer d'un ratio de couverture dans ses limites d'appétence aux risques.

Afin de respecter la politique de gestion du capital, HSBC Assurances Vie a mis en place les processus suivants :

- Evaluation trimestrielle du BGS et du SCR (complétée par des estimations mensuelles voire hebdomadaires du SCR) ;
- Evaluation prospective de la solvabilité *via* notamment l'exercice annuel de l'ORSA ;
- Analyse de l'adéquation du profil de risque aux hypothèses sous-jacentes de la formule standard réglementaire, *via* également l'exercice annuel de l'ORSA.

Par ailleurs, un pilotage de la consommation du capital est assuré grâce à un suivi des risques par typologie. De plus, les ratios de couverture font l'objet d'un suivi régulier et doivent notamment respecter les

limites d'appétence et de tolérance aux risques définies. La mise à jour de ces limites est faite annuellement sur la base des projections réalisées dans le cadre du plan stratégique. En cas de dépassement de certaines limites, un plan d'action est défini pour atténuer les risques.

La politique de gestion de capital est validée par le Conseil d'Administration. Il s'assure qu'elle est bien en ligne avec la stratégie de l'entreprise et veille à sa mise en application. Il est responsable des choix stratégiques ci-après :

- Distribution de dividendes ;
- Augmentation de capital ;
- Emission de dette subordonnée ;
- Décisions actuelles et futures relatives à la gestion de l'entreprise, aux risques sous-jacents pris, aux besoins en capitaux requis associés et aux niveaux de fonds propres nécessaires.

En fonction du niveau de bénéfice distribuable réalisé par HSBC Assurances Vie, des dividendes peuvent être versés aux actionnaires tout en s'assurant de maintenir un niveau de fonds propres permettant le respect des obligations réglementaires. Une vision prospective est aussi intégrée dans le processus décisionnel avec l'analyse du plan de distribution à moyen terme et le calcul des ratios de couverture post-distribution de dividendes.

HSBC Assurances Vie n'a pas versé de dividendes pour l'année 2022 au titre de l'exercice 2021.

E.1.2. Structure du capital

Fonds propres en normes comptables françaises

Au 31 décembre 2022, les fonds propres en normes comptables françaises s'élèvent à 1 044 millions EUR, soit 72 millions EUR de plus qu'en 2021. Le détail des fonds propres en normes françaises ainsi que la variation par rapport à l'année 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Capital social.....	115	115	0
Autres réserves, Réserve pour Fonds de Garantie, Réserves statutaires.....	78	78	0
Réserves de Capitalisation (nettes d'impôt).....	135	134	(1)
Report à nouveau.....	563	644	81
Evolution Résultat (N).....	81	73	(7)
Total fonds propres normes comptables françaises.....	972	1 044	72

Fonds propres Solvabilité 2

Au 31 décembre 2022, les fonds propres disponibles dans le référentiel Solvabilité 2 s'élèvent à 1 744 millions EUR, soit 432 millions EUR de moins qu'en 2021. Le détail des fonds propres ainsi que la variation par rapport à l'année 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Capital en actions ordinaires	115	115	0
Réserve de réconciliation	880	713	(167)
Fonds excédentaires	706	440	(266)
Passifs subordonnés	474	472	(2)
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0	4	4
Total fonds propres de base	2 175	1 744	(432)

Au 31 décembre 2022, la baisse des fonds propres est principalement due à la :

- Baisse des fonds excédentaires (- 266 millions EUR) liée à la hausse des taux (effet d'actualisation) et à la reprise partielle de la PPE admissible (- 59 millions EUR) ;
- Baisse de la réserve de réconciliation (- 167 millions EUR) due à la baisse de la PVFP net d'impôt (- 61 millions EUR) et des autres fonds propres (- 41 millions EUR). Les impôts différés actifs contribuent également à la baisse de la réserve de réconciliation (- 65 millions EUR).

Le détail est présenté dans la partie suivante.

Passage aux fonds propres Solvabilité 2

Le passage des fonds propres en normes comptables françaises dans le référentiel Solvabilité 2 est expliqué dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Fonds propres normes comptables françaises	972	1 044	72
Annulation réserve de capitalisation	(135)	(134)	1
Ajout dette subordonnée	474	472	(2)
Ajout de la PPE dans les Fonds excédentaires	706	440	(266)
Mise à la juste valeur des actifs et relâchement des provisions	62	(111)	(174)
Autres éléments (actifs incorporels et ajustement Canton)	(8)	(9)	(1)
Valeur des profits futurs	103	42	(61)
Fonds propres Solvabilité 2	2 175	1 744	(432)

E.1.3. Structure des fonds propres disponibles par niveau

Les fonds propres se composent, dans le référentiel Solvabilité 2, des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires :

- Les fonds propres de base correspondent à l'actif net auquel s'ajoutent les dettes subordonnées ;
- Les fonds propres auxiliaires se composent de certains éléments hors bilan.

HSBC Assurances Vie ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

Section E : Gestion du capital (suite)

Le tableau suivant détaille la décomposition des fonds propres disponibles et leur part éligible pour couvrir les montants de capitaux de solvabilité réglementaires SCR et MCR :

(en millions d'euros)	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	115	115	-	-	-
Réserve de réconciliation	713	713	-	-	-
Fonds excédentaires	440	440	-	-	-
Dettes subordonnées	472	-	101	371	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	65	-	-	-	65
Fonds propres de base totaux disponibles après ajustements	1 804	1 268	101	371	65
Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	1 744	1 268	101	371	4
Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	1 436	1 268	101	67	0

Les fonds propres de HSBC Assurances Vie sont composés à 73 % d'éléments Tier 1 non restreint, ils permettent la couverture du SCR à hauteur de 232 % au 31 décembre 2022.

Les règles d'écrêtement de la dette subordonnée reconnue comme fonds propres éligibles sous Solvabilité 2 sont les suivantes :

- La dette hybride éligible en Tier 1 restreint ne peut être supérieure à 20 % du montant total des éléments classés en Tier 1 ;
- Au moins 50 % des éléments de fonds propres doivent être classés en Tier 1 ;

- Le Tier 2 et le Tier 3 ne peuvent être supérieurs à 50 % du SCR ;
- Le Tier 3 ne peut excéder 15 % du SCR ;
- Le MCR doit être couvert par un minimum de 80 % d'éléments Tier 1.

(en pourcentage)	Seuil
Rapport Tier 1 restreint / Tier 1	< 20 %
Rapport Tier 1 / fonds propres disponibles ...	> 50 %
Rapport Tier 2 + Tier 3 couvrant le SCR / SCR ..	< 50 %
Rapport Tier 3 couvrant le SCR / SCR	< 15 %
Rapport Tier 1 MCR / MCR	> 80 %

Au 31 décembre 2022, le SCR est estimé à 751 millions EUR, et le MCR est estimé à 338 millions EUR limitant à 67 millions EUR les éléments de Tier 2 éligibles à la couverture du MCR.

Le détail de la dette subordonnée est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Nominal	Durée déterminée/ indéterminée	Date de maturité	Tiering
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 29.12.2008 (A)	50	durée indéterminée	NA	Tier 1 restreint
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 16.12.2013 (B)	50	durée indéterminée	NA	Tier 1 restreint
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 16.12.2013 (C)	50	durée déterminée	16.12.2023	Tier 2
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 19.12.2018 (D)	100	durée déterminée	19.12.2028	Tier 2
Emprunt obligataire subordonné souscrit Le 24.07.2019 (E)	100	durée déterminée	24.07.2029	Tier 2
Emprunt obligataire subordonné souscrit Le 07.11.2019 (F)	120	durée déterminée	07.11.2029	Tier 2

Les trois premiers emprunts subordonnés ont été souscrits avant l'entrée en vigueur de la réglementation Solvabilité 2. Leur classification (*tiering*) a été déterminée en appliquant la mesure transitoire de

grandfathering relative aux fonds propres (applicable jusqu'en 2026) qui permet de reconnaître ces emprunts subordonnés en représentation de la marge de solvabilité.

Suite à la validation du Conseil d'Administration en 2019, les emprunts référencés A et B dans le tableau, de durée indéterminée, seront remboursés avant 2026, fin de la période transitoire de *grandfathering*.

E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

E.2.1. Calculs des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

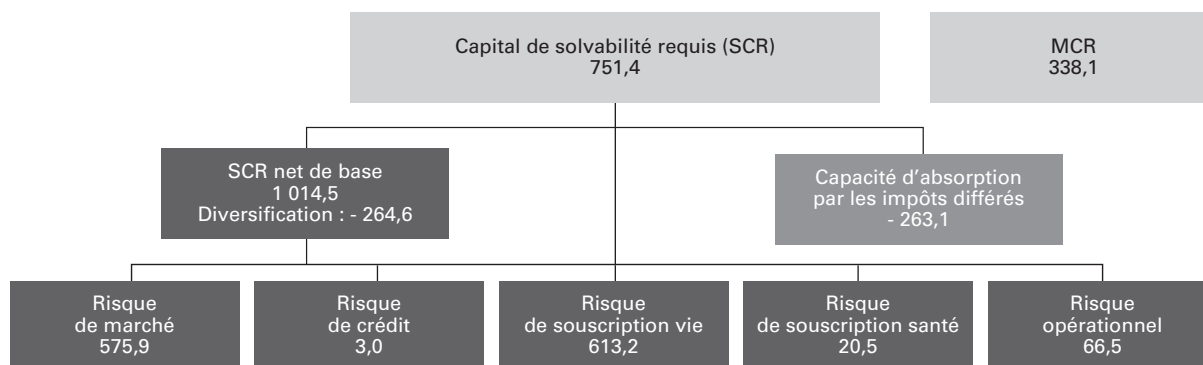
Le capital de solvabilité requis (SCR) est calculé selon la formule standard, l'approche retenue est par conséquent modulaire.

Concernant les risques de marché et de souscription vie et santé, le besoin de capital est calculé en mesurant

l'impact d'un stress par rapport à une situation centrale pour chacun des risques de la formule standard pour lequel HSBC Assurances Vie est exposée (cf. cartographie ci-dessous). Concrètement, pour chaque sous-module de risque, deux calculs de la valeur nette de l'actif après stress sont effectués :

- Le premier est réalisé sans impacter l'effet du stress sur le montant de PB différée. L'exigence de capital brute d'effet d'atténuation de provisions techniques est ainsi obtenue ;
- Le second est réalisé en impactant le stress sur le montant de PB différée. L'exigence de capital nette d'effet d'atténuation de provisions techniques est ainsi obtenue.

Ces besoins de capitaux sont agrégés par famille de risques (marché, crédit, souscription vie et souscription santé). Au 31 décembre 2022, l'architecture des risques est la suivante (montants en millions d'euros) :



■ Montants bruts de capacité d'absorption par les impôts différés

Au 31 décembre 2022, le ratio de fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis HSBC Assurances Vie avec ou sans prise en compte de la correction pour la volatilité (VA) est respectivement de 232 % et 216 %, assurant une bonne couverture des risques. La couverture de l'exigence réglementaire reste ainsi robuste. De même, le ratio de fonds propres éligibles sur minimum de capital requis est de 425 % au 31 décembre 2022.

Fonds cantonnés

Conformément aux exigences réglementaires, compte tenu de la faible proportion des fonds propres restreints et du SCR estimés au titre des contrats PER par rapport aux fonds propres et au SCR global de HSBC Assurances Vie, l'importance du fonds cantonné est limitée. Cela justifie ainsi l'application des mesures d'exécutions stipulant que les entreprises ne sont alors pas tenues de calculer le montant notionnel du SCR pour les fonds cantonnés. Les actifs et passifs de ce fonds sont inclus dans la partie restante de l'entreprise.

Méthodologie des calculs

Les impacts des stress de SCR sont mesurés à l'aide du modèle développé par HSBC Assurances Vie pour projeter ses engagements vis-à-vis des assurés (cf. [Partie D.2](#)). Les exigences de capital correspondent aux consommations des excédents de l'actif au-delà du passif avant introduction de la marge pour risque dans le bilan prudentiel.

Sur l'année 2022, les principaux changements de modèle qui affectent le calcul de l'exigence de capital sont les suivants :

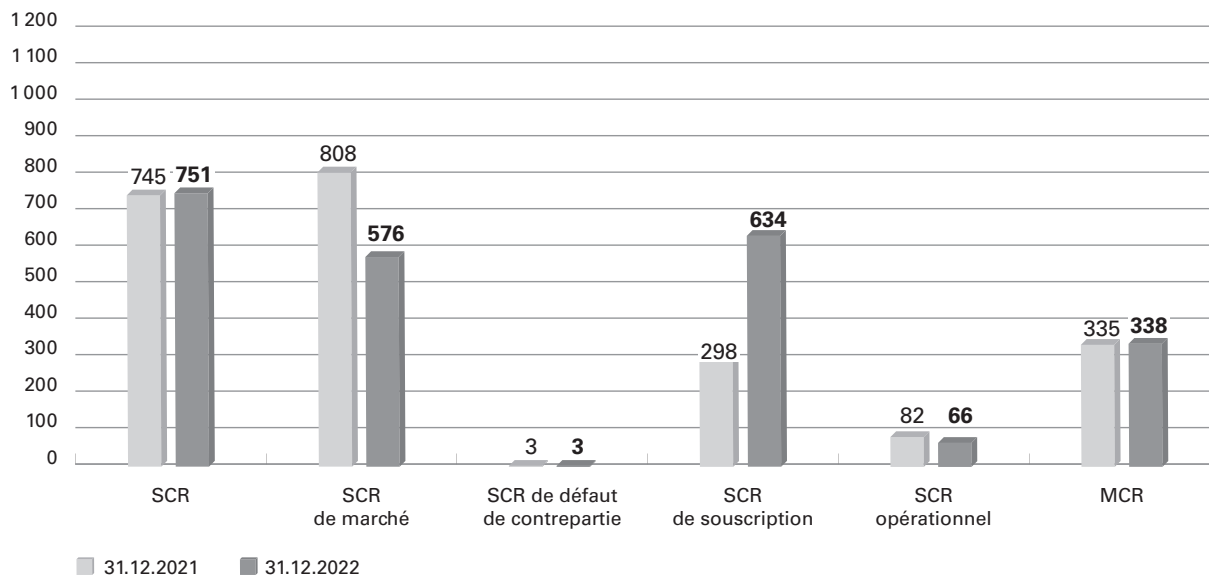
- Revue de la duration pour le risque de *spread* ;
- Suppression de la contrainte minimale sur les obligations à taux fixe dans la gestion du portefeuille d'actifs (en relation avec les produits structurés) ;
- Mise à jour d'hypothèses prospectives.

Section E : Gestion du capital (suite)

Evolution du profil du SCR

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, le SCR, sa décomposition par modules de risques, ainsi que le MCR ont évolué comme ci-après :

SCR net et MCR au 31.12.2021 et au 31.12.2022 (en millions d'euros)



La variation du SCR et du MCR, entre 2021 et 2022, s'explique essentiellement par l'augmentation des risques de souscription (due à la hausse du risque de rachat) partiellement compensée par la baisse du risque de marché (en particulier action, taux et *spread*) et du risque opérationnel.

Les exigences de capitaux sont calculées en utilisant les courbes de taux sans risque fournies par l'organisme européen EIOPA et qui intègrent une correction pour volatilité (VA) de 0,19 % au 31 décembre 2022.

E.3. Utilisation du sous-module "Risque action fondé sur la durée" dans le calcul du SCR

HSBC Assurances Vie n'utilise pas le sous-module Risque action fondé sur la durée et n'est donc pas concerné par cette partie.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

HSBC Assurances Vie ne dispose pas de modèle interne et n'est donc pas concerné par cette partie.

E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation des MCR et SCR

Aucun manquement à la couverture du SCR et du MCR n'a été constaté au cours de l'exercice. Les ratios de couverture font l'objet d'un suivi régulier et doivent notamment respecter les limites d'appétence et tolérances aux risques définies. La mise à jour de ces limites est faite annuellement par la Direction des Risques.

En cas de dépassement de certaines limites, un plan d'action est défini pour atténuer les risques. Le plan d'action peut par exemple consister à : revoir l'allocation stratégique du portefeuille d'actifs, compléter la stratégie de couverture et la stratégie de réassurance, adapter l'offre produits, restructurer/ augmenter le capital, etc.

Les décisions prises afin de limiter l'impact de l'environnement économique volatil et donc la baisse du ratio de solvabilité sont les suivantes :

- Agir sur la nature de l'activité et la gestion du fonds en euros :
 - mettre en place une gestion prudente du taux de rendement servi aux clients,
 - optimiser la diversification de l'allocation d'actifs dans le respect du *Risk Appetite*,
 - diminuer la part d'allocation diversifiée pour réduire le montant de capital nécessaire,
 - développer l'utilisation des techniques de couverture ;
- Développer la collecte en unités de compte dans le respect du profil de risque des clients ;
- Développer l'activité de prévoyance.

Annexes

Annexe 1

S.02.01.17 : Bilan

		Valeur Solvabilité II	Ajustement de reclassification
		C0010	EC0021
Actifs			
Goodwill	R0010		
Frais d'acquisition différés	R0020		
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00	
Actifs d'impôts différés	R0040	65 198 742,88	
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 261,22	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	15 279 355 135,62	0,00
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	725 779 099,76	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0,00	
Actions	R0100	208 029 884,62	0,00
Actions – cotées	R0110	208 029 884,62	
Actions – non cotées	R0120	0,00	
Obligations	R0130	11 375 541 709,13	0,00
Obligations d'Etat	R0140	3 437 788 269,62	
Obligations d'entreprise	R0150	5 658 727 391,00	
Titres structurés	R0160	2 279 026 048,51	
Titres garantis	R0170	0,00	
Organismes de placement collectif	R0180	2 819 048 442,11	
Produits dérivés	R0190	150 956 000,00	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0,00	
Autres investissements	R0210	0,00	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	5 753 041 456,52	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00	0,00
Avances sur police	R0240	0,00	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,00	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,00	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0,00	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0,00	
Non-vie hors santé	R0290	0,00	
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,00	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,00	
Santé similaire à la vie	R0320	0,00	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00	
Vie UC et indexés	R0340	0,00	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	23 213 886,67	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 152 249,74	
Autres créances (hors assurance)	R0380	39 145 862,27	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	341 510 000,00	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,00	
Total de l'actif	R0500	21 503 620 594,92	0,00

		Valeur Solvabilité II	Ajustement de reclassification
Passifs			
Provisions techniques non-vie	R0510	0,00	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,00	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00	
Meilleure estimation	R0540	0,00	
Marge de risque	R0550	0,00	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0,00	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00	
Meilleure estimation	R0580	0,00	
Marge de risque	R0590	0,00	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	13 867 432 543,59	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	25 235 625,21	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00	
Meilleure estimation	R0630	11 678 727,25	
Marge de risque	R0640	13 556 897,96	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	13 842 196 918,38	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00	
Meilleure estimation	R0670	13 551 736 385,57	
Marge de risque	R0680	290 460 532,81	
Provisions techniques UC et indexé	R0690	5 498 214 819,71	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00	
Meilleure estimation	R0710	5 379 716 753,08	
Marge de risque	R0720	118 498 066,63	
Autres provisions techniques	R0730		
Passifs éventuels	R0740	0,00	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 333 172,24	
Provisions pour retraite	R0760	2 462 506,07	
Dépôts des réassureurs	R0770	299 699,24	
Passifs d'impôts différés	R0780	0,00	
Produits dérivés	R0790	33 948 000,00	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	109 899 000,00	0,00
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidents	ER0801		
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0802	91 129 000,00	
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0803	18 770 000,00	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810		0,00
Dettes vis-à-vis d'entités autres que des établissements de crédit	ER0811		0,00
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le même pays	ER0812		
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0813		
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le reste du monde	ER0814		
Autres passifs financiers (titres de créance émis)	ER0815	0,00	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	91 215 410,66	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 434 058,71	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	82 511 792,06	
Passifs subordonnés	R0850	471 798 667,76	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	471 798 667,76	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,00	
Total du passif	R0900	20 162 549 670,04	0,00
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 341 070 924,87	0,00

Annexe 2

S.05.01.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total C0300
	Assurance Maladie C0210	Assurance avec participation aux bénéficiaires C0220	Assurance indexée et en unités de compte C0230	Autres assurances vie C0240	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé C0250	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements autres d'assurance santé C0260	Réassurance maladie C0270	Réassurance vie C0280	
Primes émises									
Brut.	R1410	7 442 347,83	826 670 939,25	630 024 115,83	47 716 739,52				1 511 854 142,43
Part des réassureurs ..	R1420	251 154,07	1 326,10	0,00	2 632 573,47				2 885 053,64
Net	R1500	7 191 193,76	826 669 613,15	630 024 115,83	45 084 166,05				1 508 969 088,79
Primes acquises									
Brut.	R1510	7 442 347,83	826 670 939,25	630 024 115,83	47 716 739,52				1 511 854 142,43
Part des réassureurs ..	R1520	251 154,07	1 326,10	0,00	2 632 573,47				2 885 053,64
Net	R1600	7 191 193,76	826 669 613,15	630 024 115,83	45 084 166,05				1 508 969 088,79
Charge de sinistres									
Brut.	R1610	3 249 896,23	1 445 673 735,38	354 766 953,53	9 546 015,52				1 813 236 600,67
Part des réassureurs ..	R1620	8 793,00	0,00	0,00	494 875,02				503 668,02
Net	R1700	3 241 103,23	1 445 673 735,38	354 766 953,53	9 051 140,51				1 812 732 932,65
Variation des autres provisions techniques									
Brut.	R1710	(82 929,00)	(453 090 316,68)	238 633 106,37	26 700 023,54				(187 840 115,77)
Part des réassureurs ..	R1720	27 932,59	0,00	0,00	531 157,00				559 089,59
Net	R1800	(110 861,59)	(453 090 316,68)	238 633 106,37	26 168 866,54				(188 399 205,36)
Dépenses engagées	R1900	3 625 181,30	108 327 857,70	31 883 810,15	11 428 405,38				155 265 254,52
Charges administratives									
Brut.	R1910	632 167,15	53 970 476,06	21 952 005,55	-524 151,65				76 030 497,12
Part des réassureurs ..	R1920	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Net	R2000	632 167,15	53 970 476,06	21 952 005,55	-524 151,65				76 030 497,12

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance Maladie C0210	Assurance avec participation aux bénéfices C0220	Assurance indexée et en unités de compte C0230	Autres assurances vie C0240	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé C0250	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260	Réassurance maladie C0270	Réassurance vie C0280	
Frais de gestion des investissements									
Brut.	R2010	0,00	6 897 689,64	2 805 573,20	13 804,91				9 717 067,75
Part des réassureurs ..	R2020	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Net	R2100	0,00	6 897 689,64	2 805 573,20	13 804,91				9 717 067,75
Frais de gestion des sinistres									
Brut.	R2110	298 475,06	9 233 326,01	3 755 572,28	-279 995,66				13 007 377,69
Part des réassureurs ..	R2120	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Net	R2200	298 475,06	9 233 326,01	3 755 572,28	-279 995,66				13 007 377,69
Frais d'acquisition									
Brut.	R2210	2 694 539,09	32 219 122,89	927 267,03	12 206 724,99				48 047 654,00
Part des réassureurs ..	R2220	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Net	R2300	2 694 539,09	32 219 122,89	927 267,03	12 206 724,99				48 047 654,00
Frais généraux									
Brut.	R2310	0,00	6 007 243,10	2 443 392,08	12 022,78				8 462 657,96
Part des réassureurs ..	R2320	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Net	R2400	0,00	6 007 243,10	2 443 392,08	12 022,78				8 462 657,96
Autres dépenses.	R2500								0,00
Total des dépenses ...	R2600								155 265 254,52
Montant total des rachats	R2700	0,00	1 102 397 503,17	306 319 136,40	0,00				1 408 716 639,57

Annexes (suite)

Annexe 3

S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie		
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout..	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout..	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque...							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute ..	R0030	13 563 155 194,34		5 379 716 753,08			(11 418 808,77)
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – Total.	R0090	13 563 155 194,34		5 379 716 753,08	0,00		(11 418 808,77)
Marge de risque.	R0100	281 882 515,77	118 498 066,63			8 578 017,04	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout..	R0110						
Meilleure estimation.	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques – Total .	R0200	13 845 037 710,11	5 498 214 819,71			(2 840 791,73)	

Autres assurances vie		Assurance santé (assurance directe)							
Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
			0,00						0,00
			0,00						0,00
	0,00	0,00	18 931 453 138,65		11 678 727,25		0,00	0,00	11 678 727,25
			0,00						0,00
0,00	0,00	0,00	18 931 453 138,65		11 678 727,25	0,00	0,00	0,00	11 678 727,25
	0,00	0,00	408 958 599,44	13 556 897,96			0,00	0,00	13 556 897,96
			0,00						0,00
			0,00						0,00
			0,00						0,00
	0,00	0,00	19 340 411 738,09	25 235 625,21			0,00	0,00	25 235 625,21

Annexes (suite)**Annexe 4**

S.22.01.01.01 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Sans la mesure transitoire portant sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire portant sur les taux d'intérêt
		C0010	C0020	C0030	C0040
Provisions techniques	R0010	19 365 647 363	19 365 647 363,30		19 365 647 363,30
Fonds propres de base	R0020	1 743 541 981	1 743 541 981,48		1 743 541 981,48
Excédent d'actif sur passif . . .	R0030	1 341 070 925	1 341 070 924,87		1 341 070 924,87
Fonds propres restreints en raison du cantonnement et du portefeuille sous ajustement égalisateur	R0040	8 522 886,31	8 522 886,31	0,00	8 522 886,31
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 743 541 981,48	1 743 541 981,48		1 743 541 981,48
Niveau 1	R0060	1 367 827 170	1 367 827 169,67		1 367 827 169,67
Niveau 2	R0070	371 320 793,8	371 320 793,77		371 320 793,77
Niveau 3	R0080	4 394 018,038	4 394 018,04		4 394 018,04
Capital de solvabilité requis . . .	R0090	751 429 623,6	751 429 623,62		751 429 623,62
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 435 455 836	1 435 455 835,80		1 435 455 835,80
Minimum de capital requis	R0110	338 143 330,6	338 143 330,63		338 143 330,63

mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)

Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires
C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
0,00	19 419 354 880,18	53 707 516,88	19 419 354 880,18	0,00	53 707 516,88
0,00	1 768 907 036,50	25 365 055,02	1 768 907 036,50	0,00	25 365 055,02
0,00	1 305 511 122,77	(35 559 802,10)	1 305 511 122,77	0,00	(35 559 802,10)
0,00	8 402 754,03	(120 132,28)	8 402 754,03	0,00	(120 132,28)
0,00	1 709 690 146,14	(33 851 835,34)	1 709 690 146,14	0,00	(33 851 835,34)
0,00	1 314 464 664,60	(53 362 505,07)	1 314 464 664,60	0,00	(53 362 505,07)
0,00	371 320 793,77	0,00	371 320 793,77	0,00	0,00
0,00	23 904 687,77	19 510 669,73	23 904 687,77	0,00	19 510 669,73
0,00	790 450 963,07	39 021 339,46	790 450 963,07	0,00	39 021 339,46
0,00	1 385 605 251,28	(49 850 584,52)	1 385 605 251,28	0,00	(49 850 584,52)
0,00	355 702 933,38	17 559 602,76	355 702 933,38	0,00	17 559 602,76

Annexes (suite)

Annexe 5

S.23.01.01 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	115 000 000,00	115 000 000,00			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0,00				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00				
Fonds excédentaires	R0070	439 562 970,56	439 562 970,56			
Actions de préférence	R0090	0,00				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00				
Réserve de réconciliation	R0130	712 786 325,12	712 786 325,12			
Passifs subordonnés	R0140	471 798 667,76		100 477 873,99	371 320 793,77	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	65 198 742,88				65 198 742,88
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 804 346 706,33	1 267 349 295,68	100 477 873,99	371 320 793,77	65 198 742,88
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0,00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,00				

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00		0,00	0,00	
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ..	R0500	1 804 346 706,33	1 267 349 295,68	100 477 873,99	371 320 793,77	65 198 742,88
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis ..	R0510	1 739 147 963,44	1 267 349 295,68	100 477 873,99	371 320 793,77	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ..	R0540	1 743 541 981,48	1 267 349 295,68	100 477 873,99	371 320 793,77	4 394 018,04
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis ..	R0550	1 435 455 835,80	1 267 349 295,68	100 477 873,99	67 628 666,13	
Capital de solvabilité requis	R0580	751 429 623,62				
Minimum de capital requis	R0600	338 143 330,63				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,3203				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,2451				
		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 341 070 924,87				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	619 761 713,44				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	8 522 886,31				
Réserve de réconciliation	R0760	712 786 325,12				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,00				

Annexes (suite)**Annexe 6**

S.25.04.11 : Capital de solvabilité requis

		C0100
Capital de solvabilité requis	R0010	751 429 623,62
Minimum de capital requis (MCR)	R0020	338 143 330,63

Annexe 7

S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCR NL	R0010	0,00
Informations générales		
	Informations générales	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCR L	R0200	515 972 897,72	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	11 944 958 472,93	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	2 057 759 691,98	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	5 379 716 753,08	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé.	R0240	259 918,48	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie.	R0250		12 468 831 533,49

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	381 351 617,15
Capital de solvabilité requis	R0310	751 429 623,62
Plafond du MCR	R0320	338 143 330,63
Plancher du MCR	R0330	187 857 405,90
MCR combiné	R0340	338 143 330,63
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200 000,00
Minimum de capital requis	R0400	338 143 330,63

Glossaire

Acronyme	Signification	Acronyme	Signification
ACC	Actuarial Control Committee	OPC	Organisme de Placement Collectif
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution	OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
ALCO	ALM Committee	ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
ALM	Asset Liability Management	PACTE	Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises
BCE	Banque centrale européenne	PB	Participation aux Bénéfices
BE	Best Estimate	PER	Plan Epargne Retraite
BGS	Besoin Global de Solvabilité	PERP	Plan Epargne Retraite Populaire
C3S	Contribution sociale de solidarité des sociétés	PPB	Provision pour Participation aux Bénéfices
CCO	Chief Control Office	pb	Point de base
CMB	Commercial Market Banking	PVFP	Present Value of Futur Profits
CRO	Chief Risk Officer	QIS	Quantitative Impact Study
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority	QRT	Quantitative Reporting Templates
ESG	Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance	RC	Regulatory Compliance
FCC	Financial Crime Compliance	RBWM	Retail Bank Wealth Management
FFA	Fédération Française de l'Assurance	RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
FLRC	First Line Risk and Control	RH	Ressources Humaines
HGAM	HSBC Global Asset Management	RM	Risk Margin
HQE	Haute qualité environnementale	RMC	Risk Management Committee
IDD	Insurance Distribution Directive	S2	Solvabilité 2
IFRS	International Financial Reporting Standards	SCI	Société Civile Immobilière
ISR	Investissement Socialement Responsable	SCR	Solvency Capital Requirement
MCR	Minimum Capital Requirement	SFCR	Solvency and Financial Conditions Report
MMG	My Money Group	TSR	Titres Subordonnés Remboursables
OAT	Obligation Assimilable du Trésor	UC	Unité de compte
		WPB	Wealth and Personal Banking

© Copyright HSBC Assurances Vie 2023
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC Assurances Vie.

Publié par la Direction Financière, HSBC Assurances Vie

Réalisé par Makheia, Paris, France

Fabrication : Paragon Transaction

Impression et fabrication en France

HSBC Assurances Vie (France)

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros

SIREN 338 075 062 RCS Paris

Immeuble Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle 92400 Courbevoie
France